



TOGO

TROISIEME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITERES DE REALISATION

RESUME

Contexte : l'activité économique semble commencer à se stabiliser dans certains secteurs, tout en restant faible dans d'autres. L'assainissement budgétaire s'est poursuivi et, à la fin de juin 2018, le solde primaire intérieur avait augmenté de 0,3 % du PIB par rapport à la même période en 2017. L'inflation est devenue positive (0,9 % en septembre 2018) et devrait rester en deçà du critère de convergence de l'UEMOA (3 % au maximum) pendant la période du programme. Les autorités réexaminent actuellement leur stratégie à l'égard des deux banques publiques et en relancent la privatisation. Les tensions socio-politiques se sont apaisées, mais la situation reste incertaine, compte tenu en particulier des prochaines élections prévues à fin 2018.

Mise en œuvre du programme : tous les critères de réalisation continus et les critères quantitatifs pour fin juin 2018 ont été respectés, ainsi que trois des cinq repères structurels. L'objectif indicatif fixé pour les recettes budgétaires à fin juin 2018 a été atteint, contrairement à celui des dépenses sociales. Des mesures correctives sont actuellement prises. Le critère de référence structurel relatif à l'analyse coûts-avantages des investissements publics n'a pas été réalisé, mais l'élaboration du guide méthodologique a bien avancé. Le repère structurel sur les banques publiques n'a pas été observé, les autorités étant en train de revoir leur stratégie dans ce domaine. Le programme appuyé par la FEC a été approuvé en mai 2017 et devrait prendre fin en mai 2020. Le total des décaissements prévus au titre de ce programme s'élève à 176,16 millions de DTS. La deuxième revue du programme a été achevée en juin 2018.

Objectifs du programme :

- Maintenir l'ampleur de la réduction de la dette envisagée initialement dans le programme, tout en prévoyant, en 2019, un léger fléchissement du solde primaire intérieur par rapport au précédent cadrage budgétaire afin de soutenir l'activité qui commence à se stabiliser.
- Poursuivre les réformes budgétaires structurelles pour accroître durablement les recettes, améliorer la préparation de la loi de finances, renforcer la gestion des arriérés et établir des priorités entre les investissements publics.

- Rétablir la viabilité financière des deux banques publiques fragiles par une privatisation assortie de garanties adéquates.
- Mener des réformes structurelles de nature à favoriser la croissance en appliquant rapidement les mesures prévues dans le Plan national de développement et dans le Pacte pour l'Afrique.
- Soutenir les politiques régionales de l'UEMOA, y compris le respect des critères de convergence régionaux, dans le cadre des efforts que déploient conjointement les pays membres pour maintenir les réserves régionales à un niveau solide.

Avis des services du FMI : les services du FMI souscrivent à l'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC, compte tenu de l'application satisfaisante des mesures et des réformes prévues par le programme, ainsi que des engagements des autorités pour l'avenir.

Approuvé par
Dominique Desruelle
et Johannes Wiegand

Les entretiens relatifs à la troisième revue de l'accord au titre de la FEC se sont déroulés à Lomé du 18 au 31 octobre 2018. La mission du FMI était composée de M. Razafimahefa (chef de mission), M^{me} Bunda et MM. Engstrom et Tapsoba (représentant résident) (tous du département Afrique), ainsi que de MM. Binici (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), van Houtte (département Moyen-Orient et Asie centrale), Sowou (économiste local) et Kéballo (stagiaire au bureau local). M^{me} Nikaëin a prêté son concours dans le domaine de la recherche. M^{mes} Ndome-Yandun, Margevich et Kinvi-Boh ont procuré une assistance administrative. M^{me} Boukpassi (bureau de l'administrateur) s'est jointe à la mission. La mission a rencontré S.E.M. Faure Gnassingbé, Président de la République, MM. Sani Yaya, ministre de l'Économie et des Finances, Kossi Assimaidou, ministre de la Planification du développement, Aharh Kpessou, secrétaire permanent chargé des réformes, et Kossi Ténou, directeur national de la BCEAO, ainsi que d'autres hauts responsables. Elle s'est également entretenue avec M^{me} Séna Elda Kpotsra, secrétaire générale de la Commission bancaire de l'UEMOA et d'autres membres des services de cette commission. Elle a aussi rencontré des représentants du secteur privé et des partenaires du développement et a tenu une conférence de presse

TABLE DES MATIERES

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE	5
DISCUSSIONS SUR LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES	8
A. Politique budgétaire : réduire la dette tout en protégeant l'activité économique	9
B. Mesures portant sur les recettes : accroître durablement l'espace budgétaire	11
C. Gestion de la dépense : améliorer l'efficacité	14
D. Gestion de la dette : renforcer les capacités et reprofiler la dette	15
E. Secteur financier : privatiser les banques publiques avec des mesures de sauvegarde suffisantes	16
F. Réformes structurelles : favoriser une croissance durable et inclusive	17
MODALITÉS DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS	18
EVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	19
ENCADRE	
1. Mesures pour renforcer les recettes	13

GRAPHIQUES

1. Indicateurs de l'activité économique _____	22
2. Secteur extérieur, 2012–2018 _____	23
3. Évolution des finances publiques, 2018 _____	24
4. Perspectives à moyen terme de l'économie, 2011–2023 _____	25

TABLEAUX

1. Indicateurs économiques et financiers, 2015–2023 _____	26
2a. Opérations financières de l'administration centrale, 2015–2020 (milliards de FCFA) _____	27
2b. Opérations financières de l'administration centrale, 2015–2020 (en pourcentage du PIB) _____	28
3. Balance des paiements, 2015–2023 _____	29
4. Situation monétaire, 2015–2023 _____	30
5. Indicateurs de solidité financière du système bancaire, 2014–2017 _____	31
6. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, juin 2018 _____	32
7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2017–2029 _____	33
8. Calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC, 2017–2019 _____	34

ANNEXES

I. Matrice d'évaluation des risques _____	35
II. Privatisation des banques _____	36
III. Stratégie de développement des capacités _____	39

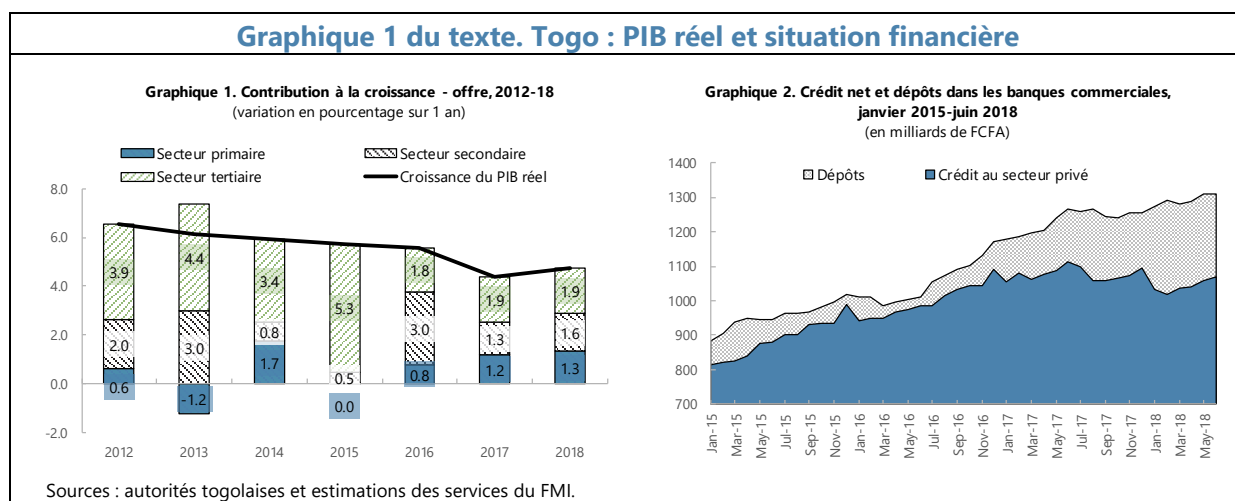
APPENDICES

I. Lettre d'Intention _____	41
Pièce jointe I. Mémoire des politiques économiques et financières _____	44
Pièce II. Protocole d'accord technique _____	57

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE

A. Évolution récente de l'économie : des signes d'un début de stabilisation

1. **L'activité économique semble commencer à se stabiliser dans certains secteurs, tout en restant faible dans d'autres** (graphique 1 et tableau 1 du texte). Après avoir nettement ralenti en 2017, avec un creux de 4,4 %, la croissance devrait, selon les projections, s'accélérer légèrement pour atteindre 4,7 % en 2018. Les activités à vocation exportatrice, telles que l'extraction des phosphates et la production de coton, s'améliorent, mais la reprise du secteur des services est encore fragile. L'activité au port reprend et le trafic à l'aéroport se stabilise. Le crédit au secteur privé s'est redressé et avait progressé de 9 % en glissement annuel en août 2018. Les prix ont commencé à augmenter et sont entrés en territoire positif ; l'inflation globale s'est chiffrée à 0,9 % (en glissement annuel) en septembre 2018, en partie sous l'effet de la hausse des prix des carburants et, peut-être, du renforcement de la demande intérieure.



2. **L'assainissement budgétaire a été remarquable en 2017 et les résultats du premier semestre de 2018 ont dépassé l'objectif fixé** (tableaux 2a et b). En 2017, malgré la faiblesse des recettes perçues, la réduction des dépenses a sensiblement amélioré le solde budgétaire global ; le déficit, sur la base des engagements, a été limité à 0,3 % du PIB (graphique 2 du texte). Au premier semestre de 2018, les recettes ont augmenté de 16 % par rapport à la même période en 2017, dépassant les projections de 1,5 point de pourcentage du PIB (tableau 1 du texte). Dans le même temps, les dépenses ont été inférieures d'environ 3,4 points de pourcentage du PIB aux projections, principalement parce que les dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures ont été inférieures aux prévisions en raison d'une exécution plus lente qu'anticipé des projets

d'investissement¹. En conséquence, le solde budgétaire global (base engagements) s'est amélioré, passant de 0,2 % du PIB au premier semestre de 2017 à 0,7 % pendant la même période en 2018.

3. L'encours des arriérés a été maîtrisé, tandis que celui des instances de paiement a augmenté². La loi de finances prévoyait une réduction nette de ces instances et des arriérés de 1,1 % du PIB au premier semestre de 2018, mais leurs encours n'ont pas varié. La diminution de 0,5 % du PIB de l'encours des arriérés (plus de 90 jours) a été neutralisée par une augmentation correspondante des instances de paiement (moins de 90 jours). L'effort déployé pour prévenir les retards de paiement de plus de 90 jours est salué ; néanmoins, un paiement rapide (même avant 90 jours) est recommandé. La capacité du Togo à lever des fonds sur le marché obligataire régional de l'UMOA s'est renforcée, les taux de souscription passant en moyenne de 77 % en 2017 à 94 % entre janvier et octobre 2018.

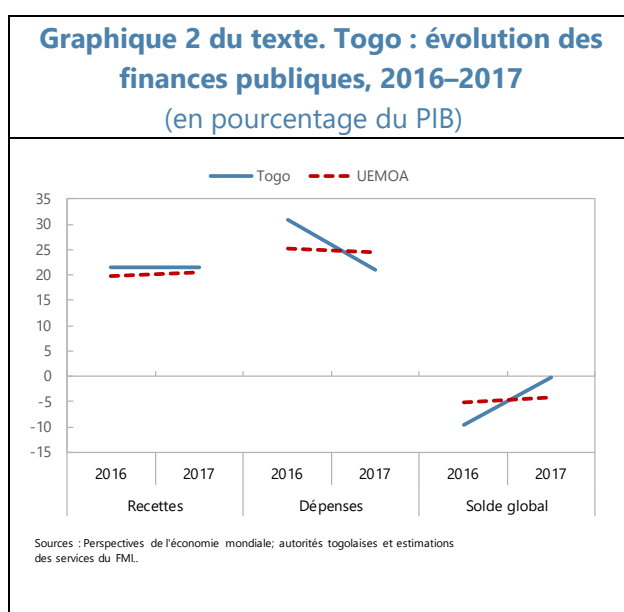


Tableau 1 du texte. Togo : évolution des finances publiques, juin 2018
(en pourcentage du PIB)

	Juin 2017		Juin 2018	
	Résultats	Prog. Proj.	Résultats	
Recettes et dons	8.8	9.7	10.2	
Recettes et dons	8.3	8.2	9.7	
Dons	0.4	1.6	0.6	
Dépenses et prêts nets	8.5	13.0	9.6	
Dépenses courantes	7.2	8.7	8.0	
Dépenses d'équipement	1.4	4.3	1.6	
Solde primaire intérieur	1.5	-0.8	1.8	
Solde primaire global (base engagements, dons compris)	1.0	-2.1	1.5	
Solde global (base engagements, dons compris)	0.2	-3.3	0.7	
Paiement d'arriérés, net (baisse= -)	0.4	-1.1	0.0	
Solde global (base caisse, dons compris)	0.6	-4.4	0.7	
Solde global (base caisses, hors dons)	0.2	-5.9	0.1	
Financement	-0.2	5.9	-0.1	
Financement intérieur 1/	-1.0	2.3	-1.1	
Financement extérieur	0.9	3.6	1.0	

Sources : autorités togolaises ; estimation des services du FMI.
1/ Objectif pour le financement intérieur à fin juin 2018 : 1,2 % du PIB après ajustement pour tenir compte des arriérés.

B. Mise en Œuvre du programme : les résultats sont dans l'ensemble satisfaisants

4. Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FEC ont été globalement satisfaisants, tous les critères de réalisations quantitatifs et l'un des deux objectifs indicatifs ayant été respectés à fin juin 2018 (paragraphe 4 du MPEF, tableau 6). Les critères de réalisation quantitatifs relatifs au solde budgétaire primaire intérieur et au financement intérieur net ont été remplis avec une marge d'environ 2 % du PIB. Tous les plafonds nuls

¹ Les autorités et les donateurs s'emploient à améliorer la périodicité des rapports sur l'exécution des projets financés sur ressources extérieures.

² Les arriérés renvoient aux arriérés intérieurs. Jusqu'à présent, les autorités considéraient les factures impayées comme des arriérés ou des instances de paiement selon qu'elles portaient sur les exercices précédents ou l'exercice en cours. Désormais, elles alignent leur classification sur la directive de l'UEMOA et estiment que les factures impayées sont des arriérés ou des instances de paiement selon qu'elles ont plus ou moins de 90 jours.

concernant (i) l'accumulation d'arriérés sur la dette publique extérieure, (ii) les emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis, (iii) les prêts intérieurs garantis aux fournisseurs et entrepreneurs et (iv) les préfinancements bancaires garantis pour les investissements publics ont été respectés. Alors que l'objectif indicatif relatif au recouvrement des recettes a été dépassé de 1,5 % du PIB, celui concernant les dépenses sociales financées sur ressources intérieures n'a pu être réalisé (écart de 1 % du PIB).

5. Des mesures correctives sont prises pour remédier à l'insuffisance des dépenses

sociales. Parallèlement au Plan national de développement, deux programmes sociaux sont en cours d'exécution. Le programme d'appui aux groupes vulnérables (PAPV) est une initiative visant à rénover les infrastructures sociales et à développer les projets sociaux. Il couvre des domaines tels que l'eau potable, l'assainissement, l'électricité, l'éducation, la santé, le logement, l'inclusion financière et l'emploi des jeunes³. Le programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) vise à réduire les inégalités sociales en améliorant les conditions de vie des populations habitant dans des zones reculées dépourvues d'infrastructures sociales de base suffisantes⁴.

6. Les trois repères structurels budgétaires fixés pour la fin de juin 2018 ont été atteints

(paragraphe 5 du MPEF). L'administration fiscale a pris des mesures pour réduire de 60 % le nombre des dossiers de transit douanier en suspens, ce qui a eu des retombées favorables sur les recettes et la lutte contre la fraude. Les plans de passation de marchés, d'engagement et de gestion de la trésorerie ont été actualisés chaque mois pour orienter le rythme des autorisations d'engagement et prévenir l'accumulation d'arriérés ; des circulaires ont par ailleurs été envoyées à cet effet aux services financiers. Les autorités ont, comme prévu, clôturé les comptes des structures de l'administration publique dans les banques commerciales et en ont transféré le solde sur le compte unique du Trésor (CUT).

7. Les repères structurels relatifs à la hiérarchisation des investissements et la restructuration des banques n'ont pas été atteints, mais des progrès ont été réalisés dans ces domaines

(paragraphe 5 et 6 du MPEF). En ce qui concerne l'analyse coût-avantage des investissements publics, le guide méthodologique, préparé avec l'assistance technique du FMI, est presque terminé. Pour ce qui est des deux banques publiques fragiles, le plan de restructuration a été achevé et approuvé par la Commission bancaire de l'UMOA. Les transferts n'ont toutefois pas eu lieu, les autorités ayant modifié leur stratégie ; au lieu d'une restructuration et d'une recapitalisation par l'État, elles ont décidé de relancer la privatisation des deux établissements (voir infra).

C. Perspectives à moyen terme : les risques diminuent, mais persistent

8. La croissance devrait s'accélérer pour atteindre environ 5,4 % par an à moyen terme

(tableau 2 du texte). L'investissement et la productivité du secteur privé seraient soutenus par la récente modernisation des équipements publics et une demande robuste sur les principaux marchés d'exportation du Togo dans la sous-région. L'inflation devrait rester en deçà du critère de

³ Programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV).

⁴ Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC).

convergence de l'UEMOA (3% au maximum). Le déficit courant serait ramené à moins de 6 % du PIB, grâce à une réduction des importations de biens d'équipement publics et à une amélioration des résultats à l'exportation. Sous l'effet conjugué de l'assainissement des finances publiques (visant un solde primaire global de 1,0 % du PIB) et de la croissance, le ratio dette publique/PIB reviendrait en dessous de 60 % en 2022 et la valeur actuelle nette de la dette publique en deçà du seuil de 55 % du PIB à compter de 2021.

Tableau 2 du texte. Togo : indicateurs économiques, 2015–2023

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
			Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	<i>(Croissance en pourcentage, sauf indication contraire)</i>								
PIB réel	5.7	5.6	4.4	4.7	5.0	5.3	5.4	5.4	5.4
Indice des prix à la consommation (moyenne)	1.8	0.9	-0.7	0.7	1.8	2.0	2.0	2.0	2.0
	<i>(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>								
Solde primaire intérieur	-3.2	-4.5	0.8	2.4	2.8	2.8	2.7	2.7	2.7
Solde primaire global (base engagements, dons compris)	-6.5	-7.1	1.5	-0.7	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Solde global (base engagements, dons compris)	-8.9	-9.5	-0.3	-3.1	-1.5	-1.2	-1.1	-1.0	-0.8
Solde primaire global (base caisse, dons compris)	-5.3	-7.1	-0.3	-2.9	-0.1	1.0	1.0	1.0	1.0
Solde global (base caisse, dons compris)	-7.7	-9.5	-2.1	-5.3	-2.6	-1.2	-1.1	-1.0	-0.8
Solde des transactions courantes	-11.0	-9.7	-7.9	-8.0	-7.0	-5.9	-5.1	-5.0	-5.1
Dette publique totale (y compris dette des entreprises pu	72.1	81.1	75.6	74.1	69.9	65.3	60.9	56.8	52.9
Dette publique totale (hors dette des entreprises publiq	69.7	77.7	72.4	71.3	67.5	63.2	59.1	55.3	51.7

Sources : autorités togolaises ; estimations et projections des services du FMI.
¹ Y compris arriérés intérieurs de l'administration centrale, dette des entreprises publiques et coût de la recapitalisation des banques.

9. Bien qu'ils s'atténuent légèrement, les risques pesant sur l'activité subsistent.

L'opposition exige de limiter rétroactivement à deux le nombre des mandats de président, ce qui empêcherait le Président actuel de se présenter pour un quatrième mandat en 2020. Les violentes manifestations qui ont éclaté au milieu de 2017 se sont apaisées, mais le dialogue entre le gouvernement et l'opposition se dégrade. L'environnement socio-politique demeure fragile. En particulier, les élections législatives prévues pour la fin de 2018 risquent de raviver les tensions socio-politiques et d'exercer des pressions sur les autorités pour qu'elles augmentent les dépenses publiques et diffèrent les réformes. Dans ce contexte, il se peut que le secteur privé reste prudent et reporte les investissements prévus. En général, le Togo est un pays fragile qui est sujet aux risques inhérents à cette fragilité. En ce qui concerne les risques externes, une croissance mondiale plus faible que prévu et des conditions financières plus resserrées pourraient aussi nuire à l'application du programme (annexe I).

DISCUSSIONS SUR LES POLITIQUES ECONOMIQUES

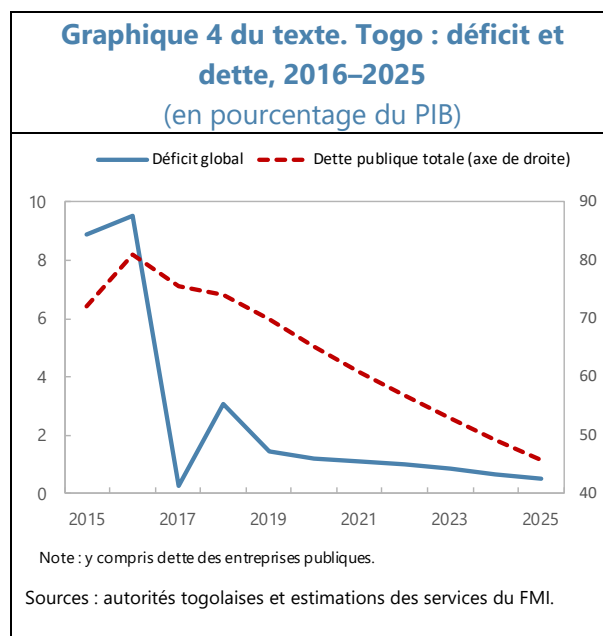
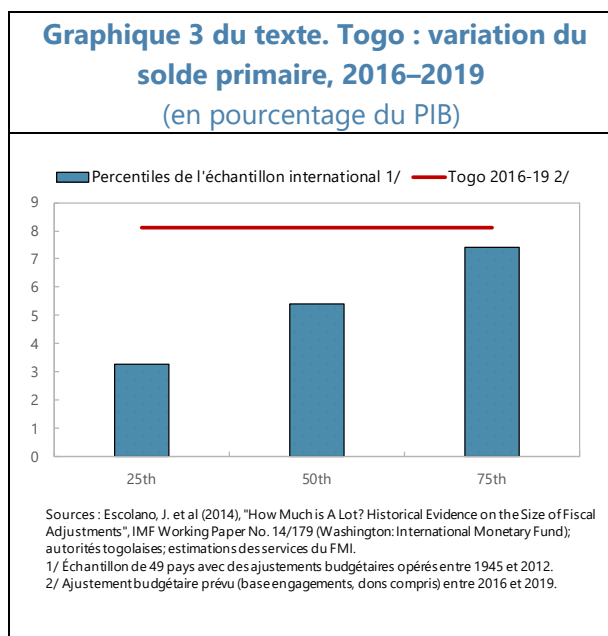
Les discussions ont porté sur l'ampleur de la réduction de la dette envisagée dans le programme initial (2017-2019), nonobstant un certain assouplissement de la politique budgétaire en 2019 par rapport au cadrage budgétaire précédent. Cette orientation budgétaire garantit la viabilité de la dette, contribue à la stabilité régionale de l'UEMOA et atténue l'impact de l'assainissement sur l'activité. Des mesures seront également prises pour accroître durablement les recettes, renforcer l'efficacité des dépenses et améliorer le climat des affaires. La stratégie du secteur financier a été réexaminée ; les

autorités relancent la privatisation des deux banques publiques pour en assurer la viabilité financière à long terme et en réduire au maximum les coûts budgétaires.

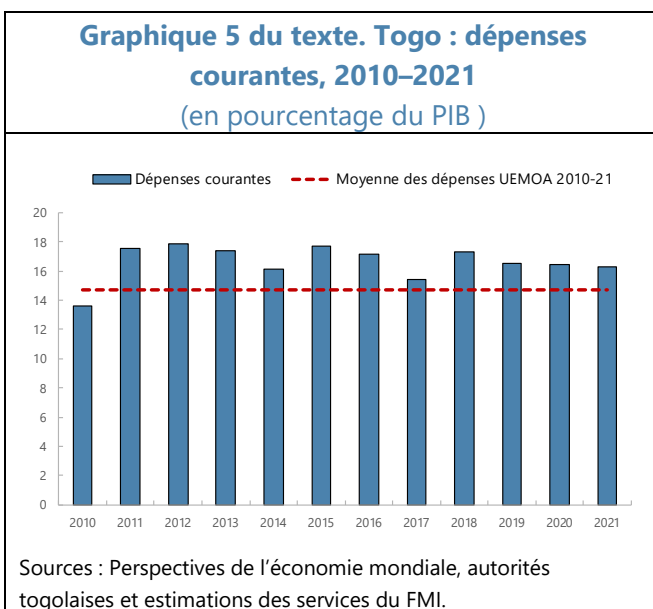
A. Politique budgétaire : réduire la dette tout en protégeant l'activité économique

10. Le cadrage budgétaire pour 2018 reste inchangé (paragraphe 8 du MPEF). Après une forte progression au premier semestre 2018, les recettes ont été inférieures aux objectifs fixés au troisième trimestre de l'année. Afin d'atteindre l'objectif prévu pour la fin de l'année, l'office togolaise des recettes prend des mesures pour renforcer le recouvrement des créances fiscales et des impôts en contentieux. En outre, si nécessaire, les dépenses seront également contenues. Le solde global a été bien plus élevé que prévu à la fin de juin 2018 : conjugué aux mesures susmentionnées, cela devrait permettre d'atteindre l'objectif de déficit budgétaire fixé pour la fin de l'année (3,1 % du PIB). Cet objectif est jugé adéquat, car il maintient la dette sur une trajectoire descendante tout en protégeant la stabilisation de l'activité qui s'amorce. Selon les projections, la dette publique devrait tomber de 81 % à 74 % du PIB (71 %, hors dette des entreprises publiques) entre la fin de 2016 (avant le lancement du programme soutenu par la FEC) et la fin décembre 2018.

11. Le cadrage budgétaire pour 2019 vise à réduire la dette comme prévu initialement tout en protégeant l'activité économique qui commence à se stabiliser (paragraphe 9 et 10 du MPEF). Le solde primaire intérieur, l'agrégat budgétaire qui ancre le programme puisqu'il reflète l'effort budgétaire des autorités, est légèrement inférieur (de 0,2 % du PIB) au niveau visé précédemment. Les autorités s'attendant à ce que les investissements financés sur ressources extérieures dépassent les précédentes projections, le solde budgétaire global (dons compris) devrait se dégrader de 1 point de pourcentage du PIB, pour atteindre un déficit de 1,5 % du PIB. La prise en compte des investissements supplémentaires financés sur ressources extérieures est justifiée par le fait que l'évolution de la dette dont font état les projections reste viable et que le déficit se budgétaire situe bien en deçà du critère de convergence de l'UEMOA. Ce cadrage budgétaire permet un assainissement des finances publiques de l'ordre de 8 % du PIB pour l'ensemble de la période couverte par le programme. Le déficit budgétaire global (base engagements) s'améliore, passant de 9,5 % à 1,5 % du PIB entre fin 2016 et fin 2019. Un assainissement aussi important (8 % du PIB) est rare, la variation moyenne du solde primaire pendant un épisode d'assainissement étant estimée à environ 5 points de pourcentage du PIB (graphique 3 du texte). La dette devrait passer de 81 % du PIB à fin 2016 à 70 % à fin 2019 ; cette baisse de 11 points de pourcentage du PIB est légèrement plus forte que celle envisagée lors du lancement du programme (graphique 4 du texte).



12. Le léger assouplissement de la politique budgétaire, ainsi que les hausses des dons et les diminutions des dépenses courantes quelque peu supérieures aux prévisions, ouvre un certain espace pour des investissements publics favorables à la croissance. Sous l'effet de nouvelles mesures portant sur les recettes (voir section B infra), les recettes fiscales et douanières seraient maintenues, selon les projections, à 9,7 % du PIB malgré la perte des recettes temporaires collectées en 2018. Bien que ce cadrage budgétaire permette d'augmenter les dépenses d'environ 1 % du PIB par rapport aux projections précédentes, les autorités rationalisent les dépenses courantes à hauteur de 1 % du PIB grâce à l'application de mesures prises après un examen des dépenses réalisé avec le concours d'un cabinet international de consultants. Ces mesures comprennent la centralisation des marchés/achats publics, l'étalonnage des coûts des biens et services par rapport aux prix régionaux et internationaux, la rationalisation de la consommation publique (électricité et entretien, par exemple), l'élimination des employés fantômes, ainsi que d'autres déficiences constatées dans les livres de paie de l'État, et la correction des pensions indûment versées. Il semble possible, quoique difficile, d'atteindre le nouveau niveau prévu des dépenses courantes. Le Togo a réduit ses dépenses primaires courantes en 2017 par rapport aux projections de 2019 (13,7 % et 14,1 % du PIB respectivement) ; par ailleurs, les dépenses courantes



restent supérieures à la moyenne de l'UEMOA (graphique 5 du texte). Leur rationalisation ouvre la possibilité d'accroître l'investissement public d'environ 2 % du PIB par rapport aux projections précédentes. Dans l'ensemble, la réorientation vers les dépenses d'équipement va dans le bon sens et est souhaitable compte tenu du récent processus visant à renforcer les pratiques de gestion des finances publiques, ainsi que des besoins en infrastructure. Le risque existe toujours que le plafond des dépenses primaires courantes s'avère trop ambitieux. Dans ce cas, la possibilité que les recettes soient plus élevées (voir infra) et, au besoin, la possibilité de restreindre l'exécution des dépenses d'équipement garantissent que l'objectif de déficit du programme pourra être atteint⁵.

13. Grâce aux mesures prises dans le cadre du programme actuel, le Togo se rapproche des critères de convergence de l'UEMOA. Le cadre budgétaire pour 2019 aidera à renforcer la stabilité extérieure. Selon les projections, les critères de premier rang de l'UEMOA (solde budgétaire, dette et inflation) devraient tous être respectés en 2019. En outre, des réformes administratives et de fond sont nécessaires pour satisfaire aux critères de second rang (recettes fiscales et les traitements et salaires) (tableau 3 du texte). Le modeste assouplissement des objectifs budgétaires pourrait avoir de légères répercussions sur les réserves de change régionales, qui, toutefois, se situent à des niveaux satisfaisants au stade actuel.

Tableau 3 du texte. Togo : respect des critères de convergence de l'UEMOA, 2015-2023

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
			Est.	Proj.					
Critères de premier rang									
Solde global/PIB (≥ -3 %)	-8.9	-9.5	-0.3	-1.7	-1.5	-1.2	-1.1	-1.0	-0.8
Hausse moyenne des prix à la consommation (≤ 3 %)	1.8	0.9	-0.7	0.7	1.8	2.0	2.0	2.0	2.0
Dette totale/PIB (≤ 70 %) ¹	69.7	77.7	72.4	71.3	67.5	63.2	59.1	55.3	51.7
Critères de second rang									
Traitements et salaires/recettes fiscales (≤ 35 %)	40.1	41.1	42.9	39.4	39.0	38.9	39.0	38.6	38.3
Recettes fiscales/PIB (≥ 20 %)	17.3	16.7	16.1	17.4	17.3	17.3	17.4	17.6	17.7

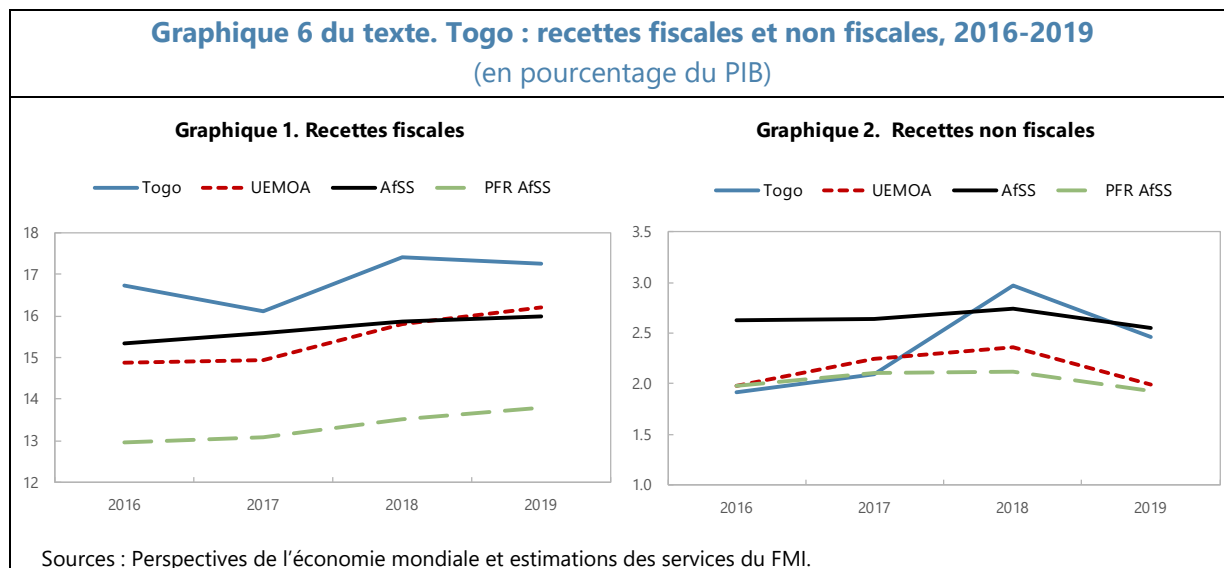
Sources : autorités togolaises ; estimations et projections des services du FMI.
¹ Y compris arriérés intérieurs de l'administration centrale et à l'exclusion de la dette des entreprises publiques.

B. Mesures portant sur les recettes : accroître durablement l'espace budgétaire

14. Il est primordial d'accroître durablement les recettes pour atteindre les objectifs du programme et créer un espace budgétaire pour les dépenses sociales et de développement dont le besoin se fait sentir (paragraphe 12 du MPEF). Bien que le recouvrement des recettes fiscales semble plus performant au Togo que dans les pays homologues, une part importante de l'augmentation attendue en 2018 provient de recettes non fiscales, (redevances de licences de télécommunications, dividendes, recouvrements de créances fiscales et pénalités essentiellement)

⁵ Les dépenses d'investissement ont été réduites au cours de la phase initiale d'exécution du programme FEC en vue de mettre fin aux investissements non orthodoxes par le biais de ce qu'on appelle le préfinancement. Étant donné que le système de GFP est actuellement renforcé, une augmentation des dépenses d'investissement est pertinente.

(graphique 6 du texte). Étant donné qu'une part importante de ces recettes est de nature temporaire, des mesures de politique fiscale plus pérennes sont nécessaires (encadré 1).



15. Bien que le Togo ait pris d'importantes mesures positives pour réformer son administration fiscale, il est possible d'en améliorer encore l'efficacité (paragraphe 13 et 14 du MPEF). Une initiative audacieuse a été lancée pour regrouper les administrations fiscale et douanière dans un nouveau service indépendant, l'Office togolais des recettes (OTR). Toutefois, le programme de réforme n'est pas encore entièrement achevé. Pour aller plus loin dans les réformes et tirer pleinement parti de la création de ce service unique et indépendant, une autre série de mesures sera adoptée en 2019 (voir encadré 1). Plusieurs de ces mesures ont été soumises au Parlement, mais n'ont pas encore été intégrées aux projections budgétaires de 2019, aussi une certaine révision à la hausse des prévisions de recettes est-elle possible.

Encadré 1. Mesures pour renforcer les recettes

Les mesures fiscales, tant paramétriques qu'administratives, adoptées en 2018 devraient, selon les projections, faire passer les recettes fiscales de 16,1 % du PIB en 2017 à 17,4 % en 2018. Cette hausse est en partie attribuable à des recettes temporaires. Afin de préserver l'assiette fiscale et de compenser la perte future de ces recettes temporaires, les autorités adopteront en 2019 des mesures supplémentaires plus pérennes et renforceront durablement l'administration fiscale et douanière.

Politique fiscale :

Impôt sur les revenus du capital : (i) le code des impôts ne n'inclura plus de réduction de 20 % (pour les immeubles) et de 10 % (pour les terrains à bâtir) des plus-values réalisées plus de 5 ans après l'acquisition d'un bien immobilier, (ii) le crédit d'impôt général, ou réduction globale, pouvant atteindre 300 000 FCFA par an (environ 500 dollars) pour les plus-values cumulées sur un exercice donné sera supprimé, (iii) la disposition autorisant le ministre des Finances à accorder des exonérations sur les paiements d'intérêts à des non-résidents sera éliminée et (iv) le code des impôts ne permettra plus de déduire, aux fins de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, les frais et charges liés aux actifs financiers, ni les intérêts sur prêts hypothécaires (du moins en partie).

Impôt sur les sociétés : une règle sur le « dépouillement des bénéfices » est instaurée pour limiter la capacité des entreprises à optimiser leur fiscalité en transférant des bénéfices vers des filiales situées dans des paradis fiscaux. Les charges d'intérêts déductibles sont limitées à un maximum de 30 % de la marge brute d'exploitation.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : les conditions nécessaires à l'inclusion des opérations d'assurance dans le champ d'application de la TVA seront analysées. Parallèlement, afin d'améliorer le climat des affaires et de ne pas pénaliser la trésorerie des entreprises, le système de remboursement de la TVA sera progressivement amélioré ; une liste d'entreprises pouvant bénéficier du remboursement anticipé de la TVA pourra être dressée et révisée régulièrement.

Taxes foncières : l'enregistrement des terrains sera achevé en vue de régler et de recouvrer les taxes foncières.

Administration fiscale et douanière :

Vérification croisée des bases de données : la pleine conformité à cette règle est faible et la communication d'informations adéquates fait défaut. En conséquence, les contrôles seront intensifiés sur les divergences observées en recoupant les déclarations produites par les contribuables et les informations provenant de tiers, afin de détecter les sous-déclarations et d'accroître le nombre des contribuables (tableau de l'encadré).

Pouvoirs d'exécution de l'administration fiscale : l'administration des douanes (i) exigera un dépôt forfaitaire de 10 à 15 % des importateurs jugés inactifs par l'administration fiscale (RS de la fin de juin 2019, paragraphe 38 du PAT) et (ii) interdira l'enlèvement (au port) des biens importés par des agents ou des propriétaires accusant des arriérés d'impôt (RS de la fin de juin 2019, paragraphe 39 du PAT).

Valeurs en douane : le contrôle des valeurs en douane sera amélioré par la création d'une cellule antifraude chargée de détecter les anomalies d'évaluation à partir de vérifications des pièces justificatives. En l'absence de telles pièces, une valeur normalisée des transactions est établie à partir d'une comparaison internationale (c'est-à-dire des méthodes de substitution à la valeur de transaction). Cette mesure complète le cadre d'évaluation en vigueur.

**Togo : cellule des gros contribuables, rapport sur les transactions
pour le compte de tiers, 2016–2017**

	2016	2017 1/ (estimations)
Fichier des contribuables actifs de la DGE	554	563
Contribuables ayant respecté l'obligation légale	215	137
	38	24
Contribuables ayant fourni des données exploitables (avec NIF) sur les 4 trimestres	4	32
	0.7	5
Renseignements reçus (y compris marchés publics)	23 444	22 701
Renseignements non exploitables (sans NIF)	5,861	4,736
	25	21

Sources : autorités togolaises et calculs des services du FMI.

1/ Fin nov. 2017.

Note : NIF = numéro d'identification fiscale.

C. Gestion de la dépense : améliorer l'efficacité

16. Les recommandations issues d'une revue des dépenses publiques sont actuellement appliquées et le processus de hiérarchisation des investissements sur la base d'une analyse coût-efficacité est en cours (paragraphe 15 du MPEF). Les autorités ont lancé en 2017 une importante initiative visant à identifier les domaines de dépenses où il est possible d'améliorer l'efficacité et, éventuellement, de réaliser des économies. Les conclusions de cet examen réalisé avec le concours d'un cabinet international sont répercutées dans la loi de finances pour 2019, ce qui se traduira par d'importantes économies sur les dépenses courantes. Parallèlement, une nouvelle cellule a été mise en place pour élaborer, avec l'assistance technique du FMI, un guide méthodologique d'analyse des investissements publics fondée sur le rapport coût-efficacité. Ce guide, n'étant pas complètement achevé, n'ait pu servir de base à la loi de finances pour 2019. Cependant, certains critères connexes ont déjà été appliqués. En outre, les crédits budgétaires affectés au financement des études de faisabilité ont été augmentés. Le guide méthodologique sera mis en application par voie de circulaire (RS de la fin de décembre 2018, paragraphe 34 du PAT).

17. Les autorités sont en train de réorganiser la gestion des arriérés et de renforcer la chaîne des dépenses (paragraphe 11 du MPEF). Le Togo alignera désormais la définition des arriérés dans son système de gestion des finances publiques sur la directive de l'UEMOA. Par conséquent, selon qu'elles sont impayées depuis plus ou moins de 90 jours, les factures seront

classées dans la catégorie des arriérés ou dans celle des instances de paiement⁶. Les autorités préparent depuis juillet 2018 des données sur l'encours des arriérés de paiement par âge (RS de la fin de décembre 2018, paragraphe 32 du PAT). Elles ont également produit des plans de passation de marchés, d'engagement et de trésorerie qu'elles s'efforcent de synchroniser sur une base mensuelle. Elles renforcent en conséquence l'exécution du plan de trésorerie et le contrôle des autorisations d'engagement (RS de la fin de décembre 2018, paragraphe 33 du PAT). En outre, elles sont déterminées à rendre le compte unique du Trésor (CUT) pleinement opérationnel.

18. Le passage à la budgétisation par programme a été amorcé. Les budgets-programmes sont une exigence d'une directive de l'UEMOA. Parallèlement à l'approche habituelle, une présentation du budget par programme a été produite pour tous les ministères en 2019, à titre de mesure initiale. Un document de budget-programme sera préparé pour 2020-2022 (RS de la fin de juin 2019, paragraphe 40 du PAT). Les éléments institutionnels nécessaires seront mis en place pour assurer une application rapide et harmonieuse de cette réforme.

D. Gestion de la dette : renforcer les capacités et reprofiler la dette

19. Le renforcement des capacités de gestion de la dette est une priorité (paragraphe 16 et 17 du MPEF). La dernière évaluation des résultats de la gestion de la dette, réalisée en 2010, a mis en évidence de graves faiblesses. La gestion de la dette a alors été centralisée au sein d'une nouvelle direction et un projet de manuel des procédures a été élaboré. La stratégie de gestion de la dette à moyen terme est actuellement mise à jour avec l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale.

20. Les autorités ont l'intention de reprofiler leur dette. Comme indiqué dans le rapport des services du FMI pour la deuxième revue du programme appuyé par la FEC, l'opération consistera à emprunter à l'extérieur à des conditions plus favorables pour racheter à hauteur d'environ 8 % du PIB une fraction de l'encours de la dette intérieure, qui est plus coûteuse et généralement à court terme⁷. Pour qu'elle puisse améliorer le profil global de la dette publique, cette opération devrait préserver ou réduire la valeur actuelle nette de la dette publique totale après avoir comptabilisé tous les coûts tels que les frais et les charges. Les mesures de sauvegarde dont elle est assortie, qui sont définies dans le cadre de la deuxième revue FEC et restent valables, garantissent que son ampleur permettrait au Togo de conserver avec une marge suffisante sa note de risque modéré de surendettement extérieur.

⁶ Cette nouvelle pratique permettra d'éviter de longs retards dans le paiement des factures, retards qui pénalisent la gestion de la trésorerie du secteur privé et peuvent amener les fournisseurs à majorer le coût des achats de l'État.

⁷ Rapport du FMI n° 18/184 (paragraphe 17 du rapport des services du FMI et paragraphe 15 du MPEF).

E. Secteur financier : privatiser les banques publiques avec des mesures de sauvegarde suffisantes

21. Au lieu de la fusion et de la recapitalisation par l'État initialement prévues, les autorités ont maintenant décidé de privatiser les deux banques publiques (paragraphe 18 et 19 du MPEF). Plusieurs étapes importantes avaient été franchies en vue d'une fusion, notamment la finalisation d'un plan de fusion/restructuration et son approbation par la Commission bancaire de l'UMOA en juin 2018. Le transfert juridique devait être achevé avant la fin de juin 2018 et suivi d'une recapitalisation estimée à environ 1,5 % du PIB. Toutefois, les autorités jugent maintenant plus judicieux, sur le double plan de la stabilité financière et des coûts budgétaires, de privatiser les deux banques. En conséquence, des projets de loi autorisant cette privatisation ont été adoptés par le gouvernement et soumis au Parlement.

22. Cette stratégie révisée est conforme à l'objectif de longue date consistant à remédier aux faiblesses du système bancaire, mais la vigilance s'impose pour se prémunir contre les risques en matière de finances publiques, de gouvernance et de stabilité financière (annexe II). Des recapitalisations récurrentes, sans restructuration adéquate, des banques publiques ont souvent été à l'origine de coûts budgétaires. Par le passé, des tentatives de privatisation de toutes les banques publiques ont été initiées. Le processus a abouti à la privatisation de deux banques en 2012-2013, mais a échoué pour deux autres, que, par la suite, les autorités ont décidé de fusionner, restructurer et recapitaliser. Cependant, elles ont une nouvelle fois modifié leur position et sont maintenant d'avis que le contexte général est favorable à une privatisation. Cette intention réaffirmée de se retirer du secteur bancaire peut offrir l'occasion d'assurer la viabilité financière à long terme des banques tout en réduisant au maximum les coûts de recapitalisation pour les autorités, qui prennent actuellement des mesures de sauvegarde pour faire face à d'éventuels risques. La privatisation de la plus petite des deux banques est en préparation ; toutes les diligences légales et réglementaires requises devraient être exécutées avant la fin de l'année (RS, fin décembre 2018, paragraphe 36 du PAT). L'opération sera réalisée de manière à réduire au minimum les coûts pour le secteur public et sera subordonnée à une évaluation favorable par la Commission bancaire de l'UMOA des critères d'aptitude et d'honorabilité de l'acquéreur potentiel, de sa capacité à absorber les pertes et de la solidité de son plan stratégique.

23. La privatisation de la plus grande des deux banques se fera dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, selon un processus solide et conforme aux meilleures pratiques internationales (paragraphe 20 du MPEF). Cet établissement étant de taille systémique, sa privatisation doit être soumise à un examen approfondi. Un cabinet d'audit, dont le mandat a été établi en consultation avec les services du FMI (mesure préalable), fixera de nouveau la valeur économique de la banque, en procédant notamment à une analyse de ses états financiers antérieurs et de ses perspectives financières. Par ailleurs, un conseiller en opérations internationales sera engagé pour aider les autorités à préparer l'appel d'offres. Son mandat sera finalisé cette année (RS de fin décembre 2018, paragraphe 37 du PAT). D'ici à fin d'avril 2019, un plan stratégique et les modalités de l'appel d'offres seront établis (RS de fin avril 2019, paragraphe 41 du PAT) ; si le calendrier n'est pas respecté pour des raisons indépendantes de la volonté des autorités, les services

du FMI en tiendront compte dans leur évaluation des résultats du programme. L'appel d'offres devrait être lancé avant fin août (RS de fin août 2019, paragraphe 42 du PAT) et la privatisation finalisée en septembre 2019 au plus tard, sous réserve d'une évaluation favorable de l'acquéreur par la Commission bancaire de l'UMOA.

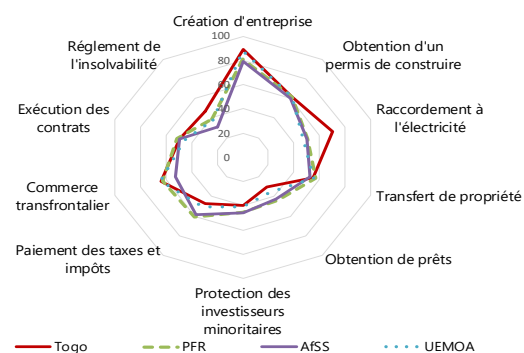
24. Les créances en souffrance représentent une lourde charge à gérer pour les banques, ce qui en limite la rentabilité, ainsi que les nouveaux prêts (paragraphe 21 du MPEF). Le ratio de ces créances, qui atteignait 17 % à fin décembre 2017, est élevé et ne cesse d'augmenter. Les autorités se sont engagées, en collaboration avec la Commission bancaire de l'UMOA, à le faire baisser.

F. Réformes structurelles : favoriser une croissance durable et inclusive

25. La mise en application des mesures du Plan national de développement (PND) et du Pacte avec l'Afrique a été amorcée (paragraphe 22 et 23 du MPEF). Le PND vise à faire du Togo une plate-forme logistique majeure (basée sur le port de Lomé et l'aéroport international), une place financière dynamique (avec le siège à Lomé de plusieurs groupes bancaires et d'assurance régionaux) et une base industrielle solide (avec des parcs industriels). Le Togo promeut également des politiques sociales inclusives, axées sur le renforcement des politiques de santé et d'éducation et la lutte contre la pauvreté, conformément aux objectifs du développement durable. S'agissant du Pacte avec l'Afrique, des efforts ont été déployés en vue d'appliquer des réformes macroéconomiques ou favorables aux entreprises.

26. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, il est primordial de créer un climat propice aux affaires. L'État se retire actuellement de certains secteurs clés de l'économie afin de permettre au secteur privé de devenir de plus en plus le moteur de la croissance. Les autorités relancent la privatisation des deux banques publiques (voir supra), et la privatisation de l'entreprise de télécommunications est à un stade avancé. Afin de réduire le nombre élevé de litiges fonciers et de permettre de garantir des prêts par des titres fonciers, elles mettront en place des mécanismes et procédures de nature à faciliter l'immatriculation des biens fonciers (RS de la fin de décembre 2018, paragraphe 35 du PAT). Les efforts déployés par le Togo pour améliorer le climat des affaires ont été récompensés dans l'édition de 2019 des indicateurs Doing Business de la Banque mondiale (graphique 7 du texte)⁸. Le score du Togo s'est

Graphique 7 du texte. Togo : indicateurs Doing Business, 2019
(0 = score le plus faible, 100 = score le plus élevé)



Source : Rapport Doing Business 2019 de la Banque mondiale.

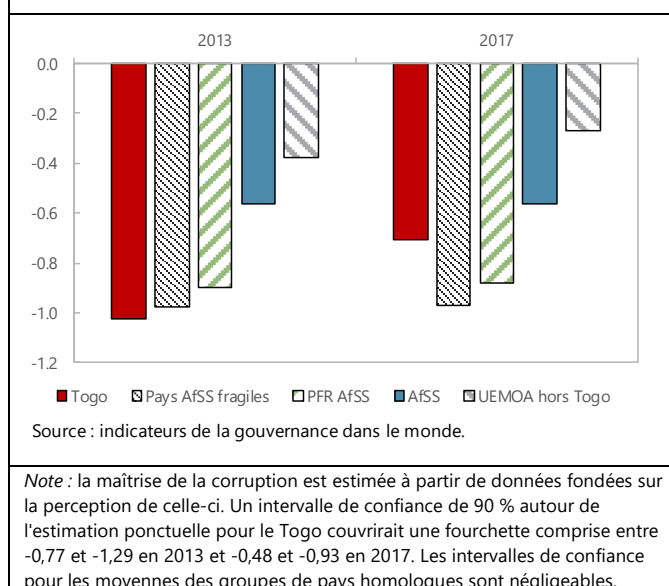
⁸ Les indicateurs basés sur des enquêtes révèlent le climat des affaires tel que le perçoivent les investisseurs.

amélioré, passant de 48,57 en 2018 à 55,20 en 2019, soit un résultat supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (51,61 sur un maximum de 100). Néanmoins, l'accès au crédit reste problématique.

27. Le Togo s'efforce d'améliorer la gouvernance et de lutter contre la corruption

(paragraphe 24 du MPEF). Le Code pénal adopté en 2015 a renforcé le combat contre la corruption, et la nouvelle loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) adoptée en 2018 vise à rendre la législation du Togo conforme aux normes de l'UEMOA et du GAFI (Groupe d'action financière). La HAPLUCIA⁹, qui est chargée de prévenir et d'enquêter sur les actes de corruption, est devenue opérationnelle en 2017. En ce qui concerne l'administration des recettes, la cellule anticorruption de l'OTR est responsable de la prévention et des enquêtes sur les cas suspects et l'augmentation du nombre des vérifications croisées des bases de données contribuera à une réduction des pratiques de corruption. Pour ce qui est de la gestion des dépenses, l'analyse coûts-avantages des investissements publics et le transfert des soldes de trésorerie sur le compte unique du Trésor aideront à limiter la corruption et le score du Togo sur la lutte contre la corruption telle qu'elle est perçue était inférieur à la moyenne des autres membres de l'UEMOA en 2017, mais les résultats semblent s'être améliorés ces dernières années et dépassent très probablement la moyenne des PFR et des pays fragiles en Afrique subsaharienne (graphique 8 du texte).

Graphique 8 du texte. Togo : maîtrise de la corruption, 2013 et 2017
(estimations allant de -2,5 (faible) à 2,5 (forte))



MODALITÉS DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS

28. Le programme continuera d'être revu en fonction des critères de réalisation quantitatifs, objectifs indicatifs et repères structurels fixés pour la fin de décembre 2018, ainsi que de juin et de septembre 2019. Il est proposé de remplacer, à la fin de décembre 2018, l'ajustement du critère de réalisation quantitatif sur le financement intérieur net du remboursement des arriérés par un objectif indicatif sur l'accumulation nette d'arriérés intérieurs, approche qui permet un meilleur suivi en établissant une distinction entre le financement intérieur et les arriérés (tableau 1 du MPEF). L'adoption par les autorités d'une loi de finances pour 2019 dans laquelle les dépenses se situent dans la logique du programme soutenu par la FEC est une mesure préalable à l'achèvement de la troisième revue, de même que l'élaboration du mandat du vérificateur qui fixera

⁹ Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

la valeur économique de la grande banque. Ces mesures préalables ont été prises. De façon plus générale, plusieurs repères structurels (prévus pour fin décembre 2018, ainsi que ceux d'avril et d'août 2019) permettent d'assurer le suivi de la privatisation des deux banques. Il est proposé de revoir le repère structurel de l'investissement public fixé pour la fin de septembre 2018 et d'en reporter la date à la fin de décembre 2018. La quatrième revue du programme sera effectuée sur la base des critères, objectifs et repères de fin décembre 2018, et le conseil d'administration du FMI devrait l'examiner le 15 mars 2019 ou ultérieurement. Le programme est financé avec le concours des partenaires pour le développement, dont la Banque mondiale, l'Union européenne et la Banque africaine de développement, et les décaissements au titre de la FEC permettront de couvrir les besoins de financement subsistants.

29. Évaluation des mesures de sauvegarde : selon une évaluation actualisée de ses mesures de sauvegarde, achevée en avril 2018, la BCEAO maintient un cadre de contrôle robuste depuis la dernière évaluation (2013) et son dispositif de gouvernance est dans l'ensemble approprié. En outre, le mécanisme d'audit a été renforcé, les normes internationales d'information financière (IFRS) ont été adoptées comme cadre comptable à partir des états financiers de 2015 et un examen externe de la qualité de l'audit interne, effectué en 2016, a révélé une large conformité avec les normes internationales. En outre, le dispositif de gestion des risques de la BCEAO établi en 2014 enregistre des progrès satisfaisants dans son application à l'ensemble de la Banque.

30. La capacité du Togo à rembourser le FMI est solide et reste adéquate (tableau 7). Les obligations envers le FMI devraient atteindre leur niveau maximum (2,5 % des recettes publiques, soit 0,5 % du PIB) en 2025.

31. L'assistance technique du FMI est axée sur l'administration des recettes, la gestion des finances publiques, la restructuration des banques et les statistiques. Elle a en partie soutenu le programme de réforme (voir l'annexe III, Stratégie de développement des capacités).

EVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

32. L'activité économique semble commencer à se stabiliser dans certains secteurs. La croissance a nettement ralenti en 2017, tombant à un creux de 4,4 %, mais, tirée par les secteurs à vocation exportatrice, elle devrait, selon les projections, s'accélérer légèrement pour atteindre 4,7 % en 2018. L'inflation était de 0,9 % (en glissement annuel) en septembre 2018. Le crédit au secteur privé s'est redressé et avait augmenté de 9 % (en glissement annuel) en août 2018. La politique budgétaire prudente est poursuivie ; le solde budgétaire global affichait un excédent de 0,7 % du PIB à fin juin 2018.

33. Bien qu'ils s'atténuent, les risques pesant sur l'activité économique subsistent. Les violentes manifestations qui ont éclaté au milieu de 2017 se sont apaisées, mais le dialogue entre le gouvernement et l'opposition se dégrade. Le climat socio-politique demeure imprévisible. En particulier, les élections à venir en décembre 2018 pourraient raviver les tensions politiques et exercer des pressions sur les autorités pour qu'elles augmentent les dépenses publiques et diffèrent les réformes.

34. Les services du FMI félicitent les autorités pour les résultats satisfaisants qu'elles ont obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FEC. Le recouvrement des recettes s'est amélioré durant le premier semestre 2018, mais a ralenti au troisième trimestre, tandis que les dépenses ont été bien maîtrisées. Le solde primaire intérieur (agrégat budgétaire sous la maîtrise des autorités) dépassait de 2,6 points de pourcentage du PIB l'objectif du programme à fin juin 2018. La performance au niveau du financement intérieur net a excédé de 2,3 points de pourcentage du PIB l'objectif du programme. Les mesures envisagées dans les domaines de l'administration des recettes et de la gestion des finances publiques ont été appliquées, notamment la réduction du nombre des dossiers de transit douanier en instance, la réforme de la gestion des arriérés et le renforcement du compte unique du Trésor.

35. Les services du FMI recommandent de poursuivre la réduction de la dette et de persévérer dans l'exécution des réformes structurelles. Le cadrage budgétaire pour 2019 devrait normalement permettre d'atteindre la réduction de la dette initialement prévue dans le programme, aussi le Togo pourrait-il, selon les projections, se conformer aux critères de convergence de l'UEMOA, comme celui du déficit budgétaire, à l'horizon 2019. D'ici là, le déficit budgétaire global devrait diminuer sous 1,5 % du PIB et la dette tomber à environ 70 % du PIB. La composition des dépenses évolue en faveur des investissements publics destinés à soutenir la croissance. Cette réorientation souhaitable, mais ambitieuse, comporte certains risques sur le plan de sa mise en application ; des mesures de sauvegarde sont en place pour permettre d'atteindre les objectifs de déficit du programme si de tels risques se concrétisent. Les services du FMI soutiennent en principe le projet des autorités de mener une opération de reprofilage de la dette en vue de réduire la valeur actuelle de la dette publique totale.

36. Pour assurer de solides résultats budgétaires à long terme et créer un espace budgétaire pour les dépenses sociales et d'infrastructure dont le pays a grand besoin, il faut mobiliser davantage de recettes de façon permanente. Les mesures à prendre pourraient porter notamment sur une rationalisation des exonérations à l'impôt sur les plus-values, la lutte contre l'optimisation fiscale transfrontalière, les taxes foncières, le contrôle de la valeur en douanes des importations et les vérifications croisées des bases de données sur les contribuables. Il conviendrait d'achever les travaux en cours sur l'analyse coût-avantages des projets d'investissement afin de compléter l'examen exhaustif des dépenses lancé en 2017 et de poursuivre les efforts déployés en matière de gestion des arriérés grâce à un meilleur suivi, ainsi qu'à une coordination plus poussée entre les plans d'engagements et ceux de gestion de la trésorerie.

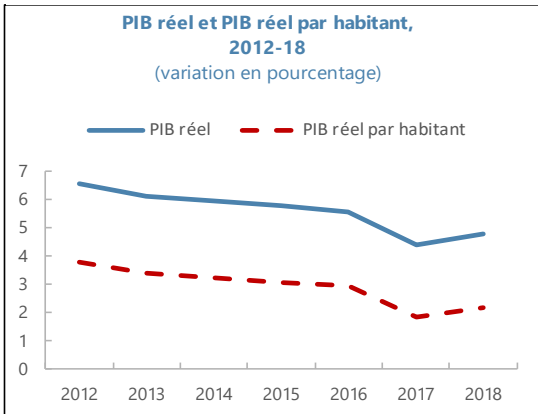
37. Les services du FMI saluent la relance de la privatisation des deux banques encore publiques, à condition que des mesures de sauvegardes soient en place. Les banques publiques togolaises ont souvent mis en péril la stabilité financière et pesé sur le budget de l'État à cause d'une restructuration insuffisante et de recapitalisations récurrentes. Les initiatives de privatisation lancées au milieu des années 2000 n'ont vu de succès que pour deux des quatre banques publiques. L'État devait fusionner, restructurer et recapitaliser les deux autres banques. Cependant, les autorités sont maintenant d'avis que le contexte général paraît propice à une relance de leur privatisation. Pour se prémunir contre les risques financiers, budgétaires et de gouvernance, le programme contient plusieurs mesures appuyées par une conditionnalité structurelle visant à s'assurer que le

processus est conforme aux meilleures pratiques internationales. En ce qui concerne le climat général des affaires, il convient d'appliquer les mesures du Plan national de développement et du Pacte avec l'Afrique pour que se concrétise l'ambition du Togo de devenir une plate-forme logistique majeure, une place financière dynamique et une base industrielle solide dans une région de plus en plus interconnectée.

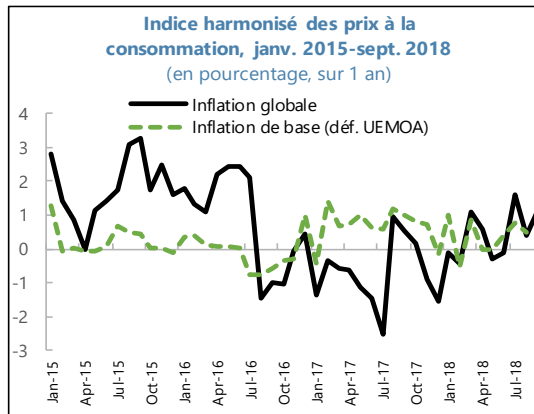
38. Les services du FMI recommandent d'achever la troisième revue FEC compte tenu de l'exécution satisfaisante des mesures prévues par le programme. Ils soutiennent également la demande des autorités de modifier le critère de réalisation quantitatif de fin décembre 2018 sur le financement intérieur net.

Graphique 1. Togo : indicateurs de l'activité économique

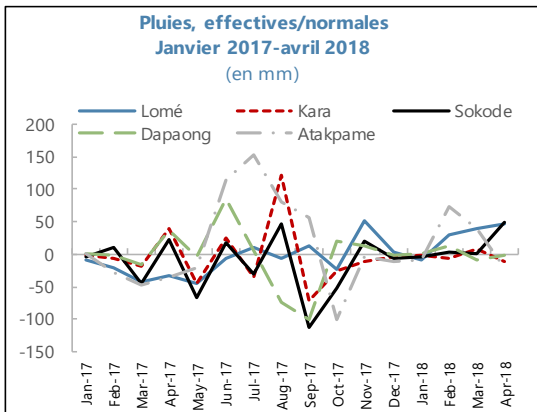
L'activité économique semble s'être globalement stabilisée...



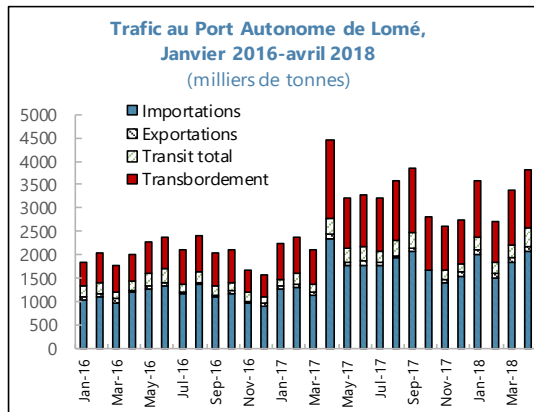
... et l'inflation passe la barre de 0%.



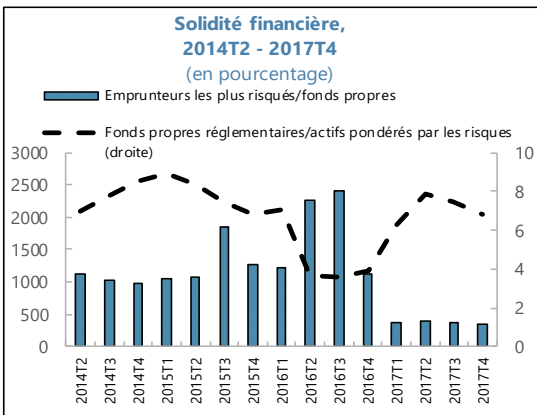
Des pluies abondantes ont soutenu la production agricole...



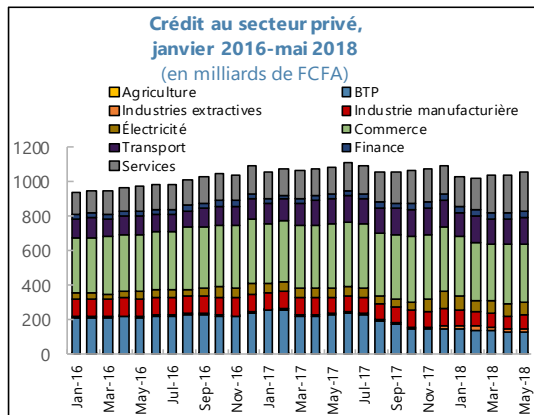
tandis que le trafic au port de Lomé a continué d'augmenter.



Les banques ont commencé à constituer des amortisseurs pour se conformer aux récentes modifications de la



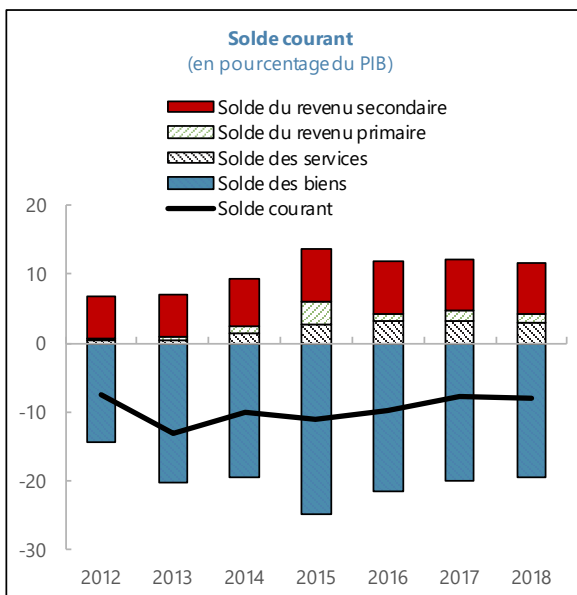
... tandis que les variations de la composition des portefeuilles de prêts (du BTP et de l'industrie manufacturière vers les industries extractives, l'électricité, le transport et les services) reflète peut-être une réorientation progressive des activités.



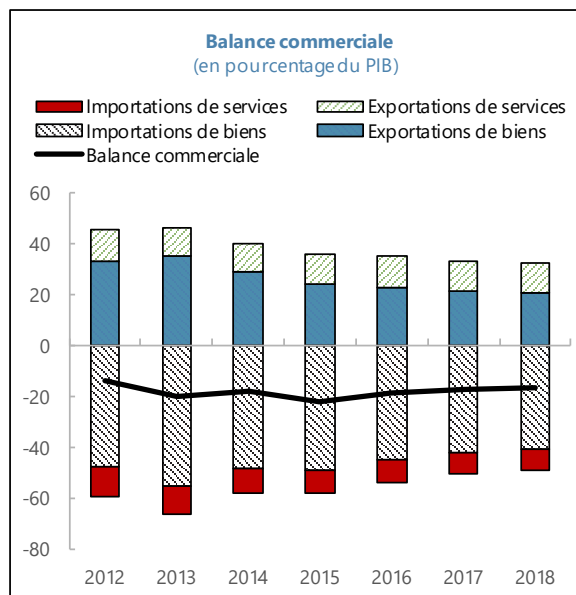
Sources : autorités togolaises; estimations des services du FMI.

Graphique 2. Togo : secteur extérieur, 2012–2018

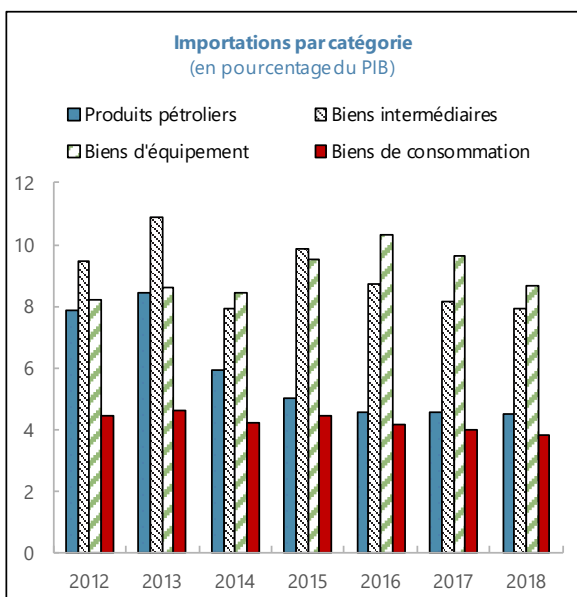
Le déficit courant reste élevé, mais se réduit..



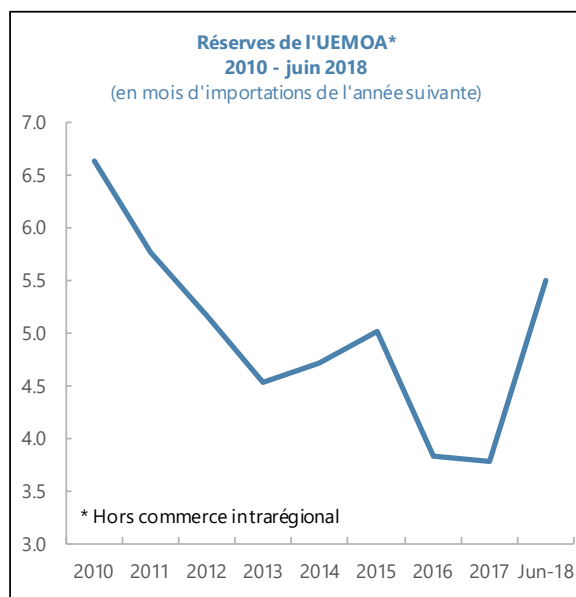
...du fait de l'amélioration de la balance commerciale,...



...qui résulte de la baisse des importations de biens intermédiaires et d'équipement liées à des investissements



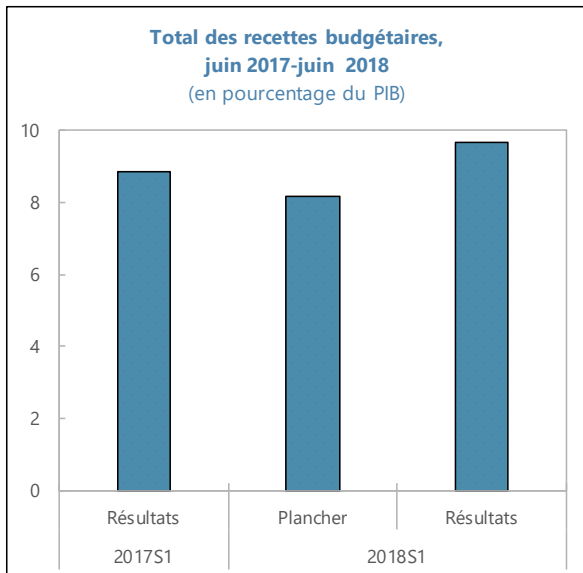
Le déficit courant élevé du Togo a contribué aux pressions sur les réserves régionales.



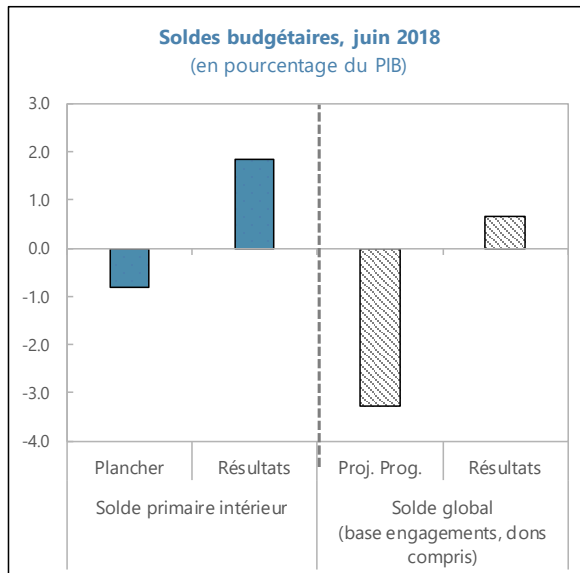
Sources : autorités togolaises; estimations des services du FMI.
Note : les chiffres de 2018 sont des projections des services du FMI.

Graphique 3. Togo : évolution des finances publiques, 2018

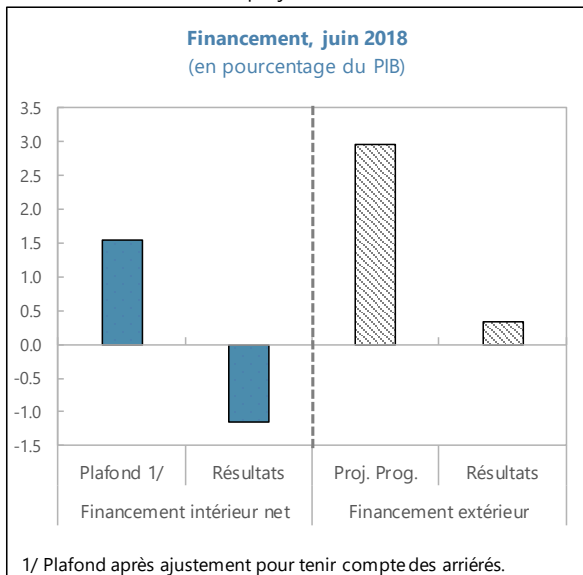
Les recettes ont augmenté et ont dépassé l'objectif fixé ...



les dépenses ayant été maîtrisées, les soldes budgétaires ont été supérieurs aux prévisions ...

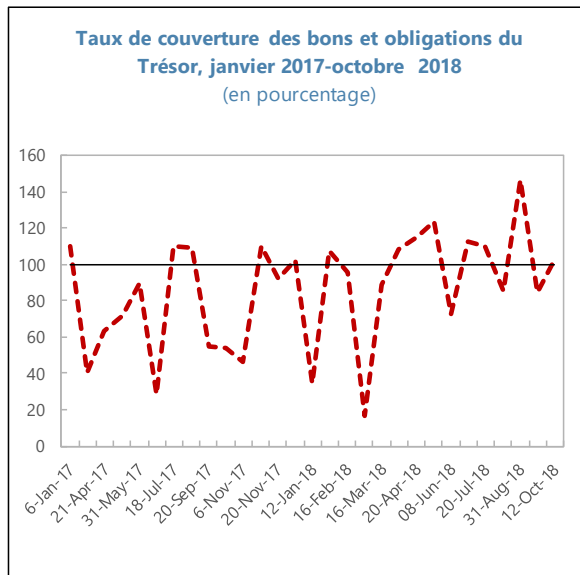


...de même que le financement intérieur, tandis que le financement extérieur a été sensiblement inférieur aux projections.



1/ Plafond après ajustement pour tenir compte des arriérés.

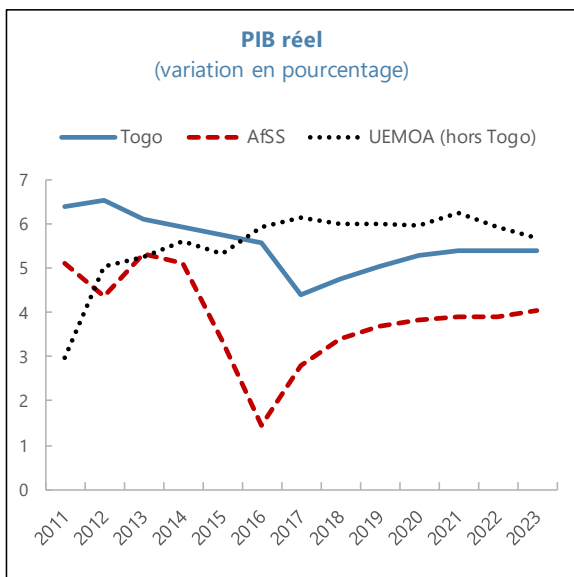
La capacité de lever des fonds sur le marché régional s'est améliorée depuis le printemps.



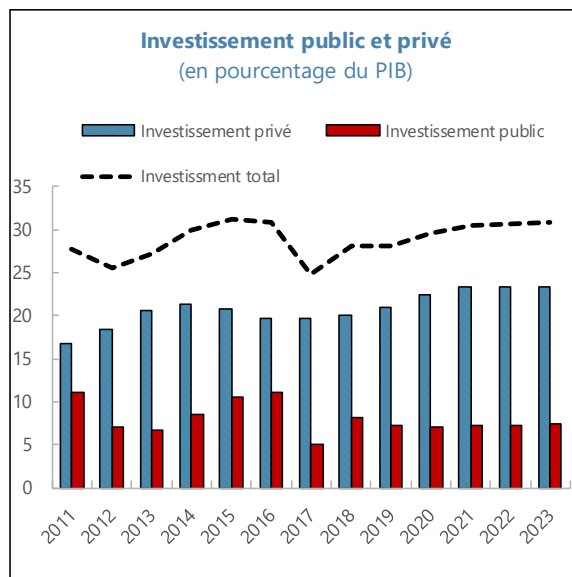
Sources: UMOA Titres; autorités togolaises et estimations des services du FMI.

Graphique 4. Togo : perspectives à moyen terme de l'économie, 2011–2023

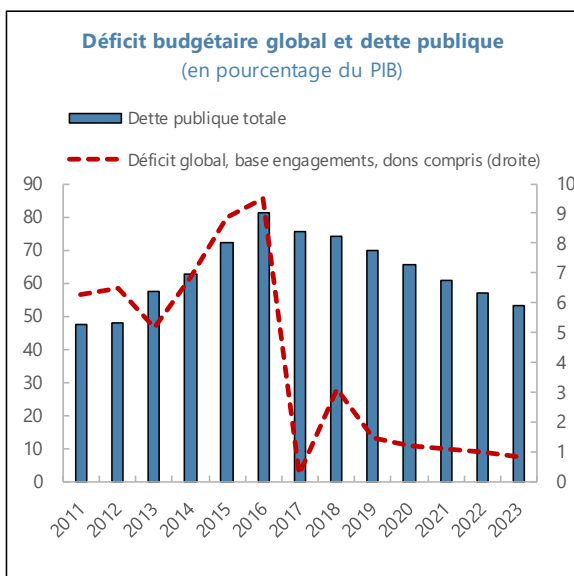
La croissance de l'économie togolaise devrait rester plus rapide que celle de l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, mais légèrement plus lente que celle du reste de l'UEMOA.



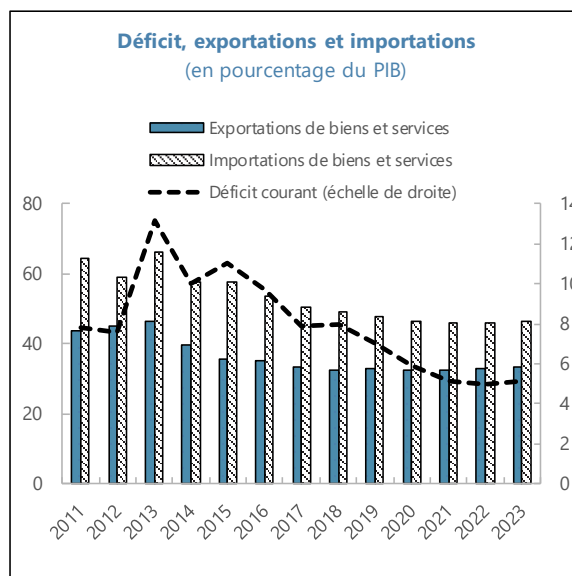
La croissance devrait être portée par l'investissement privé et non plus par l'investissement public, qui retrouve son niveau d'avant sa forte expansion.



L'assainissement des finances publiques devrait se poursuivre, et la dette publique devrait être orientée à la baisse.



Le déficit courant devrait converger vers un niveau correspondant aux paramètres fondamentaux tandis que les importations publiques sont maîtrisées.



Sources : autorités togolaises; estimations des services du FMI.

Tableau 1. Togo : indicateurs économiques et financiers, 2015–2023

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
			Est.	Proj.					
(Taux de croissance, sauf indication contraire)									
Revenu national, prix et taux de change									
PIB réel	5.7	5.6	4.4	4.7	5.0	5.3	5.4	5.4	5.4
PIB réel par habitant	3.1	2.9	1.8	2.1	2.4	2.7	2.8	2.8	2.8
Déflateur du PIB	3.5	1.9	0.4	1.9	2.3	3.0	3.0	3.0	3.0
Indice des prix à la consommation (moyen annuel)	1.8	0.9	-0.7	0.7	1.8	2.0	2.0	2.0	2.0
PIB (en milliards de FCFA)	2,472	2,659	2,786	2,975	3,198	3,469	3,766	4,089	4,439
Taux de change FCFA/USD (niveau moyen annuel)	591.2	592.8	580.9
Taux de change réel effectif (appréciation = -)	6.9	-1.0	0.8
Termes de l'échange (détérioration = -)	6.8	-2.7	-0.3	-2.3	-1.6	0.9	0.8	3.8	1.1
(Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire en début de période)									
Situation monétaire									
Avoirs extérieurs nets	-2.9	5.7	-2.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Crédits à l'Etat	-2.1	-2.3	9.5	-13.8	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit au secteur non gouvernemental	18.8	7.5	1.7	9.6	10.5	12.2	13.0	13.6	14.3
Masse monétaire (M2)	20.7	12.6	10.0	6.8	7.5	8.5	10.0	8.6	12.4
Vélocité (PIB par rapport à M2 en fin de période)	2.0	1.9	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.7
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Investissement et épargne									
Investissement brut intérieur	33.7	33.5	25.9	30.1	29.9	31.3	32.3	32.5	32.7
Secteur public	12.9	13.8	6.3	10.1	8.9	8.8	8.9	9.1	9.2
Secteur privé	20.8	19.7	19.7	20.0	21.0	22.5	23.4	23.4	23.4
Epargne nationale brute	22.7	23.8	18.1	22.1	22.9	25.4	27.2	27.5	27.6
Secteur public	4.1	4.3	6.0	7.0	7.4	7.6	7.8	8.1	8.4
Secteur privé	18.6	19.4	12.1	15.1	15.5	17.8	19.4	19.4	19.2
Finances du gouvernement central									
Recettes et dons	21.8	21.5	21.4	24.3	24.0	24.0	24.1	24.3	24.5
Recettes	19.5	18.6	18.2	20.4	19.9	19.9	20.0	20.2	20.4
Dépenses et prêts nets	30.7	31.0	21.7	27.4	25.4	25.2	25.2	25.3	25.3
Solde budgétaire primaire intérieur ¹	-3.2	-4.5	0.8	2.4	2.8	2.8	2.7	2.7	2.7
Solde budgétaire global primaire (base ordonnancement, incluant les dons)	-6.5	-7.1	1.5	-0.7	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Solde budgétaire global (base ordonnancement, incluant les dons)	-8.9	-9.5	-0.3	-3.1	-1.5	-1.2	-1.1	-1.0	-0.8
Solde budgétaire global primaire (base de caisse, incluant les dons)	-5.3	-7.1	-0.3	-2.9	-0.1	1.0	1.0	1.0	1.0
Solde budgétaire global (base de caisse, incluant les dons)	-7.7	-9.5	-2.1	-5.3	-2.6	-1.2	-1.1	-1.0	-0.8
Secteur extérieur									
Solde des transactions courantes	-11.0	-9.7	-7.9	-8.0	-7.0	-5.9	-5.1	-5.0	-5.1
Exportations (biens et services)	35.8	35.2	33.3	32.5	32.8	32.6	32.6	33.1	33.3
Importations (biens et services)	-57.8	-53.5	-50.3	-49.0	-47.8	-46.6	-45.8	-46.0	-46.2
Dettes publiques extérieures ²	21.7	20.1	19.7	24.0	25.3	24.6	24.0	23.4	22.7
Service de la dette publique extérieure (% des exportations) ²	4.1	4.9	5.8	4.2	4.0	3.9	3.5	3.6	4.2
Dettes publiques intérieures ³	50.5	60.9	55.9	50.2	44.6	40.7	36.9	33.4	30.2
Dettes publiques totales ⁴	72.1	81.1	75.6	74.1	69.9	65.3	60.9	56.8	52.9
Dettes publiques totales (à l'exclusion des entreprises publiques) ⁵	69.7	77.7	72.4	71.3	67.5	63.2	59.1	55.3	51.7

Sources: Autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Recettes moins dépenses, à l'exclusion des dons, des intérêts et des dépenses financées par l'extérieur.² Inclut la dette extérieure des entreprises publiques.³ Inclut la dette préfinancée, les arriérés de paiement intérieurs et la dette intérieure des entreprises publiques.⁴ Inclut la dette préfinancée, les arriérés de paiement intérieurs et la dette des entreprises publiques.⁵ Inclut la dette préfinancée et les arriérés de paiement intérieurs.

Tableau 2a. Togo : opérations financières de l'administration centrale, 2015–2020
(milliards de FCFA)

	2015		2016		2017		2018		2019		2020
	Déc.		Déc.		Déc.		Décembre		Décembre		Déc.
	Realisé	Realisé	Est.	Prog.	Prev.	2ème rev.	Budget	Prev.	Prev.		
(en milliards de FCFA)											
Recettes totales et dons	539.5	571.3	595.8	723.5	723.5	755.7	800.0	767.0	833.1		
Recettes totales	482.3	495.7	507.3	606.5	606.5	632.0	668.7	635.8	690.8		
Recettes fiscales	427.6	444.7	449.0	518.3	518.3	553.1	585.1	552.2	600.1		
Administration fiscale (DGI)	213.6	238.0	247.2	297.9	291.3	318.0	342.0	309.1	336.5		
Administration douanière (DGD)	214.0	206.8	201.8	220.4	226.9	235.1	243.1	243.1	263.6		
Recettes non fiscales	54.7	50.9	58.2	88.2	88.2	78.9	83.6	83.6	90.7		
Dons	57.2	75.6	88.5	117.0	117.0	123.7	131.3	131.2	142.3		
Programme	9.7	11.3	48.3	41.6	41.6	44.7	20.4	20.4	22.1		
Projets	47.5	64.3	40.2	75.3	75.3	79.0	110.9	110.9	120.2		
Dépenses totales et prêts nets	759.1	823.9	603.6	857.3	815.3	772.5	813.9	813.9	875.1		
<i>Dont</i> : dépenses primaires intérieures	561.5	614.5	484.9	576.3	534.3	539.0	546.5	546.5	593.2		
Dépenses courantes	438.1	456.7	429.0	515.5	515.5	559.4	529.4	529.4	569.7		
Dépenses courantes primaires	379.0	393.8	380.4	444.5	444.5	479.0	451.2	451.2	491.9		
Salaires	171.7	182.7	192.8	204.0	204.0	219.7	215.2	215.2	233.6		
Biens et services	89.4	100.3	84.3	114.7	114.7	123.3	111.2	111.2	124.2		
Transferts et subventions	115.9	110.8	103.3	125.8	125.8	136.0	124.8	124.8	134.0		
Intérêts sur la dette	59.1	62.9	48.6	71.0	71.0	80.4	78.2	78.2	77.8		
Intérieure	44.9	54.1	38.7	56.9	56.9	70.6	66.8	66.8	68.1		
Extérieure	14.2	8.8	9.9	14.1	14.1	9.8	11.3	11.3	9.8		
Dépenses d'investissement	319.6	367.3	174.5	299.8	299.8	213.1	284.5	284.5	305.4		
Financement sur ressources propres	181.1	220.8	104.4	89.8	89.8	60.0	95.3	95.3	101.3		
Sur financement extérieur	138.5	146.5	70.0	210.0	210.0	153.1	189.2	189.2	204.1		
Prêts nets ¹	1.4	-0.1	0.1	42.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Solde budgétaire primaire intérieur ¹	-79.2	-118.8	22.3	30.2	72.2	93.0	122.2	89.3	97.6		
Solde budgétaire global primaire (base ordonnancement) incluant les dons ¹	-160.5	-189.7	40.8	-62.9	-20.9	63.6	64.3	31.3	35.8		
Solde budgétaire global (base ordonnancement) incluant les dons ¹	-219.6	-252.6	-7.8	-133.9	-91.9	-16.8	-13.9	-46.8	-42.0		
Solde budgétaire global (base ordonnancement) excluant les dons ¹	-276.8	-328.2	-96.3	-250.8	-208.9	-140.5	-145.2	-178.1	-184.3		
Variation des arriérés et des comptes créditeurs ^{2,3}	28.3	0.0	-50.4	-64.8	-64.8	-35.4	-35.4	-35.4	0.0		
Solde budgétaire global primaire (base de caisse) incluant les dons ^{1,3}	-132.2	-189.7	-9.6	-127.7	-85.7	28.2	28.9	-4.1	35.8		
Solde budgétaire global (base de caisse) incluant les dons ^{1,3}	-191.3	-252.6	-58.2	-198.7	-156.7	-52.2	-49.3	-82.2	-42.0		
Solde budgétaire global (base de caisse) excluant les dons ^{1,3}	-248.5	-328.2	-146.8	-315.6	-273.7	-175.9	-180.6	-213.5	-184.3		
Financement ^{1,3}	369.8	322.6	106.4	275.3	233.4	115.7	120.5	152.8	184.3		
Financements intérieurs (nets) ^{1,3}	235.7	184.4	27.3	48.0	6.0	-58.8	-56.4	-24.0	-8.9		
Financements extérieurs (nets)	134.2	138.3	79.1	227.3	227.4	174.5	176.9	176.9	193.2		
Dons	57.2	75.6	88.5	117.0	117.0	123.7	131.2	131.2	142.3		
Emprunts programme	0.0	0.0	0.0	7.9	7.9	7.8	0.0	0.0	0.0		
Emprunts liés à des projets	91.0	82.2	29.8	134.7	134.7	74.1	78.3	78.3	83.9		
Amortissements	-14.0	-19.5	-39.2	-32.3	-32.3	-31.1	-32.7	-32.7	-33.0		
Résiduel/gap de financement ⁴	-121.3	5.6	40.3	40.3	40.3	60.1	60.1	60.6	0.0		
FMI-FEC	0.0	0.0	40.3	40.3	40.3	60.1	60.1	60.6			
<i>Pour mémoire:</i>											
PIB nominal (en milliards de FCFA)	2,471.8	2,659.0	2,785.8	2,957.5	2,974.9	3,179.7	3,198.4	3,198.4	3,469.0		

Sources: Autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Le programme initial pour 2018 comprend 42 milliards FCFA (1,4% du PIB) du coût prévu de la recapitalisation des deux banques publiques, ce qui ne se reflète plus dans les prévisions actuelles, car le gouvernement relance la privatisation.

² Les arriérés de paiement accumulés ont été refinancés en 2016 en utilisant les recettes de 2016.

³ Les chiffres de 2018 incluent un ajusteur pour le remboursement des arriérés de paiement à l'heure de 59,3 milliards FCFA (2% du PIB).

⁴ Les données sur les dépenses d'investissement et le financement en 2015-2016 sont des estimations du personnel du FMI reflétant les accords de préfinancement avec des entreprises privées. Le personnel du FMI n'a pas été en mesure de produire des estimations cohérentes complètes, ce qui explique l'écart en 2015-2016.

Tableau 2b. Togo : opérations financières de l'administration centrale, 2015–2020
(en pourcentage du PIB)

	2015		2016		2017		2018		2019			2020
	Déc.	Déc.	Déc.	Est.	Décembre		Décembre		2ème rev.	Budget	Prev.	Déc.
	Réalisé	Réalisé	Est.	Prog.	Prev.	2ème rev.	Budget	Prev.	Prev.	Prev.	Prev.	Prev.
	(en pourcentage du PIB)											
Recettes totales et dons	21.8	21.5	21.4	24.5	24.3	23.8	25.0	24.0	24.0	24.0	24.0	24.0
Recettes totales	19.5	18.6	18.2	20.5	20.4	19.9	20.9	19.9	19.9	19.9	19.9	19.9
Recettes fiscales	17.3	16.7	16.1	17.5	17.4	17.4	18.3	17.3	17.3	17.3	17.3	17.3
Administration fiscale (DGI)	8.6	8.9	8.9	10.1	9.8	10.0	10.7	9.7	9.7	9.7	9.7	9.7
Administration douanière (DGD)	8.7	7.8	7.2	7.5	7.6	7.4	7.6	7.6	7.6	7.6	7.6	7.6
Recettes non fiscales	2.2	1.9	2.1	3.0	3.0	2.5	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6
Dons	2.3	2.8	3.2	4.0	3.9	3.9	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1
Programm	0.4	0.4	1.7	1.4	1.4	1.4	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Projets	1.9	2.4	1.4	2.5	2.5	2.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5
Dépenses totales et prêts nets	30.7	31.0	21.7	29.0	27.4	24.3	25.4	25.2	25.2	25.2	25.2	25.2
<i>Dont</i> : dépenses primaires intérieures	22.7	23.1	17.4	19.5	18.0	17.0	17.1	17.1	17.1	17.1	17.1	17.1
Dépenses courantes	17.7	17.2	15.4	17.4	17.3	17.6	16.6	16.6	16.6	16.6	16.6	16.6
Dépenses courantes primaires	15.3	14.8	13.7	15.0	14.9	15.1	14.1	14.1	14.1	14.1	14.1	14.2
Salaires	6.9	6.9	6.9	6.9	6.9	6.9	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7
Biens et services	3.6	3.8	3.0	3.9	3.9	3.9	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.6
Transferts et subventions	4.7	4.2	3.7	4.3	4.2	4.3	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9
Intérêts	2.4	2.4	1.7	2.4	2.4	2.5	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.2
Dépenses d'investissement	12.9	13.8	6.3	10.1	10.1	6.7	8.9	8.9	8.9	8.9	8.9	8.8
Financement sur ressources propres	7.3	8.3	3.7	3.0	3.0	1.9	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	2.9
Sur financement extérieur	5.6	5.5	2.5	7.1	7.1	4.8	5.9	5.9	5.9	5.9	5.9	5.9
Prêts nets ¹	0.1	0.0	0.0	1.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire primaire intérieur ¹	-3.2	-4.5	0.8	1.0	2.4	2.9	3.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8
Solde budgétaire global primaire (base ordonnancement) incluant les dons ¹	-6.5	-7.1	1.5	-2.1	-0.7	2.0	2.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Solde budgétaire global (base ordonnancement) incluant les dons ¹	-8.9	-9.5	-0.3	-4.5	-3.1	-0.5	-0.4	-1.5	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2
Solde budgétaire global (base ordonnancement) excluant les dons ¹	-11.2	-12.3	-3.5	-8.5	-7.0	-4.4	-4.5	-5.6	-5.3	-5.3	-5.3	-5.3
Variation des arriérés et des comptes créditeurs ^{2,3}	1.1	0.0	-1.8	-2.2	-2.2	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	0.0
Solde budgétaire global primaire (base de caisse) incluant les dons ^{1,3}	-5.3	-7.1	-0.3	-4.3	-2.9	0.9	0.9	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	1.0
Solde budgétaire global (base de caisse) incluant les dons ^{1,3}	-7.7	-9.5	-2.1	-6.7	-5.3	-1.6	-1.5	-2.6	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2
Solde budgétaire global (base de caisse) excluant les dons ^{1,3}	-10.1	-12.3	-5.3	-10.7	-9.2	-5.5	-5.6	-6.7	-5.3	-5.3	-5.3	-5.3
Financement ^{1,3}	15.0	12.1	3.8	9.3	7.8	3.6	3.8	4.8	5.3	5.3	5.3	5.3
Financements intérieurs (nets) ^{1,3}	9.5	6.9	1.0	1.6	0.2	-1.8	-1.8	-0.8	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3
Financements extérieurs (nets)	5.4	5.2	2.8	7.7	7.6	5.5	5.5	5.5	5.6	5.6	5.6	5.6
Dons	2.3	2.8	3.2	4.0	3.9	3.9	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1
Emprunts programme	0.0	0.0	0.0	0.3	0.3	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emprunts liés à des projets	3.7	3.1	1.1	4.6	4.5	2.3	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4
Amortissements	-0.6	-0.7	-1.4	-1.1	-1.1	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0
Résiduel/gap de financement ⁴	-4.9	0.2	1.4	1.4	1.4	1.9	1.9	1.9	0.0	0.0	0.0	0.0
FMI-FEC	1.4	1.4	1.4	1.9	1.9	1.9
<i>Pour mémoire:</i>												
PIB nominal (en milliards de FCFA)	2,471.8	2,659.0	2,785.8	2,957.5	2,974.9	3,179.7	3,198.4	3,198.4	3,198.4	3,198.4	3,198.4	3,469.0

Sources: Autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Le programme initial pour 2018 comprend 42 milliards FCFA (1,4% du PIB) du coût prévu de la recapitalisation des deux banques publiques, ce qui ne se reflète plus dans les prévisions actuelles, car le gouvernement relance la privatisation.

² Les arriérés de paiement accumulés ont été refinancés en 2016 en utilisant les recettes de 2016.

³ Les chiffres de 2018 incluent un ajusteur pour le remboursement des arriérés de paiement à l'heure de 59,3 milliards FCFA (2% du PIB).

⁴ Les données sur les dépenses d'investissement et le financement en 2015-2016 sont des estimations du personnel du FMI reflétant les accords de préfinancement avec des entreprises privées. Le personnel du FMI n'a pas été en mesure de produire des estimations cohérentes complètes, ce qui explique l'écart en 2015-2016.

Tableau 3. Togo : balance des paiements, 2015–2023

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
				Proj.					
	(en milliards de FCFA)								
Solde des transactions courantes	-272.6	-258.7	-219.4	-238.0	-223.3	-204.5	-193.3	-203.7	-226.1
Balance commerciale	-610.8	-571.7	-560.2	-581.8	-577.0	-594.2	-608.6	-650.8	-710.1
<i>Dont</i> : produits pétroliers, nets	-101.8	-95.6	-100.0	-105.9	-106.5	-106.8	-106.4	-110.7	-117.0
Exportations	597.7	614.2	603.8	621.8	676.6	727.1	789.6	875.8	955.3
Importations	1,208.5	1,185.9	1,164.0	1,203.7	1,253.5	1,321.3	1,398.2	1,526.5	1,665.4
Services, nets	67.8	84.7	86.3	89.6	95.4	107.1	112.1	124.5	134.9
Revenus primaires, nets	83.1	25.8	45.0	36.3	33.2	38.6	41.1	43.8	46.9
Revenus secondaires, nets	187.3	202.4	209.5	218.0	225.0	244.0	262.2	278.8	302.1
Solde du compte de capital	159.4	163.6	138.5	172.8	208.0	218.0	228.9	240.6	253.3
Solde des transactions courantes et du compte de capital	-113.2	-95.2	-80.9	-65.3	-15.3	13.5	35.7	37.0	27.2
Compte financier (- = entrées)	-225.5	-159.8	-3.8	-52.0	15.9	-19.6	-0.7	-1.6	-13.7
Investissement direct, net	53.7	179.7	86.6	78.5	51.9	5.9	-12.5	-35.7	-53.6
Investissement de portefeuille, net	-75.5	-160.5	10.0	-12.0	-31.9	-39.0	-49.7	-58.6	-68.8
<i>Dont</i> : administrations publiques, net	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements, nets	-203.7	-179.1	-100.4	-118.4	-4.1	13.5	61.6	92.7	108.7
<i>Dont</i> : administrations publiques, net	-134.2	-138.3	-79.1	-227.4	-176.9	-193.2	-212.5	-228.9	-239.5
Erreurs et omissions	2.7	2.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	115.0	67.1	-77.0	-13.3	-31.2	33.1	36.3	38.5	40.9
Financement	-115.0	-67.1	36.7	-27.0	-29.4	-33.1	-36.3	-38.5	-40.9
Variation des avoirs de réserve ¹	-115.0	-67.1	36.7	-27.0	-29.4	-33.1	-36.3	-38.5	-40.9
Écart financier	40.3	40.3	60.6	0.0	0.0	0.0	0.0
FMI FEC	40.3	40.3	60.6
	(en pourcentage du PIB)								
Solde des transactions courantes	-11.0	-9.7	-7.9	-8.0	-7.0	-5.9	-5.1	-5.0	-5.1
Balance commerciale	-24.7	-21.5	-20.1	-19.6	-18.0	-17.1	-16.2	-15.9	-16.0
<i>Dont</i> : produits pétroliers, nets	-4.1	-3.6	-3.6	-3.6	-3.3	-3.1	-2.8	-2.7	-2.6
Exportations	24.2	23.1	21.7	20.9	21.2	21.0	21.0	21.4	21.5
Importations	48.9	44.6	41.8	40.5	39.2	38.1	37.1	37.3	37.5
Services, nets	2.7	3.2	3.1	3.0	3.0	3.1	3.0	3.0	3.0
Revenus primaires, nets	3.4	1.0	1.6	1.2	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1
Revenus secondaires, nets	7.6	7.6	7.5	7.3	7.0	7.0	7.0	6.8	6.8
Solde du compte de capital	6.4	6.2	5.0	5.8	6.5	6.3	6.1	5.9	5.7
Solde des transactions courantes et du compte de capital	-4.6	-3.6	-2.9	-2.2	-0.5	0.4	0.9	0.9	0.6
Compte financier (- = entrées)	-9.1	-6.0	-0.1	-1.7	0.5	-0.6	0.0	0.0	-0.3
Investissement direct, net	2.2	6.8	3.1	2.6	1.6	0.2	-0.3	-0.9	-1.2
Investissement de portefeuille, net	-3.1	-6.0	0.4	-0.4	-1.0	-1.1	-1.3	-1.4	-1.6
<i>Dont</i> : administrations publiques, net	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements, nets	-8.2	-6.7	-3.6	-4.0	-0.1	0.4	1.6	2.3	2.4
<i>Dont</i> : administrations publiques, net	-5.4	-5.2	-2.8	-7.6	-5.5	-5.6	-5.6	-5.6	-5.4
Erreurs et omissions	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	4.7	2.5	-2.8	-0.4	-1.0	1.0	1.0	0.9	0.9
Financement	-4.7	-2.5	1.3	-0.9	-0.9	-1.0	-1.0	-0.9	-0.9
Variation des avoirs de réserve ¹	-4.7	-2.5	1.3	-0.9	-0.9	-1.0	-1.0	-0.9	-0.9
Écart financier	1.4	1.4	1.9	0.0	0.0	0.0	0.0
FMI FEC	1.4	1.4	1.9
<i>Pour mémoire:</i>									
AEN de la BCEAO (en mois d'importations de l'UEMOA pour la prochaine année)	5.0	3.8	3.9
AEN de la BCEAO (en million de USD) ²	12,415	10,392	12,963	16,651
AEN de la BCEAO (en pourcentage de la masse monétaire)	43.8	35.0	35.3

Sources: Autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Conformément à la méthodologie de la Balance des Paiements de l'UEMOA, inclut les actifs étrangers nets des banques commerciales et les actifs étrangers nets du secteur public togolais auprès de la BCEAO.² Le chiffre de 2018 correspond à la fin avril.

Tableau 4. Togo : situation monétaire, 2015–2023

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Proj.								
	(en milliards de FCFA)								
Avoirs nets extérieurs	37.6	109.4	74.9	78.4	82.4	86.7	91.4	96.4	101.6
BCEAO	-259.6	-330.7	-388.5	-406.9	-427.5	-450.1	-474.4	-500.1	-527.1
Avoirs	44.7	29.8	50.8	40.3	40.3	40.3	40.3	40.3	40.3
Engagements	-304.3	-360.6	-439.3	-447.3	-467.8	-490.5	-514.8	-540.4	-567.4
Banques de dépôts	297.3	440.1	463.4	485.4	509.9	536.9	565.9	596.4	628.6
Avoirs	600.3	773.5	773.8	773.8	773.8	773.8	773.8	773.8	773.8
Engagements	-303.1	-333.3	-310.5	-288.4	-263.9	-236.9	-207.9	-177.3	-145.1
Avoirs intérieurs nets	1259.4	1356.8	1542.2	1634.7	1756.1	1903.4	2094.0	2272.2	2554.9
Crédit au gouvernement (net)	60.9	32.2	166.5	-49.5	-11.1	-11.1	-11.2	-11.3	-11.4
BCEAO	52.9	-12.1	-10.3	-10.3	-10.3	-10.3	-10.3	-10.3	-10.3
Banques de dépôts	8.0	44.3	176.8	-39.1	-0.7	-0.8	-0.9	-1.0	-1.0
Crédit au secteur non gouvernemental	1058.5	1152.5	1176.9	1327.3	1503.0	1721.9	1975.5	2265.9	2598.4
<i>dont</i> : crédit au secteur privé	992.7	1094.3	1099.3	1240.2	1414.1	1623.9	1868.7	2150.5	2474.7
Autres (net)	-247.7	-303.5	-339.5	-474.4	-381.7	-310.2	-247.2	-135.2	-85.4
Actions et autres titres de participation	107.7	131.4	140.7	117.5	117.5	117.5	117.5	117.5	117.5
Monnaie au sens large	1297.0	1466.2	1617.0	1713.1	1838.4	1990.1	2185.4	2368.6	2656.5
Masse monétaire (M2)	1260.8	1419.5	1561.5	1667.5	1792.8	1944.5	2139.8	2323.0	2610.9
Numéraire hors institutions de dépôts	241.5	246.5	299.8	303.7	306.0	308.2	310.3	312.4	314.4
Dépôts transférables	428.4	513.8	539.8	573.2	617.1	636.1	679.3	676.4	748.8
Autres dépôts	590.8	659.2	722.0	790.6	869.7	1000.2	1150.2	1334.2	1547.7
Monnaie non liquide	36.3	46.7	55.5	45.6	45.6	45.6	45.6	45.6	45.6
	(variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire en début de période)								
Avoirs extérieurs nets	-2.9	5.7	-2.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
BCEAO	-4.7	-5.6	-4.1	-1.2	-1.3	-1.5	-1.6	-1.6	-1.7
Banques de dépôts	1.8	11.3	1.6	1.4	1.6	1.7	1.9	2.0	2.1
Avoirs intérieurs nets	23.8	7.7	13.1	5.9	7.3	8.2	9.8	8.3	12.2
Crédit au gouvernement (net)	-2.1	-2.3	9.5	-13.8	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit au secteur non gouvernemental	18.8	7.5	1.7	9.6	10.5	12.2	13.0	13.6	14.3
Autres (net)	-8.7	-4.4	-2.5	-8.6	5.6	4.0	3.2	5.2	2.1
Actions et autres titres de participation	1.7	1.9	0.7	-1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Monnaie au sens large									
Masse monétaire (M2)	20.7	12.6	10.0	6.8	7.5	8.5	10.0	8.6	12.4
Numéraire hors institutions de dépôts	9.0	0.4	3.8	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dépôts transférables	3.0	6.8	1.8	2.1	2.6	1.1	2.2	-0.1	3.1
Autres dépôts	8.7	5.4	4.4	4.4	4.7	7.3	7.7	8.6	9.2
Monnaie non liquide	0.2	0.8	0.6	-0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>									
Vélocité (PIB/M2 à la fin de la période)	2.0	1.9	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.7
	(en pourcentage du PIB)								
Avoirs nets extérieurs	1.5	4.1	2.7	2.6	2.6	2.5	2.4	2.4	2.3
BCEAO	-10.5	-12.4	-13.9	-13.7	-13.4	-13.0	-12.6	-12.2	-11.9
Avoirs	1.8	1.1	1.8	1.4	1.3	1.2	1.1	1.0	0.9
Engagements	-12.3	-13.6	-15.8	-15.0	-14.6	-14.1	-13.7	-13.2	-12.8
Banques de dépôts	12.0	16.6	16.6	16.3	15.9	15.5	15.0	14.6	14.2
Avoirs	24.3	29.1	27.8	26.0	24.2	22.3	20.5	18.9	17.4
Engagements	-12.3	-12.5	-11.1	-9.7	-8.3	-6.8	-5.5	-4.3	-3.3
Avoirs intérieurs nets	51.0	51.0	55.4	55.0	54.9	54.9	55.6	55.6	57.6
Crédit au gouvernement (net)	2.5	1.2	6.0	-1.7	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3
BCEAO	2.1	-0.5	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2
Banques de dépôts	0.3	1.7	6.3	-1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit au secteur non gouvernemental	42.8	43.3	42.2	44.6	47.0	49.6	52.5	55.4	58.5
<i>dont</i> : crédit au secteur privé	40.2	41.2	39.5	41.7	44.2	46.8	49.6	52.6	55.8
Autres (net)	-10.0	-11.4	-12.2	-15.9	-11.9	-8.9	-6.6	-3.3	-1.9
Actions et autres titres de participation	4.4	4.9	5.0	4.0	3.7	3.4	3.1	2.9	2.6
Monnaie au sens large	52.5	55.1	58.0	57.6	57.5	57.4	58.0	57.9	59.9
Masse monétaire (M2)	51.0	53.4	56.1	56.1	56.1	56.1	56.8	56.8	58.8
Numéraire hors institutions de dépôts	9.8	9.3	10.8	10.2	9.6	8.9	8.2	7.6	7.1
Dépôts transférables	17.3	19.3	19.4	19.3	19.3	18.3	18.0	16.5	16.9
Autres dépôts	23.9	24.8	25.9	26.6	27.2	28.8	30.5	32.6	34.9
Monnaie non liquide	1.5	1.8	2.0	1.5	1.4	1.3	1.2	1.1	1.0

Source: Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) et estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 5. Togo : indicateurs de solidité financière du système bancaire, 2014–2017
(en pourcentage)

	2014	2015	2016	2017
Normes des fonds propres				
Fonds Prop. Effect.(FPE)/Actifs pond. f° risk (APFR)	8.5	6.8	3.9	6.8
Fonds Propres de Base(FPB)/APFR	7.2	6.1	3.0	5.6
FPE/Total de l'Actif	4.7	3.7	1.4	3.9
Répartition sectorielle des crédits (en pourcentage du total crédits)				
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	0.3	0.3	0.3	0.2
Industries extractives	0.7	0.8	0.8	0.5
Industries manufacturières	11.5	11.6	9.2	7.9
Electricité, gaz et eau	4.4	3.7	6.0	4.3
Bâtiments et travaux publics	18.0	22.7	21.4	14.7
Commerce de gros et de détail	37.2	33.6	34.6	32.9
Transports, entrepôts et communication	12.0	11.2	10.6	10.4
Banque, assurance, affaires immobilières et Services	3.5	2.9	2.5	2.4
Services à la collectivité, sociétés et personnes	12.5	13.3	14.8	23.8
Qualité des actifs				
Créances en souffrance brutes/Total crédits	15.4	16.6	15.4	17.0
Créances en souffrance nettes des provisions/FPE	65.3	96.4	112.9	58.6
Provisions/Créances en souffrance brutes	74.0	69.2	77.3	71.7
Provisions/APFR	13.1	13.3	14.9	14.8
Gros risques/FPE	115.5	136.6	1122.6	390.7
Total des prêts/Total de l'Actif	63.5	62.6	59.0	61.7
Total des prêts bruts/Dépôts de la clientèle	93.0	94.1	94.5	92.0
Résultats et rentabilité (disponible jusqu'au 2017S2)				
Résultat d'Exploitation(RE)/Total de l'Actif	0.9	0.7	2.6	-2.8
RE/FPE (Rentabilité des fonds propres, ROE)	19.4	18.7	181.3	-57.0
Charges de personnel/Total charges administratives	41.7	41.5	31.6	33.8
Marge d'intérêts/Résultat Brut d'Exploitation (RBE)	228.5	182.6	n.a.	23.5
Charges générales d'Exploitation/RBE	222.8	191.4	n.a.	81.6
Marge intérêt moyenne (Tx intérêt créd-Coût fds emp)	5.7	5.1	n.a.	n.a.
Ecart taux débiteur et taux créditeur de base	-5.7	-5.1	n.a.	n.a.
Ecart taux interbancaires plafond et plancher	3.7	4.0	2.5	3.5
Liquidité				
Actifs liquides/Total de l'Actif	43.5	44.3	58.1	46.1
Actifs liquides/Passif court terme	73.9	76.7	78.5	74.7
Actifs liquides/Total dépôts	63.6	66.5	93.0	69.9
Sensibilité au risque de marché				
Passifs libellés en devises/Total passif	0.0	0.0	4.4	2.2
Position ouverte nette en devises/FPB	0.0	0.0	-77.6	21.3
Source: BCEAO.				

Table 6. Togo : critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, juin 2018
(milliards de FCFA)

	2018			
	Critères de réalisation	Fin juin		Statut
Ajusté		Réel		
Critères de réalisation				
Solde budgétaire primaire intérieur (plancher)	-24.5		54.9	Réalisé
Non-accumulation d'arriérés sur la dette publique extérieure ¹	0.0		0.0	Réalisé
Financement intérieur net (plafond) ²	68.6	45.6	-34.0	Réalisé
Dettes extérieures nominales non-concessionnelles contractées ou garanties par l'État (plafond) ¹	0.0		0.0	Réalisé
Prêts intérieurs aux fournisseurs et prestataires de services garantis par l'État (plafond) ¹	0.0		0.0	Réalisé
Préfinancement bancaire des projets d'investissements publics garanti par l'État (plafond) ¹	0.0		0.0	Réalisé
Objectifs indicatifs				
Recettes budgétaires globales (plancher)	242.6		287.6	Réalisé
Total des dépenses sociales financées sur ressources intérieures (plancher)	109.6		78.6	Non réalisé
Pour mémoire				
Solde budgétaire global primaire ³	-94.2		44.1	
Dettes extérieures nominales concessionnelles contractées ou garanties par l'État	57.1		27.3	
Valeur actuelle nette des nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles contractées à la suite des opérations de gestion de la dette (maximum)	260.3		0.0	

Sources : Autorités togolaises et prévisions des services du FMI.

¹ Critère de réalisation continu et cumulé depuis l'approbation de la Facilité, le 5 mai 2017.

² Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs seront ajustés à la hausse afin de compenser les écarts par rapport aux financements externes projetés, sous réserve d'un plafond de 10 milliards de FCFA. Si les remboursements net des arriérés en juin et septembre 2018 sont inférieur à celui prévu (CFAF 32.4 milliards en fin juin et CFAF 48.6 milliards en fin septembre), le critère de réalisation en fin juin et l'objectif indicatif en fin septembre pour le financement intérieur net seront réduits de différence entre les arriérés effectivement remboursés et le remboursement budgétisé. Les critères de réalisation actuels et les objectifs indicatifs présentés correspondent à un remboursement net des arriérés en 2018 de 64,8 milliards de FCFA.

³ Avant la recapitalisation bancaire et le remboursement des arriérés tel que prévu dans le budget 2018.

Tableau 7. Togo : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2017–2029¹

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Est							Projections					
prospectifs													
(en millions de DTS)													
Principal	19.1	17.8	11.0	7.5	1.8	2.5	12.6	22.7	35.2	35.2	32.7	22.7	12.6
Commissions et intérêts	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Total des obligations sur la base des crédits existants et prospectifs													
En millions de DTS	19.2	17.9	11.2	7.6	1.9	2.7	12.8	22.8	35.4	35.4	32.9	22.8	12.7
En milliards de FCFA	15.5	14.1	8.8	6.0	1.5	2.1	9.9	17.7	27.5	27.5	25.5	17.7	9.9
En % des recettes publiques	3.1	2.3	1.4	0.9	0.2	0.3	1.1	1.8	2.5	2.3	2.0	1.3	0.6
En % des exportations de biens et de services	1.7	1.5	0.8	0.5	0.1	0.2	0.7	1.1	1.6	1.5	1.2	0.8	0.4
En % du service de la dette ²	16.6	18.9	11.9	7.5	1.9	2.3	8.6	12.4	15.9	14.6	13.0	9.4	5.3
En % du PIB	0.6	0.5	0.3	0.2	0.0	0.1	0.2	0.4	0.5	0.5	0.4	0.3	0.1
En % de la quote-part	13.1	12.2	7.6	5.2	1.3	1.8	8.7	15.5	24.1	24.1	22.4	15.5	8.7
Encours total des crédits du FMI													
En millions de DTS	88.4	121.0	185.4	177.9	176.2	173.6	161.1	138.4	103.2	67.9	35.2	12.6	0.0
En milliards de FCFA	71.2	94.9	146.1	139.1	137.4	135.0	125.1	107.5	80.1	52.8	27.4	9.8	0.0
En % des recettes publiques	14.0	15.7	23.0	20.1	18.2	16.3	13.8	10.8	7.4	4.4	2.1	0.7	0.0
En % des exportations de biens et de services	7.7	9.8	13.9	12.3	11.2	10.0	8.5	6.7	4.6	2.8	1.3	0.4	0.0
En % du service de la dette ²	76.4	127.9	196.6	174.3	176.3	150.4	108.4	75.5	46.3	28.0	13.9	5.2	0.0
En % du PIB	2.6	3.2	4.6	4.0	3.6	3.3	2.8	2.2	1.5	0.9	0.4	0.1	0.0
En % de la quote-part	60.2	82.4	126.3	121.2	120.0	118.3	109.7	94.3	70.3	46.3	24.0	8.6	0.0
Utilisation nette des crédits du FMI (en millions de DTS)													
Décaissements	50.3	50.3	75.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	19.1	17.8	11.0	7.5	1.8	2.5	12.6	22.7	35.2	35.2	32.7	22.6	12.6
<i>Pour mémoire :</i>													
PIB nominal (en milliards de FCFA)	2,786	2,975	3,198	3,469	3,766	4,089	4,439	4,819	5,231	5,679	6,165	6,693	7,266
Exportations de biens et de services (en milliards de FCFA)	927	966	1,048	1,130	1,227	1,355	1,476	1,604	1,743	1,894	2,058	2,236	2,431
Recettes publiques (en milliards de FCFA)	507	606	636	691	754	826	903	991	1,086	1,191	1,299	1,415	1,542
Service de la dette ^{2,3} (en milliards de FCFA)	93	74	74	80	78	90	115	142	173	188	196	188	187
FCFASDR (moyenne de la période)	805	785	788	782	780	777	776	776	776	776	776	776	776
Sources : estimations et projections des services du FMI.													
¹ Y compris prolongation et augmentation de l'accès proposées.													
² Le total du service de la dette comprend les rachats et remboursements au FMI.													
³ Y compris de dette des entreprises publiques.													

Tableau 8. Togo : calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC, 2017–2019

Montant	Date de disponibilité	Conditions de décaissement¹
25,17 millions DTS (17,1 % de la quote part)	5 mai 2017	Après l'approbation d'un accord FEC par le conseil d'administration
25,17 millions DTS (17,1 % de la quote part)	15 septembre 2017	Observation des critères de réalisation continus et pour fin juin 2017 et achèvement de la première revue de l'accord
25,17 millions DTS (17,1 % de la quote part)	15 mars 2018	Observation des critères de réalisation continus et pour fin décembre 2017 et achèvement de la deuxième revue de l'accord
25,17 millions DTS (17,1 % de la quote part)	15 septembre 2018	Observation des critères de réalisation continus et pour fin juin 2018 et achèvement de la troisième revue de l'accord
25,17 millions DTS (17,1 % de la quote part)	15 mars 2019	Observation des critères de réalisation continus et pour fin décembre 2018 et achèvement de la quatrième revue de l'accord
25,17 millions DTS (17,1 % de la quote part)	15 septembre 2019	Observation des critères de réalisation continus et pour fin juin 2019 et achèvement de la cinquième revue de l'accord
25,14 millions DTS (17,1 % de la quote part)	15 décembre 2019	Observation des critères de réalisation continus et pour fin décembre 2019 et achèvement de la sixième revue de l'accord
176,16 millions DTS (120 % de la quote-part)	Montant total de l'accord	
Sources : autorités togolaises; estimations des services du FMI.		
¹ Outre les conditions généralement applicables au titre de la FEC.		

Annexe I. Matrice d'évaluation des risques¹

Nature/Source du risque	Probabilité relative	Impact attendu si le risque se matérialise	Comment atténuer le risque
Risques extérieurs			
Durcissement prononcé des conditions financières mondiales (court terme).	<i>Élevée</i>	<i>Élevé</i>	<ul style="list-style-type: none"> • L'État pourrait ne pas être en mesure de se financer totalement. • Une hausse des taux accroîtrait le coût du service de la dette, ce qui mettrait le budget à l'épreuve. • Accroître la confiance des investisseurs en mettant en œuvre une stratégie d'ajustement budgétaire crédible à moyen terme.
Croissance mondiale plus faible que prévu (moyen terme).	<i>Moyenne/faible</i>	<i>Moyen</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les exportations et la croissance souffriraient, en particulier par le biais de l'impact sur les principaux partenaires commerciaux tels que le Ghana et le Nigéria. L'impact serait quelque peu mitigé car les exportations du Togo sont diversifiées par produits et destinations. • Mettre en œuvre des réformes structurelles propices à la compétitivité et continuer de diversifier les marchés d'exportation.
Montée du protectionnisme et retrait du multilatéralisme (court et moyen terme).	<i>Élevée</i>	<i>Élevé</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Une diminution de la collaboration à l'échelle mondiale et de l'intégration régionale pourrait limiter l'aide internationale, l'IDE, les échanges commerciaux et la croissance. • Assurer une gestion budgétaire prudente afin de limiter le besoin de financement ; renforcer la coordination régionale et le commerce régional
Risques régionaux et intérieurs			
Montée de l'insécurité dans la région (court et moyen terme)	<i>Moyenne/élevée</i>	<i>Moyen</i>	<ul style="list-style-type: none"> • L'investissement privé (intérieur et extérieur) et le tourisme diminueraient ; la croissance de certains partenaires commerciaux ralentirait ; les dépenses de sécurité pourraient augmenter ; le financement auprès du marché régional pourrait se durcir. • Assurer une gestion budgétaire prudente pour maîtriser le besoin de financement.
Persistance des troubles politiques (court et moyen terme)	<i>Élevée</i>	<i>Élevé</i>	<ul style="list-style-type: none"> • L'activité économique et la croissance ralentiraient ; les revendications sociales pourraient pousser les dépenses à la hausse ; l'appui aux réformes structurelles pourrait fléchir. • Accélérer les mesures visant à réaliser une croissance inclusive ; communiquer et examiner les réformes structurelles avec les principales parties prenantes.
Retard dans l'ajustement budgétaire et les réformes (court terme)	<i>Moyenne</i>	<i>Moyen</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Divers groupes d'intérêts pourraient pousser à poursuivre des travaux publics d'envergure et à retarder des réformes structurelles telles que l'ouverture de secteurs clés à l'investissement privé. • Poursuivre l'assainissement des finances publiques et accélérer les réformes structurelles. Mettre en place des programmes sociaux afin de gérer l'éventuel impact négatif des réformes sur les groupes les plus vulnérables de la population.
Insuffisance de l'offre d'électricité (court et moyen terme)	<i>Élevée</i>	<i>Élevé</i>	<ul style="list-style-type: none"> • L'inaction sur le plan de la planification et de la réglementation, conjuguée à une mauvaise gestion des services publics, pourrait conduire à des coupures d'électricité généralisées. Le budget en souffrirait, de même que la croissance économique. • Investir dans les capacités de production d'électricité et réformer la politique de tarification afin de promouvoir la participation du secteur privé à ce secteur. Les entités du secteur public doivent être à jour dans le paiement de leurs factures afin d'éviter une accumulation d'arriérés.

¹ La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements qui pourraient significativement altérer la trajectoire de référence (scénario le plus susceptible de se concrétiser, d'après les services du FMI). La probabilité relative des risques correspond à l'évaluation subjective que font ces derniers des risques qui pèsent sur ce scénario de référence (« faible » désigne une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée », une probabilité entre 30 et 50 %). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global de préoccupation au moment des discussions avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent agir les uns sur les autres et se concrétiser en même temps.

Annexe II. Privatisation des banques

1. **Créées dans le cadre d'un mandat d'intérêt public, les banques publiques sont souvent associées à des performances faibles, des distorsions de concurrence et des problèmes de stabilité.**

Elles sont créées pour promouvoir le développement de certains secteurs ou régions que le secteur privé ne peut, ni ne veut, financer (théorie du développement, Gerschenkron, 1962). En aidant à surmonter les défaillances du marché et en tirant parti d'externalités, elles favoriseraient les investissements socialement souhaitables qui améliorent le bien-être (théorie sociale, Atkinson et Stiglitz, 1980). En revanche, la propriété de ces établissements peut conduire à une mauvaise affectation des ressources et à des inefficacités liées à des conflits d'intérêts entre l'Etat et les gestionnaires bureaucratiques (théorie d'agence, Banerjee, 1997, Hart et autres, 1997) ou à leur utilisation à des fins personnels par les milieux politiques (théorie politique, Shleifer et Vishny, 1994). Il ressort d'expériences dans plusieurs pays que le rendement des prêts est beaucoup plus faible et le taux de défaillance des emprunteurs nettement plus élevé malgré un coût des dépôts plus bas dans les pays en développement (Mian, 2003, Micco et autres, 2007), et que la rentabilité et l'efficacité des banques privatisées dépassent, dans le temps, les niveaux antérieurs à leur privatisation, même lorsque l'acquéreur est une banque étrangère (Boubakri et autres, 2005, Berger et autres, 2009).

2. **Les banques publiques togolaises ont rencontré des difficultés financières de cette nature.**

L'instabilité de l'activité économique dans les années 1980-1990 s'est souvent traduite par de nombreuses insolvabilités bancaires. En 2006, à la suite d'une autre crise intérieure, le système bancaire est devenu presque entièrement insolvable, avec des volumes élevés de créances en souffrance sur des entreprises publiques. L'Etat a renfloué certaines banques privées, qui sont restées publiques (par exemple, la BIA). Les banques publiques ont été recapitalisées à plusieurs reprises. La recapitalisation de 2004, dont le coût s'est chiffré à 4,4 % du PIB, s'est révélée insuffisante. A la fin de 2008, l'Etat a recapitalisé une seconde fois les trois plus grandes banques publiques (BTCL, UTB et BIA) en titrisant les créances en souffrance à hauteur de 5,9 % du PIB. Toutefois, faute d'une restructuration opérationnelle, les difficultés ont persisté.

3. **Tout en restant supérieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, la participation du gouvernement Togolais dans les banques publiques a diminué sous l'effet des privatisations opérées depuis le milieu des années 2000.**

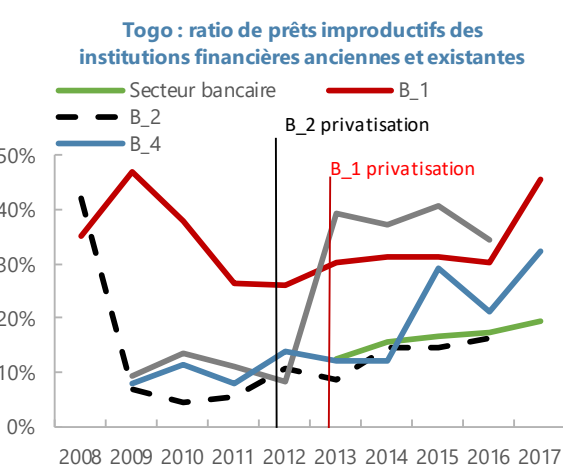
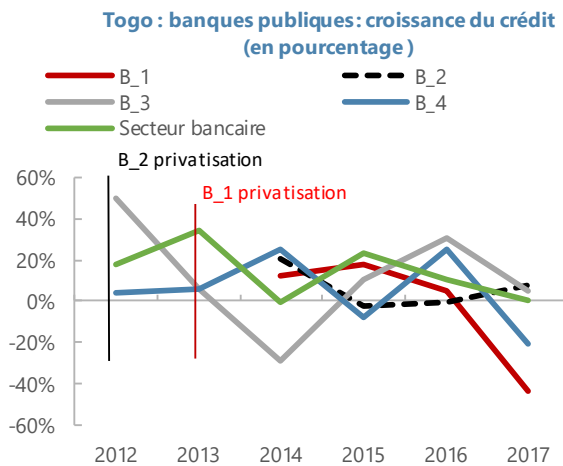
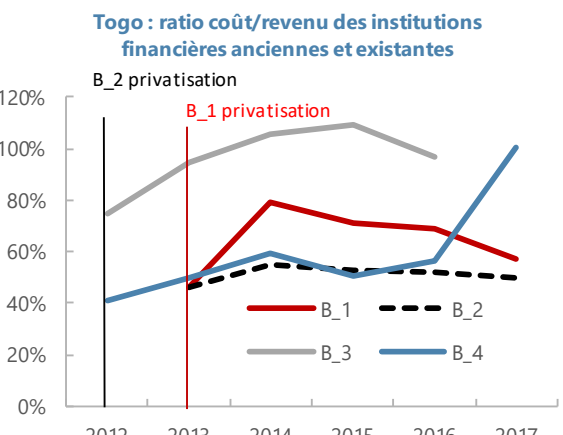
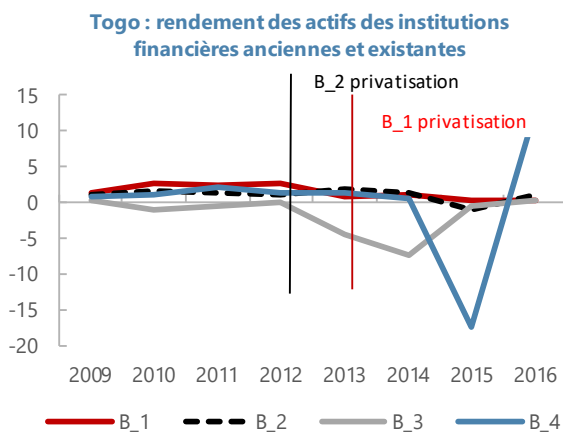
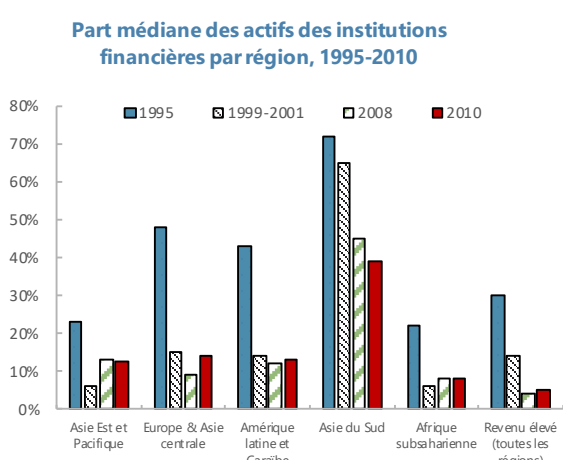
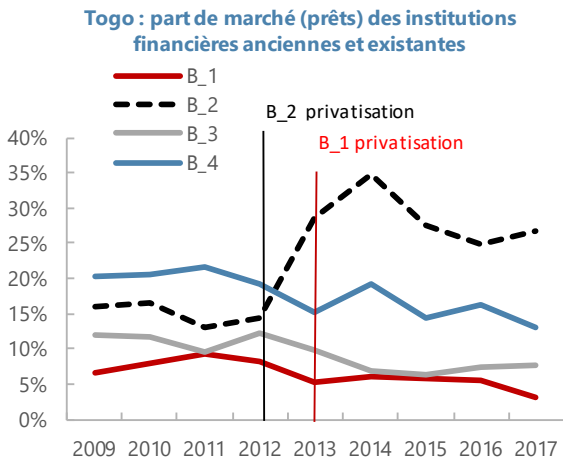
Les privatisations ont commencé en 2004, avec la vente d'une petite banque publique, la SNI, à la Financial Bank (devenue l'Orabank en 2011). La privatisation des quatre banques publiques restantes a été accélérée dans le cadre du programme soutenu par la FEC durant 2008-2011. L'objectif était de restaurer la confiance dans le secteur financier togolais, de réduire le risque d'une nouvelle instabilité macroéconomique liée aux grandes banques publiques déficitaires (46 % du total des actifs du système bancaire) et de promouvoir le développement du secteur financier et de l'intermédiation financière. A l'époque, le système bancaire se caractérisait par une faible intermédiation financière, avec un ratio prêts/dépôts inférieur aux moyennes de l'UEMOA, de l'Afrique Sub-Saharienne et des pays à faible revenus. En 2008, le ratio de créances en souffrance s'élevait à 20 % pour les banques publiques et à 7 % pour

les banques privées. A la suite d'un appel d'offres public lancé pour les quatre banques à la fin de 2012, l'Orabank, un grand groupe régional, a acquis 56 % du capital de la BTD et, en septembre 2013, l'Etat a vendu 55 % de ses actions de la BIA au groupe bancaire Attijarwafa. A la fin de 2017, les banques publiques comptaient pour 20,5 % du total des actifs du système bancaire, ce qui dépasse le taux médian de l'Afrique Sub-Saharienne (8 % en 2010, graphique 1).

4. L'expérience du Togo en matière de privatisation des banques a été positive dans un cas (BTD) et globalement neutre dans un autre (BIA). La privatisation de la BTD et sa fusion subséquente avec l'Orabank ont rapporté à l'État l'équivalent de 0,6 % du PIB. Le nouvel établissement est devenu la première banque du pays, comptant pour 29 % des prêts et 23,5 % des dépôts en 2013. Le crédit a connu une croissance rapide et les indicateurs de résultat et de rentabilité ont continué de s'améliorer. Sa part de marché s'est stabilisée et représentait environ 27 % du total des prêts à la fin de 2017. La privatisation de la BIA a rapporté à l'État l'équivalent de 0,7 % du PIB. Les prêts ont augmenté immédiatement après la privatisation (2014-2015), mais la tendance à la hausse ne s'est pas poursuivie. La BIA a connu des problèmes de rentabilité et une baisse de sa part de marché, peut-être liée à des ajustements inadéquats des coûts (comme l'indique son coefficient d'exploitation relativement élevé, 0,66 en moyenne, après la privatisation, contre 0,54 pour la BTD). Le ratio de créances en souffrance de l'Orabank est en deçà ou proche de celui du secteur bancaire, tandis que la qualité des actifs de la BIA s'est dégradée dans le temps. Les deux banques disposent d'un volume satisfaisant de fonds propres de base et se conforment à la nouvelle réglementation Bâle II et III.

5. Les deux autres banques publiques (UTB, BTCl) n'ont pu être privatisées et leur situation financière a continué de se dégrader. Le processus de privatisation de l'UTB en 2012 a échoué pour des raisons de procédure et n'a pas été renouvelé. Après la recapitalisation de 2008, le bénéfice net a été quelque peu instable, mais a été en moyenne négatif les exercices suivants. En conséquence, la banque a actuellement besoin d'une autre recapitalisation éventuelle de l'ordre de 0,9 % du PIB. Les difficultés de la BTCl sont plus graves et plus persistantes. Les tentatives de privatisation au début de 2013 ont également été infructueuses, à cause de problèmes de gouvernance et de l'insuffisance des capacités de gestion des risques découverte au cours du processus de diligence raisonnable. La banque n'a pas satisfait à la plupart des exigences prudentielles, notamment en matière d'adéquation des fonds propres, de liquidité et de concentration des emprunteurs, et a été placée sous administration provisoire jusqu'en septembre 2017. A la suite de la recapitalisation, le bénéfice net a été le plus souvent négatif au cours des exercices suivants. En raison de cette accumulation de pertes, la banque a actuellement besoin d'une recapitalisation éventuelle de l'ordre de 0,6 % du PIB. Le portefeuille de prêts des deux banques a augmenté de 14 à 15 % par an en 2014-2016, malgré le placement sous administration provisoire de la BTCl et la surveillance étroite de l'UTB par la Commission bancaire. Les ratios de créances en souffrance des deux banques ont systématiquement dépassé la moyenne du secteur bancaire (graphique 1).

Graphique 1. Togo : Indicateurs choisis pour les banques publiques anciennes et existantes, 2009-17



Source : BCEAO; Cull et al (2017), "Bank Ownership: Trends and Implications", IMF WP; et calculs des services du FMI.

Annexe III. Stratégie de développement des capacités

En tant que pays fragile à faible revenu, le Togo est confronté à des problèmes de renforcement des capacités et des institutions, que les autorités s'emploient à résoudre par un développement sur mesure des capacités au moyen notamment d'opérations d'assistance technique et de formation. Cette assistance est coordonnée avec le programme soutenu par le FMI et couvre l'administration des recettes, la gestion des finances publiques, la restructuration des banques et les statistiques.

1. Les priorités du programme soutenu par la FEC et la récente évolution de l'économie exigent un renforcement considérable des capacités. Les principales priorités sont les suivantes : i) poursuivre l'assainissement des finances publiques pour assurer la viabilité de la dette, ii) améliorer la gouvernance au niveau de l'administration des recettes et de la gestion des finances publiques et iii) résoudre le problème des deux banques publiques afin d'assurer la stabilité financière et de prévenir de futurs coûts budgétaires. Les changements observés depuis peu dans ces domaines requièrent d'accélérer le développement des capacités : les recettes sont nettement moins performantes, les arriérés continuent de s'accumuler et il faut renforcer l'efficacité des investissements après la suppression progressive du préfinancement et exécuter rapidement le plan de restructuration bancaire récemment élaboré. Malgré les progrès notables accomplis par les autorités dans les secteurs où le FMI a contribué à renforcer les capacités, certains obstacles à une intégration efficace de ce renforcement subsistent. L'application des recommandations sur le développement des capacités a été inégale d'un secteur à l'autre ; les obstacles sont principalement liés aux faiblesses des capacités, à une appropriation insuffisante, à la nécessité d'établir des priorités et à des problèmes de coordination interne.

Renforcement des capacités : priorités et objectifs clés pour l'exercice 2018 :

Priorités	Objectifs
Administration des recettes	(i) analyse de la faiblesse des recettes en 2017 et application de mesures correctives, (ii) réduction au minimum/élimination des opérations en espèces, (iii) réduction du nombre des dossiers de transit douanier en suspens, (iv) extension de SYDONIA World à toutes les phases de dédouanement et (v) coordination et synchronisation des bases de données fiscales et douanières.
Gestion des finances publiques	(i) apurement des arriérés et prévention de toute nouvelle accumulation, (ii) exécution des plans de passation de marché, d'engagement et de trésorerie, (iii) amélioration du compte unique du Trésor, (iv) lancement d'une analyse coût-efficacité des investissements et (v) budgétisation des programmes.
Secteur financier	(i) application du plan de restructuration des banques ; (ii) renforcement de la structure de gouvernance de la nouvelle banque publique.
Statistiques	Réduction des délais de production des comptes nationaux.

Avis des autorités

2. Les autorités souscrivent à l'orientation donnée à la stratégie de renforcement des capacités. Elles estiment qu'elle cadre avec leur programme de réforme. La contribution du renforcement des capacités à ce programme a pris la forme de mesures spécifiques. Il serait possible de mieux appliquer et prendre en compte les recommandations en multipliant les opérations de formation et de sensibilisation.

Appendice I. Lettre d'intention

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

BUREAU DU MINISTRE

N°/MEF/CAB

RÉPUBLIQUE DU TOGO
Travail-Liberté-Patrie

Lomé, 20 novembre 2018

À

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431

Madame la Directrice générale,

1. Le gouvernement sollicite la conclusion de la troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur du Togo sur la base de la mise en œuvre satisfaisante du programme. Tous les critères de réalisation quantitatifs et trois des cinq repères structurels ont été respectés, ainsi que l'un des deux objectifs indicatifs. Nous avons accompli des progrès satisfaisants en ce qui concerne le repère structurel lié à l'analyse coût-efficacité des projets d'investissements publics, avec l'assistance technique du FMI. Nous sollicitons une révision du repère structurel relatif aux deux banques publiques, car nous réexaminons notre stratégie et nous relançons leur privatisation. Nous avons achevé les mesures préalables liées à l'approbation de la loi de finances 2019 et une mesure dans le processus de privatisation de l'une des deux banques.

2. Conformément au programme appuyé par la FEC, l'assainissement budgétaire s'est poursuivi pendant le premier semestre de 2018. Les recettes ont dépassé les projections de 1,5 point de pourcentage du PIB et les dépenses ont été inférieures de 3,4 points de pourcentage du PIB au montant inscrit dans le budget, principalement parce que les dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures ont été inférieures aux projections. Les réformes budgétaires structurelles

progressent aussi. L'administration des recettes a pris des mesures pour réduire les cas en suspens de transit douanier ; les plans de passation des marchés publics, d'engagements et de la gestion de trésorerie ont été mis à jour chaque mois ; des circulaires ont été émises à l'intention des services financiers pour éviter les arriérés ; et des mesures sont prises pour renforcer le compte unique du Trésor. En ce qui concerne la gestion de la dette extérieure, nous n'avons contracté aucune dette non concessionnelle, et nous avons assuré le service de toutes nos obligations. Par ailleurs, nous n'avons émis aucune garantie envers des fournisseurs ou entrepreneurs nationaux, et nous n'avons préfinancé aucun investissement public.

3. Le gouvernement reste déterminé à poursuivre l'assainissement budgétaire. Notre ajustement budgétaire mettra l'accent sur le renforcement de la collecte des recettes, grâce à des mesures permanentes portant sur la politique et l'administration fiscales, et sur la rationalisation des dépenses non prioritaires, à l'issue d'une revue des dépenses. Cela nous aidera à atteindre les objectifs budgétaires fixés dans le programme FEC, à remplir les critères de convergence régionale et à contribuer aux efforts déployés conjointement par les pays de l'UEMOA pour maintenir un niveau élevé de réserves régionales. En conséquence, le gouvernement a adopté la loi de finances 2019, qui cadre avec l'orientation générale du programme appuyé par la FEC. Cette loi de finances vise un déficit budgétaire global de 1,5 % du PIB au maximum, soit un niveau largement inférieur au plafond de 3 % du PIB fixé à l'échelle de l'UEMOA.

4. Dans le cadre de la poursuite du programme, outre les réformes structurelles opérées au deuxième semestre de 2018, nous mettrons en œuvre les mesures ci-après, qui feront office de repères structurels pour le premier semestre de 2019 : i) fixer un dépôt forfaitaire de 10 à 15 % sur les importations effectuées par des agents jugés inactifs par l'OTR en ce qui concerne d'autres taxes ; ii) interdire le dédouanement de marchandises importées par des agents et/ou des propriétaires qui ont des arriérés d'impôts ; iii) établir un document pour un budget-programmes couvrant la période 2020-22 ; iv) établir un plan stratégique et les modalités de l'appel d'offres concernant l'UTB, en consultation avec les services du FMI ; v) lancer l'appel d'offres pour la vente de l'UTB d'ici fin août 2019.

5. Nous sommes convaincus que les mesures présentées dans le MPEF ci-joint nous permettront d'atteindre les objectifs de notre programme. Cependant, nous prendrons toutes les mesures complémentaires qui s'imposeraient à cet effet. Nous consulterons le FMI en ce qui concerne l'adoption de ces mesures, et avant de réviser les mesures énoncées dans le MPEF, conformément à la politique du FMI régissant ces consultations. Nous fournirons au FMI les informations qu'il pourrait demander en ce qui concerne les progrès accomplis dans la mise en œuvre de notre politique économique et financière. Nous autorisons la publication du rapport des

services du FMI pour la troisième revue de l'accord FEC, de la présente lettre d'intention, ainsi que du MPEF et du protocole d'accord technique ci-joints.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma considération distinguée.

/s/

Sani Yaya

Ministre de l'Économie et des Finances

Pièce jointe I. Mémoire des politiques économiques et financières (MEFP)

1. Le présent Mémoire fournit des informations sur les évolutions économiques récentes, rend compte des réalisations dans le cadre du programme appuyé par l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) et décrit les politiques futures des autorités. Il fait le point des critères de réalisation, des repères structurels à fin juin et fin septembre 2018 et fixe des objectifs pour fin décembre 2018, fin mars, fin juin et fin septembre 2019.

ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES RÉCENTES

2. Dans l'ensemble, l'activité économique fait preuve d'un début de stabilisation, malgré des faiblesses persistantes dans certains secteurs. Suite au net fléchissement constaté au second semestre de 2017 du fait de la crise sociopolitique, la croissance au premier semestre 2018 a été plus robuste. La production agricole a enregistré un regain suite à une bonne pluviométrie, de même que le trafic portuaire qui a augmenté de 25% entre janvier et juin 2018 ; cependant, la consommation d'électricité a baissé de plus de 1%. Le crédit au secteur privé a repris et s'est accru de 9% en août 2018 en glissement annuel. Les performances du secteur des services restent cependant faibles. L'inflation est revenue à des taux légèrement positifs, laissant entrevoir une demande sous-jacente plus résiliente de la part des consommateurs. La balance courante devrait se détériorer légèrement en 2018, principalement en raison d'une évolution défavorable des termes de l'échange. Cependant la stabilité des volumes sous-jacents des exportations et des importations, notamment de biens d'équipement, continue de favoriser une stabilisation progressive de l'économie.

3. Pour 2018, les résultats budgétaires devraient rester conformes à la trajectoire envisagée dans le cadre de l'accord de FEC. Le solde global est excédentaire de 0.7% du PIB au premier semestre de 2018, grâce à la bonne tenue des recettes et à un niveau de dépenses prudent. Nous avons remédié au faible volume des recouvrements de recettes en 2017 en apportant au niveau des services douaniers des améliorations significatives qui ont permis d'améliorer le niveau de mobilisation des recettes fiscales et douanières. En conséquence, les recettes ont augmenté au premier semestre 2018 de 16% par rapport au premier semestre 2017 entraînant un dépassement de l'objectif fixé par le programme de 1.5 points de pourcentage du PIB. Par contre, au cours du troisième trimestre de 2018, le recouvrement des recettes était plus faible. Pour permettre d'atteindre l'objectif de recettes dans le cadre du programme pour l'ensemble de l'exercice 2018, nous déployons des efforts importants au niveau du recouvrement des arriérés d'impôts, et des impôts et taxes en contentieux. A cet effet, l'OTR a mis en place une équipe mixte chargée de mobiliser les recettes substantielles. Concernant les dépenses, nous n'avons exécuté que 33% de notre budget au premier semestre de l'année 2018, grâce à notre politique prudente de dépenses. Nous prévoyons d'exécuter intégralement notre budget pour l'ensemble de l'année afin d'aider à surmonter les difficultés économiques de 2017 tout en garantissant le respect des objectifs-cibles du programme. En dépit de notre politique budgétaire prudente, nous n'avons pu réduire les arriérés comme prévu au premier

semestre de 2018. À l'avenir, nous prévoyons atteindre l'objectif d'apurement des arriérés d'environ 2% du PIB pour l'ensemble de l'année, étant donné que nous prévoyons de renforcer notre gestion des arriérés, que nous attendons des décaissements de financements extérieurs, et que nous envisageons d'émettre des obligations sur le marché régional.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

4. Tous les critères de réalisation quantitatifs (CRQ) à fin juin 2018 ont été respectés, ainsi qu'un des deux objectifs indicatifs (OI). Nous avons réalisé un solde budgétaire primaire intérieur supérieur de 0,5% du PIB par rapport au plancher fixé pour les CRQ. L'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales n'a pas été atteint en raison des difficultés d'exécution du budget. Notre taux d'exécution des dépenses sociales reste néanmoins relativement meilleur que le taux d'exécution du budget global, puisqu'il reste une priorité du gouvernement. Malgré les résultats insuffisants en matière d'apurement des arriérés qui ont automatiquement resserré le CRQ relatif au financement intérieur net, nous avons réussi à contenir ce dernier en dessous du plafond ajusté et avons ainsi réalisé le CRQ. En ce qui concerne la gestion de la dette extérieure, nous n'avons pas contracté de dette non concessionnelle et nous nous sommes acquittés de toutes nos obligations au titre du service de la dette. De plus, nous n'avons émis aucune garantie en faveur de fournisseurs ou d'entrepreneurs nationaux et nous n'avons pas non plus préfinancé d'investissement public.

5. Nous avons réalisé des progrès importants dans les réformes budgétaires et nous comptons poursuivre sur cette lancée. Les trois repères structurels budgétaires (RS) pour fin juin 2018 ont été atteints. L'administration fiscale a pris des mesures pour réduire de 60% le nombre de dossiers de transit douanier en instance, ce qui a permis d'augmenter les recettes tout en luttant contre la fraude. Nous avons actualisé mensuellement les plans de passation de marchés, d'engagement et de gestion de la trésorerie pour suivre le rythme des engagements et aider à prévenir l'accumulation d'arriérés. A cet effet les lettres circulaires ont été envoyées aux services financiers à cet effet. Nous avons clôturé les comptes des structures de l'administration publique dans les banques commerciales (RS) comme prévu dans le cadre de l'accord au titre du programme appuyé par la FEC et transféré le solde sur le compte unique du Trésor (CUT). Bien que le repère structurel sur l'analyse coût-efficacité des projets d'investissement public n'ait pas été entièrement atteint (RS pour fin septembre 2018), nous avons effectué des progrès importants. Un groupe de travail a été mis en place au sein du comité de programme d'investissements publics (PIP) et qui a élaboré un guide méthodologique pour hiérarchiser les investissements selon cette analyse. Des améliorations ont été apportées au guide par une mission d'assistance technique du département des finances publiques du FMI en août 2018. La sélection des projets dans le budget 2019 a été effectuée sur la base des critères suivants, qui font partie de l'analyse coût-efficacité : la priorité a été donnée au projet en cours ; aucun nouveau projet n'a été introduit sans qu'il ne soit lié directement aux axes stratégiques du Programme National de Développement ; En outre le projet doit avoir fait l'objet d'une étude de faisabilité. Nous avons également augmenté le montant du fonds d'étude pour assurer la mise en œuvre de cette mesure d'analyse des projets d'investissement. Une lettre circulaire sera envoyée à tous les départements ministériels pour rendre obligatoire l'utilisation du guide méthodologique et

n'inscrire dorénavant dans le PIP et le budget que les projets qui ont été sélectionnés et hiérarchisés selon ce guide méthodologique (RS à fin décembre 2018).

6. Nous avons entrepris des actions dans la mise en œuvre du programme de restructuration des banques. En effet, nous avons finalisé le plan de fusion et de restructuration des deux banques publiques et avons obtenu l'approbation de la Commission bancaire de l'UMOA en juin 2018. Toutefois, les transferts légaux – qui sont une composante du repère structurel pour fin juin 2018 – n'ont pas été réalisés car nous sommes en train de revoir notre stratégie. Nous entendons relancer la privatisation des deux banques.

POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR 2019

Cadre macroéconomique

7. L'économie semble être stabilisée après une année difficile. Nous prévoyons une accélération de la croissance, qui devrait atteindre une moyenne de 5% à moyen terme, soutenue par une amélioration récente des infrastructures et une conjoncture régionale porteuse. Nous continuerons d'axer notre programme d'investissements publics sur les infrastructures critiques en vue de permettre au Togo de devenir à terme, entre autres objectifs, une plate-forme régionale du commerce et des transports. L'inflation devrait rester bien en-deçà du seuil maximum de 3% fixé par les critères de convergence de l'UEMOA. Le déficit de la balance courante devrait diminuer, grâce à l'amélioration des exportations et à une baisse des importations de biens d'équipement par le gouvernement.

Politique budgétaire

8. Notre bonne performance concernant l'exécution budgétaire à fin juin 2018 devrait nous permettre d'atteindre l'objectif budgétaire pour fin décembre 2018, à savoir un excédent du solde primaire intérieur de 2,4% du PIB. Ceci conduira à un déficit global de 3,1% du PIB (en faisant abstraction des coûts éventuels de recapitalisation des banques) et met le Togo en bonne voie d'atteindre le critère de convergence de l'UEMOA dans ce domaine, soit un niveau de déficit plafonné à 3% du PIB. Malgré un certain risque au niveau des recettes ordinaires, nos efforts de recouvrement des arriérés d'impôts, des impôts et taxes en contentieux, combinés avec notre détermination à maîtriser les dépenses, devrait nous permettre d'atteindre cet objectif budgétaire à fin 2018. L'exercice de revue des dépenses nous a permis de nous concentrer plus efficacement sur nos principales priorités en matière de prestation de services publics et devrait nous permettre de réaliser des économies en 2018 et au-delà.

9. Notre cadrage budgétaire pour 2019 est conforme à l'objectif fixé dans le programme FEC. En effet, nous avons déployé tous les efforts nécessaires pour faire en sorte que le budget, adopté par le gouvernement, vise un excédent du solde primaire intérieur de 3.9% du PIB, qui dépasse de 1 point de pourcentage du PIB l'objectif fixé par le programme. Cet objectif budgétaire correspond à un déficit budgétaire global de 0.5% du PIB, conforme à l'objectif défini dans le cadre du programme.

Ce cadrage budgétaire prévoit des recettes ponctuelles additionnelles d'environ 1% du PIB. Si l'on fait abstraction de ces dernières pour des raisons de permanence à long terme des recettes, le déficit global s'établirait à 1.5% du PIB.

10. Ce cadrage budgétaire de 2019 préserve les objectifs de viabilité financière et externe visés initialement dans le programme appuyé par la FEC. Le déficit budgétaire global, avec ou sans les recettes ponctuelles, se situe aisément en deçà du plafond du critère de convergence de l'UEMOA de 3%. Même en faisant abstraction des dites recettes ponctuelles, le déficit s'améliore de 1.6 point de pourcentage du PIB par rapport à 2018. La dette devrait diminuer d'environ 10 points de pourcentage du PIB au cours de la période du programme (2017-2019) pour s'établir à 71% du PIB d'ici à la fin de la période de mise en œuvre du programme en 2019 (y compris les dettes des sociétés d'état). Cette trajectoire de réduction de la dette est conforme à nos objectifs au début du programme. Notre cadrage budgétaire est conforme aux politiques régionales définies par l'UEMOA dans le cadre des efforts conjoints des pays membres visant à maintenir de fortes réserves régionales.

11. Nous redoublerons d'efforts pour rembourser les arriérés et mobiliser des financements extérieurs concessionnels. Conscients des effets néfastes des arriérés sur les activités du secteur privé, nous avons l'intention d'apurer complètement le stock d'arriérés d'ici à fin 2019. Afin de renforcer davantage notre gestion des dépenses et d'aider à empêcher l'accumulation de nouveaux arriérés, nous surveillons le stock des arriérés de paiement par âge, dont nous produisons un relevé mensuellement (RS à fin décembre 2018). Par ailleurs, nous renforcerons la mise en œuvre du plan de trésorerie et le contrôle des engagements. Nous avons fixé un nouvel objectif indicatif sur les arriérés intérieurs pour aider à suivre l'évolution de la situation et veiller à éviter leur accumulation.

Gestion des finances publiques et institutions

12. Après une nette amélioration des recettes au premier semestre 2018, la performance s'est décélérée au troisième trimestre. Le recouvrement des recettes a augmenté de 16% au premier semestre 2018, par rapport à la même période en 2017. Il a dépassé l'objectif de 1.5 point de pourcentage du PIB défini dans le cadre du programme. Au troisième trimestre de 2018, le rythme de recouvrement était plus faible. Les recettes en 2018 incluent en partie des recettes non fiscales ponctuelles, constituées principalement de redevances de licences de télécommunications et de dividendes.

13. À partir de 2019, nous intensifierons nos efforts de mise en œuvre de mesures de recouvrement des recettes fiscales durables afin de financer les dépenses consacrées au développement et aux besoins sociaux. Les mesures fiscales mises en œuvre dans le cadre de la deuxième revue du programme soutenu par la FEC seront complétées par des réformes nouvelles et durables visant à contrebalancer la volatilité accrue des recettes non fiscales. À partir de 2019, nous entendons : i) supprimer l'octroi d'exonérations des impôts sur les plus-values réalisées plus de cinq ans après l'acquisition d'un bien immobilier cédé; ii) abroger les dispositions relatives à l'abattement global de 300.000 FCFA pour le total des plus-values réalisées au cours d'une même année; iii) abroger les dispositions autorisant le ministre de l'économie et des finances à accorder des

exonérations relatives aux intérêts versés à des non-résidents ; iv) abroger les dispositions relatives à la déduction des frais et charges relatives à l'imposition des capitaux mobiliers pour les personnes physiques et les intérêts versés sur les prêts hypothécaires (au moins partiellement); v) limiter la déductibilité des intérêts servis aux associés possédant en droit ou en fait la direction d'une entreprise à 30% de l'excédent brut d'exploitation (afin d'empêcher le transfert des bénéfices vers les paradis fiscaux); et vi) examiner la possibilité d'étendre l'application de la TVA aux activités d'assurance. L'OTR entend poursuivre et parachever le recensement du foncier en vue de liquider et de mettre en recouvrement les impôts et taxes fonciers. Parallèlement, afin d'améliorer l'environnement des affaires, nous prévoyons la mise en place d'une stratégie pour un meilleur remboursement de crédits de TVA, conformément aux dispositions du Code Général des Impôts (CGI).

14. Nous compléterons les réformes de la politique fiscale par des mesures administratives visant à renforcer la viabilité de nos entrées de recettes, conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI. Pour renforcer la crédibilité du programme appuyé par la FEC, nous mettons en œuvre des mesures ayant une incidence à court terme, comme l'intensification des efforts pour le recouvrement des arriérés d'impôt. Les mesures supplémentaires suivantes seront prises dans d'autres domaines: i) augmenter le nombre de contrôles des déclarations par recoupement avec les informations fournies par des tiers; ii) l'instauration d'un acompte forfaitaire à l'importation pour les importateurs jugés comme fiscalement inactifs au niveau des impôts (RS pour fin juin 2019) ; iii) un contrôle rigoureux des évaluations en douane; et iv) l'interdiction d'enlèvement des marchandises en douane pour les importateurs qui ont des arriérés d'impôts (RS pour fin juin 2019).

15. Dans le cadre de nos efforts pour améliorer l'efficacité du secteur public, nous sommes en train d'améliorer le coût-efficacité de nos programmes de dépenses. À cette fin, nous poursuivons la mise en œuvre des mesures d'optimisation identifiées lors de la revue des dépenses entreprise en 2017 avec l'appui d'un cabinet de consultants externes. Nous avons également conçu et mettons en œuvre un nouveau guide méthodologique pour le classement des projets d'investissements publics par ordre de priorité. L'application de cette méthodologie sera rapidement rendue obligatoire par un décret du [Premier] Ministre (RS fin-décembre 2018). Nous continuerons également à renforcer la gestion de la trésorerie en rendant le CUT pleinement opérationnel. Parallèlement, nous avons poursuivi la conception d'un processus pluriannuel de budgets-programmes afin d'améliorer notre capacité à obtenir des résultats à moyen terme. Nous avons élaboré un budget-programme pour 2019-2021 pour l'ensemble des ministères et quelques institutions qui a été présenté pour information au Parlement. Nous envisageons d'élaborer le document de programmation budgétaire et économique pluriannuel 2020-2022 qui sera adopté par le gouvernement et transmis à l'Assemblée Nationale (RS fin-juin 2019). Les tests sur le système d'information relatifs à la mise en œuvre du budget programme commenceront avec le budget 2020. A cet effet, nous nous engageons à pourvoir aux postes de contrôle financier au niveau des ministères et institutions ; nous finaliserons les nouveaux modules de réécriture du SIGFiP nécessaires à la mise en œuvre du budget programme ; et nous entamerons les débats d'orientation budgétaire au Parlement.

Politiques d'emprunt et gestion de la dette

16. Notre engagement reste guidé principalement par la réduction de la dette publique.

Nous espérons nous approcher d'un niveau de 70% du PIB d'ici à fin 2019 dans la perspective de ramener la valeur actualisée nette (VAN) de la dette en deçà de [35% d'ici 2027]. Le respect de ces objectifs est rendu possible par un assainissement vigoureux des finances publiques et favorisé en partie par des projections de taux de change plus favorables [et par le contexte actuel marqué par la faiblesse des taux d'intérêt]. Nous nous engageons à améliorer notre cote de risque de surendettement.

17. Nous continuons de renforcer le cadre institutionnel qui nous permettra de piloter la gestion de la dette.

La nouvelle unité de gestion de la dette a été créée et est clairement identifiée dans l'organigramme du ministère. Elle a été chargée de l'enregistrement et du suivi de l'ensemble de la dette et de son analyse. La Direction de la dette publique et du financement a été dotée de 35 fonctionnaires. Nous nous engageons à pourvoir progressivement aux postes restants. Nous sommes en train d'actualiser notre stratégie de gestion de la dette à moyen terme avec l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale. Par ailleurs, nous envisageons d'entreprendre une opération de reprofilage de la dette dès 2019, afin de profiter de conditions plus favorables sur le marché international ; cette opération sera éventuellement appuyée par une garantie à l'appui des réformes fournie par nos partenaires au développement.

Politiques dans le secteur financier

18. Nous avons décidé de revoir notre stratégie concernant les deux banques publiques en difficulté et de relancer le processus de privatisation.

Alors qu'un plan de fusion et de restructuration a été approuvé par la Commission bancaire de l'UMOA en juin 2018, le contexte actuel semble propice pour revenir à notre ancienne stratégie de privatisation des deux banques. Le processus de privatisation des quatre banques publiques mené en 2012-2013 a été concluant pour deux banques, mais n'a pu être mené à son terme en ce qui concerne les deux autres. La situation financière de ces deux banques, qui sont restées la propriété de l'État, n'a cessé de se détériorer. Chacune des deux banques actuellement nécessite une recapitalisation. Pour assurer la viabilité à long terme de ces banques et éviter de grever les finances publiques, nous optons pour la privatisation. Cette stratégie est également conforme à la vision du gouvernement de se retirer des secteurs clés de l'économie et de permettre au secteur privé de jouer le rôle moteur de la croissance économique. Le gouvernement souhaite ne conserver qu'une faible participation dans ces deux banques afin de favoriser une transition sans heurts dans des domaines tels que les ressources humaines.

19. Notre objectif est d'accomplir toutes les diligences légales et réglementaires requises pour la privatisation de l'une des banques publiques et avoir une ébauche de contrat de vente qui pourrait être soumis à la Commission Bancaire, sous réserve d'un accord avec l'acheteur potentiel

(repère structurel pour la fin décembre 2018). Une étape importante a été franchie. En effet, le projet de loi autorisant la privatisation de cette banque a été adopté par le gouvernement et soumis

à l'Assemblée Nationale. Ce projet de loi est nécessaire pour appliquer la loi de privatisation de 2010 au cas spécifique de cette banque. Une évaluation favorable de l'acquéreur par la Commission bancaire de l'UMOA devra être obtenue, portant notamment sur les critères d'aptitude et d'honorabilité ainsi que la capacité à absorber des pertes éventuelles et à recapitaliser la banque. La vente ne sera effective qu'après avoir reçu l'approbation de la Commission bancaire. Nous veillerons à ce que l'opération de vente réduise au minimum le coût pour le budget de l'État et ne renferme aucune subvention ou charge implicite.

20. Nous avons l'intention de privatiser l'autre banque publique dans le cadre d'un processus d'appel d'offres public, conformément au cadre juridique au Togo et aux meilleures pratiques internationales, ainsi qu'en consultation avec les parties prenantes, dont les services du FMI. Nous prendrons les mesures nécessaires pour minimiser la charge pour le budget de l'Etat et pour suivre les principes de bonne gouvernance. Dans cet esprit, un projet de loi autorisant la privatisation de cette banque a été adopté par le gouvernement et soumis l'Assemblée Nationale. Les étapes phares de ce processus sont les suivantes :

- Nous nous proposons de recruter un cabinet d'audit pour évaluer la valeur économique de cette banque, afin d'aiguiller les décisions sur la gamme des offres acceptables. Nous allons aussi recruter un conseiller international en transactions pour nous accompagner dans le processus de privatisation. Nous allons finaliser les termes de référence pour le recrutement du cabinet d'audit avant la mi-novembre (action préalable) et pour le recrutement du conseiller international en transactions avant la fin de l'année (repère structurel pour fin-décembre 2018). Nous procéderons à l'embauche de ces deux firmes peu après.
- Sur la base des propositions faites par le conseiller international en transactions, nous nous proposons de compléter un plan stratégique pour la vente de cette banque et les paramètres de l'appel d'offre (repère structurel pour fin avril 2019). Le plan spécifiera la manière dont la vente se déroulera, et la manière dont nous évaluerons les aspects non-financiers des offres (c-à-d ayant trait aux déposants et autres créanciers, le personnel, plans potentiels visant à faire croître le bilan, ou la modernisation des systèmes) par rapport à l'aspect financier des offres. Dans le but d'assurer une privatisation saine d'un point de vue stratégique et financier, le calendrier pourrait accuser un retard qui dépendrait de l'évaluation du conseiller international en transactions et de sa capacité à poursuivre le travail rapidement. Dans ce cas, nous consulterions les services du FMI pour faire les ajustements idoines au calendrier.
- Nous avons l'intention de lancer l'appel d'offre pour cette banque en août 2019 (repère structurel pour fin-août 2019).
- Une fois que nous aurons retenu une proposition, nous nous proposons d'accomplir rapidement toutes les diligences requises pour amener cette banque au stade de la vente, que nous envisageons en septembre 2019. La vente sera conditionnée à une évaluation favorable de la Commission bancaire de l'UMOA, notamment en ce qui concerne les critères d'aptitude et d'honorabilité de l'acquéreur et sa capacité à absorber des pertes éventuelles.

21. Nous nous attacherons à réduire le ratio élevé et croissant des créances en souffrance.

Nous sommes convaincus que la stratégie de privatisation des deux banques publiques mentionnée plus haut contribuera à réduire les créances en souffrance, compte tenu de l'état précaire de leur portefeuille. En outre, nous nous renseignerons sur les facteurs à l'origine du taux élevé des créances en souffrance et élaborerons un plan de résolution, qui proposera notamment des mesures et des objectifs de réduction assortis de délais.

Réformes structurelles et croissance inclusive

22. Le Plan national de développement (PND) pour 2018-2022 vise à faire du Togo une plate-forme régionale du commerce et des transports.

La taille relativement petite de notre économie et notre position centrale dans la sous-région font de l'intégration régionale un impératif pour le Togo. Les évaluations du climat des affaires effectuées par la Banque mondiale font ressortir certaines insuffisances, en particulier dans les domaines de la connexion des infrastructures, des routes et des chemins de fer, des télécommunications et de l'accès à Internet, et de la facilitation administrative du commerce.

23. Nous déployons des efforts considérables pour corriger ces insuffisances au moyen de réformes décrites dans le PND et dans le Pacte avec l'Afrique.

Un groupe de travail dédié à l'analyse de l'environnement des affaires (Doing Business) pilote ces réformes. Plusieurs améliorations ont été apportées, dont l'institution d'un Guichet Unique des Titres Fonciers (GUTF) et d'un bureau spécialisé pour les transferts de propriété. Notre nouvelle approche de sélection méthodique des projets d'investissement favorisera la sélection de projets appuyant le PND. Les améliorations qui peuvent être stimulées par des initiatives commerciales nécessitant l'adoption de réglementations relativement simples sont encouragées : le Togo a lancé en septembre le premier système national de paiement électronique (TogoPay) à l'échelle nationale et nous prévoyons d'inviter les investisseurs à relancer d'autres secteurs. Nous avons obtenu une assistance technique et un financement de la part de la Banque mondiale pour l'installation de guichets uniques aux frontières et au port afin de mieux valoriser notre position de porte maritime des pays enclavés et de plate-forme de transbordement pour la sous-région. Sous la direction de la Commission de l'UEMOA, nous avons lancé un groupe de travail qui formulera des recommandations sur l'adoption à l'échelle régionale de normes techniques et de taux et tarifs d'imposition convergents. Nous sommes décidés à respecter nos engagements dans le cadre de ce programme, en particulier pour l'élaboration de mécanismes et de procédures en vue de faciliter l'immatriculation du foncier (repère structurel à fin décembre 2018) et le géoréférencement des titres fonciers existants.

24. Nous déployons des efforts pour améliorer la gouvernance.

Une cellule chargée du suivi du climat des affaires auprès de la présidence de la république, afin de réduire les délais des formalités administratives. Plusieurs autres mesures de gouvernance qui renforcent le respect du principe de responsabilité ont été prises, notamment l'élimination des préfinancements, un moyen peu orthodoxe de financement des investissements publics et la création d'un office de recettes autonome. Toutefois,

d'importantes faiblesses subsistent, notamment dans le secteur bancaire (LBC/LFT) et dans le système judiciaire. Nous avons donc initié un renouvellement accéléré des juges des tribunaux de commerce avec un personnel mieux formé. Nous avons également mis sur pied une « Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées ». Cette agence vise à sensibiliser tous les acteurs et faciliter les poursuites, le cas échéant.

QUESTIONS RELATIVES AU SUIVI DU PROGRAMME ET A LA PRODUCTION DES DONNÉES

25. Le programme continuera de faire l'objet d'un examen semestriel fondé sur des critères de réalisation quantitatifs, des objectifs indicatifs et des repères structurels (Tableaux 1 et 2a-b). Nous proposons un nouvel objectif indicatif de non-accumulation des arriérés intérieurs. Nous proposons également des critères de réalisation quantitatifs pour fin juin 2019 et des objectifs indicatifs pour fin mars et la juin 2019. Les critères de réalisation et objectifs indicatifs sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT) ci-joint, de même que les facteurs d'ajustement. Les quatrième, cinquième et sixième revues du programme seront basées sur les critères de réalisation pour la fin décembre 2018, fin juin 2019 et fin septembre 2019, respectivement, et l'examen du programme par le Conseil d'administration du FMI aura lieu le 15 mars, le 15 septembre 2019, le 15 décembre 2019 et respectivement, ou après.

26. Le gouvernement continuera de renforcer les capacités institutionnelles pour assurer un suivi adéquat du programme. Le Secrétariat permanent chargé des politiques de réformes et des programmes financiers (SP-PRPF) assurera : i) le suivi technique des programmes et les rapports d'avancement trimestriels ; ii) la liaison entre les structures nationales et les partenaires techniques et financiers ; et iii) la coordination de l'assistance technique. Nous reconnaissons les faiblesses de nos données statistiques et prendrons des mesures correctives à cet égard. Nous avons déjà réduit les retards dans la production des comptes nationaux définitifs. En outre, des efforts sont déployés pour améliorer les estimations du PIB. Nous prendrons des mesures pour éviter tout retard dans la production des comptes nationaux définitifs. Nous continuerons à améliorer la qualité des données. Nous avons fait des progrès dans l'élaboration et la production de rapports budgétaires, en particulier le Tableau des opérations financières de l'État. Nous veillerons à ce que les projections budgétaires pour l'année suivante soient fondées sur des estimations de l'exécution du budget pour l'année en cours.

27. Nous sommes convaincus que les politiques consignées dans le présent mémorandum permettront d'atteindre les objectifs du programme économique. Nous sommes toutefois prêts à prendre toutes autres mesures qui pourraient s'avérer nécessaire pour assurer le succès de ces politiques, après consultation avec le FMI. Pendant la durée du programme, nous n'introduirons ni n'intensifierons de restrictions sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes. Nous n'introduirons ni ne modifierons des pratiques de taux de change multiples sans l'approbation préalable du FMI, ni ne concluons d'accords de paiement bilatéraux incompatibles avec l'article VIII des Statuts du FMI. Nous n'introduirons ni n'intensifierons des restrictions sur les importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements.

Tableau 1. Togo : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs
Décembre 2018 – Septembre 2019
(en milliards de FCFA)

	2018	2019		
	Fin décembre Critères de réalisation	Fin mars Objectifs indicatifs	Fin juin Critères de réalisation	Fin septembre Critères de réalisation
Critères de réalisation				
Solde budgétaire primaire intérieur (plancher) ¹	72.2	-21.9	0.4	35.2
Non-accumulation d'arriérés sur la dette publique extérieure ²	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur net (plafond) ³	6.0	75.0	70.0	51.0
Dettes extérieures nominales non-concessionnelles contractées ou garanties par l'État (plafond) ⁴	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts intérieurs aux fournisseurs et prestataires de services garantis par l'État (plafond) ²	0.0	0.0	0.0	0.0
Préfinancement bancaire des projets d'investissements publics garanti par l'État (plafond) ²	0.0	0.0	0.0	0.0
Objectifs indicatifs				
Recettes budgétaires globales (plancher)	606.5	127.2	286.1	445.1
Total des dépenses sociales financées sur ressources intérieures (plancher)	219.3	37.2	109.3	164.0
Accumulation nette d'arriérés intérieurs (plafond) ⁵	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire				
Solde budgétaire global primaire ⁶	-85.7	-41.5	-38.8	-23.6
Dettes extérieures nominales concessionnelles contractées ou garanties par l'État ⁷	142.6	19.6	39.2	58.8
Valeur actuelle nette des nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles contractées à la suite des opérations de gestion de la dette (maximum)	260.3	260.3	260.3	260.3

Sources : Autorités togolaises et prévisions des services du FMI.

¹ Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs seront ajustés à la baisse par le montant effectif dépensé pour la recapitalisation des banques, tel que défini au paragraphe 16 du MPEF joint au rapport de service pour la deuxième revue de l'accord FEC.

² Critère de réalisation continu et cumulé depuis l'approbation de la Facilité, le 5 mai 2017.

³ Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs seront augmentés du montant effectif dépensé pour la recapitalisation des banques, tel que défini au paragraphe 16 du MPEF joint au rapport de service pour la deuxième revue de l'accord FEC. Ils seront ajustés à la baisse en fonction du montant des opérations de reprofilage de la dette, tel que décrit dans le PAT, et sous réserve que ces opérations n'augmentent pas la valeur actuelle nette de l'encours de la dette publique. L'ajusteur est plafonné à l'équivalent nominal de 260,3 milliards de francs CFA en valeur nette actuelle. Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour 2018 seront également ajustés à la hausse afin de compenser les écarts par rapport aux financements externes projetés, sous réserve d'un plafond de 10 milliards de FCFA.

⁴ Critère de réalisation continu. Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs seront ajustés à la hausse du montant correspondant aux opérations de gestion de la dette décrites dans le PAT et sous réserve que ces opérations n'augmentent pas la valeur actuelle nette de l'encours de la dette publique. L'ajusteur est plafonné à l'équivalent nominal de 260,3 milliards de francs CFA en valeur nette actuelle.

⁵ Cible indicative cumulé à partir du début de chaque année civile. Les objectifs indicatifs seront ajustés de la moitié de l'écart par rapport au financement externe prévu du

⁶ Avant la recapitalisation bancaire.

⁷ Cumulé à partir du début de chaque année civile.

Tableau 2a. Togo : Actions préalables et repères structurels pour la troisième revue

Mesures	Justification	Date limite	Statut
Mesures préalables			
Adoption par le gouvernement d'un budget pour l'exercice 2019 conforme au cadre budgétaire révisée du programme appuyé par la FEC.	Assurer la viabilité des finances publiques et de la dette		Réalisé
Finaliser les termes de référence pour le recrutement d'un cabinet d'audit pour évaluer la valeur économique de la deuxième banque publique, en consultation avec les services du FMI.	Assurer la stabilité financière et prévenir les risques pour le budget		Réalisé
Administration des recettes			
Réduire de 60% le nombre de dossiers de transit douanier en instance.	Améliorer le recouvrement des recettes	Fin juin 2018	Réalisé
Gestion des finances publiques			
Clôturer 32 comptes de structures de l'administration publique dans les banques commerciales et transférer le solde sur le CUT.	Améliorer la gestion de la trésorerie	Fin juin 2018	Réalisé
Préparer un plan d'apurement des arriérés et transmettre aux services financiers des structures publiques des circulaires contenant des directives visant à éviter les arriérés.	Mettre en place un système pour prévenir l'accumulation de nouveaux arriérés	Fin juin 2018	Réalisé
Gestion des investissements publics			
Mettre en place des directives en vue d'inscrire dans le budget de 2019 uniquement les projets d'investissement sélectionnés sur la base d'analyses coût-efficacité ou d'analyses de rentabilité.	Améliorer la gestion des investissements publics	Fin septembre 2018 (initialement fixé à la fin juin 2018)	Non réalisé
Secteur financier			
Achever les transferts légaux requis dans le plan de restructuration au moindre coût possible pour l'État.	Remédier à la situation des structures financières non viables en mettant en œuvre des options de résolution au moindre coût.	Fin juin 2018	Non réalisé (à réaménager)

Tableau 2b. Togo : Repères structurels pour les 4^e et 5^e revues		
Mesures	Justification	Date limite
Quatrième revue		
Envoyer aux services du FMI, à partir de juillet 2018, des données mensuelles sur l'encours des arriérés de paiement par âge (PAT132).	Améliorer l'analyse et le suivi de l'exécution du budget	Fin décembre 2018
Renforcer la mise en œuvre du plan de trésorerie et le contrôle des engagements (PAT133).	Éviter l'accumulation de nouveaux arriérés	Fin décembre 2018
Envoyer une lettre circulaire à tous les départements ministériels pour rendre obligatoire l'utilisation du guide méthodologique sur la sélection des projets d'investissements et n'inscrire dorénavant dans le PIP et le budget que les projets qui ont été sélectionnés et hiérarchisés selon le guide méthodologique (PAT134).	Améliorer l'efficacité des investissements publics.	Fin décembre 2018 (réaménagé et reporté de septembre 2018)
Mettre en place des mécanismes et des procédures pour faciliter l'enregistrement foncier (PAT135).	Améliorer l'environnement des affaires	Fin décembre 2018
Accomplir toutes les diligences légales et réglementaires requises pour la privatisation de la première banque publique et avoir une ébauche de contrat de vente qui pourrait être soumis à la Commission Bancaire, sous réserve d'un accord avec l'acheteur potentiel (PAT136).	Assurer la stabilité financière et prévenir les risques pour le budget	Fin décembre 2018 (repère structurel proposé)
Finaliser les termes de référence pour le recrutement d'un conseiller international en transactions pour la vente de la deuxième banque publique, en consultation avec les services du FMI (PAT137).	Assurer la stabilité financière et prévenir les risques pour le budget	Fin décembre 2018 (repère structurel proposé)
Cinquième revue		
Instaurer un acompte forfaitaire entre 10 et 15% sur les importations effectuées par les importateurs jugés comme fiscalement inactifs au niveau des impôts (PAT138).	Améliorer le recouvrement des recettes fiscales	Fin juin 2019 (repère structurel proposé)

Interdire l'enlèvement en douane des marchandises importées par des opérateurs qui ont des arriérés d'impôts (PAT139).	Améliorer le recouvrement des recettes fiscales	Fin juin 2019 (repère structurel proposé)
Produire un document de budget programme pour la période 2020-22 (PAT140).	Améliorer l'efficacité et l'efficience de l'exécution de la dépense publique.	Fin juin 2019 (repère structurel proposé)
Compléter un plan stratégique pour la vente de la deuxième banque publique, en consultation avec les services du FMI (PAT141).	Assurer la stabilité financière et prévenir les risques pour le budget	Fin avril 2019 (repère structurel proposé)
Lancer l'appel d'offre pour la vente de la deuxième banque publique (PAT142).	Assurer la stabilité financière et prévenir les risques pour le budget	Fin août 2019 (repère structurel proposé)

Pièce II. Protocole d'accord technique

1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) définit les repères structurels et quantitatifs ainsi que les critères de réalisation établis pour assurer le suivi du programme soutenu par la Facilité élargie de crédit pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 jusqu'à la fin de l'arrangement. Ce PAT précise également la périodicité et les dates limites de transmission des données aux services du FMI aux fins du suivi du programme.
2. Sauf indication contraire, « État » est défini dans le présent PAT comme l'administration centrale de la République togolaise. Il ne comprend aucune subdivision politique, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou toute entité publique dotée d'une personnalité juridique distincte.
3. Sauf indication contraire également, les entités publiques sont définies dans le présent PAT comme étant des sociétés détenues majoritairement par le gouvernement et autres entités publiques percevant des recettes fiscales et quasi-fiscales affectées.

DEFINITION DES TERMES

Aux fins du programme, la définition de la **dette** est énoncée au paragraphe 8 a) des Directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI jointe à la décision n° 15688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI, adoptée le 5 décembre 2014¹.

a) Aux fins des présentes directives, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal et/ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :

- i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons (y compris les bons du Trésor), titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);

¹ <http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4927>

ii) des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et

iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s), généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

4. La **dette publique** comprend les obligations du gouvernement central et des entités publiques.

5. La **dette intérieure** est définie comme la dette contractée ou réglée en franc de la Communauté financière d'Afrique (FCFA), tandis que la **dette extérieure** est définie comme la dette contractée ou réglée dans une devise autre que le FCFA.

Une dette est considérée comme contractée aux fins du programme à partir du moment où un avis de « non-objection » est émis par la Cour suprême si cet avis est requis par la législation nationale. Lorsque ce n'est pas le cas, une dette sera considérée comme contractée à partir du moment où elle entre en vigueur.

CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS ET OBJECTIFS INDICATIFS

6. Aux fins du suivi du programme, les critères de réalisation quantitatifs (CR) et les objectifs indicatifs (OI) sont fixés pour fin juin 2018 et fin décembre 2018 ; et les objectifs indicatifs pour fin septembre 2018.

Les critères de réalisation quantitatifs (CR) comprennent :

- (a) un plancher pour le solde budgétaire primaire intérieur ;
- (b) un plafond de zéro pour l'accumulation d'arriérés sur la dette publique extérieure ;
- (c) un plafonnement du financement intérieur net ;

- (d) un plafond de zéro pour la prise ou la garantie par Etat de dettes extérieures nominales non concessionnelles ;
- (e) un plafonnement nul pour l'Etat garantissant les prêts intérieurs aux fournisseurs et aux prestataires de services ;
- (f) un plafonnement de zéro des garanties de l'Etat sur le préfinancement bancaire des projets d'investissement publics.

Les objectifs indicatifs (OI) sont :

- (a) un plancher pour les recettes budgétaires globales ;
- (b) un plancher pour les dépenses sociales totales financées sur ressources intérieures.
- (c) un plafond pour l'accumulation nette d'arriérés intérieurs.

A. Solde budgétaire primaire intérieur (plancher)

Définition

7. Le **solde budgétaire primaire intérieur** est défini comme la différence entre i) les recettes budgétaires de l'État et ii) les dépenses budgétaires globales, nettes des charges d'intérêts et dépenses en capital financées par les bailleurs de fonds et les prêteurs. Les soldes des périodes de fin décembre 2017 à fin juin 2018 et à fin décembre 2018 (critères de réalisation) et de la période de fin décembre 2017 à fin septembre 2018 (objectif indicatif) doivent être supérieurs ou égaux aux montants indiqués au Tableau 1 joint au Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF). Les données sont tirées du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) préparé chaque mois par la Direction de l'Économie du ministère de l'Économie et des Finances (TOFE statistique). Le TOFE statistique sera établi par la Direction de l'Économie en étroite collaboration avec les régies financières et le Trésor. Les données fournies par la Direction de l'Économie feront foi aux fins du programme. Le solde budgétaire primaire intérieur sera ajusté à la baisse en fonction du montant dépensé pour la recapitalisation bancaire, tel que défini dans le MPEF, paragraphe 16.

Délais de transmission

8. Les données détaillées concernant le solde budgétaire primaire intérieur seront transmises sur une base mensuelle dans un délai de huit semaines à compter de la fin du mois.

B. Arriérés sur la dette publique extérieure

Définition

9. Le gouvernement n'accumulera pas d'arriérés de paiement sur la dette publique extérieure (critère de réalisation continu). Aux fins du critère de réalisation (CR) sur le non-accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs, les arriérés sont définis comme des dettes extérieures du

gouvernement qui n'ont pas été payées lorsqu'elles sont dues conformément aux termes contractuels applicables (en tenant compte des délais de grâce contractuels). Ce CR exclut les arriérés sur les obligations financières extérieures du gouvernement soumises au rééchelonnement. Ce critère exclut également les arriérés sur des dettes contestées ou faisant l'objet de renégociations. La source de ces données est la Direction de la Dette publique.

C. Financement intérieur net

Définition

10. Le financement intérieur net de l'État est défini comme étant la somme i) du crédit net du secteur bancaire à l'État ; ii) du financement intérieur net non bancaire de l'État ; et iii) des financements non identifiés. Le financement intérieur net des périodes de fin décembre 2017 à fin juin 2018 et à fin décembre 2018 (critères de réalisation) et de la période de fin décembre 2017 à fin septembre 2018 (objectif indicatif) doivent être inférieurs ou égaux aux montants indiqués au Tableau 1 joint au Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF).

11. Ajusteurs. Le plafond du financement intérieur net sera ajusté à la hausse en fonction du montant dépensé pour la recapitalisation des banques, telle que défini au paragraphe 16 du MPEF. Il sera ajusté à la baisse en fonction du montant de la dette intérieure remboursée à la suite des opérations de gestion de la dette. Aux fins du présent critère de réalisation, la définition des « opérations de gestion de la dette » figurant au paragraphe 20 ci-dessous s'applique. L'ajusteur lié aux opérations de gestion de la dette est plafonné à l'équivalent nominal de la valeur actuelle nette de 260,3 milliards de FCFA après conversion de la dette extérieure non concessionnelle en francs CFA en utilisant le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Le plafond du financement intérieur net sera également ajusté à la hausse pour combler les écarts entre le financement extérieur prévu et effectif du programme, sous réserve d'un plafonnement à 10 milliards FCFA.

12. Le crédit net du secteur bancaire à l'État est égal au solde des créances et des dettes de l'État vis-à-vis des établissements bancaires installés au Togo. Les créances de l'État incluent les encaisses du Trésor togolais, les dépôts du Trésor à la banque centrale, les dépôts du Trésor dans les banques commerciales (à l'exclusion des dépôts des autres démembrés de l'État comme les dépôts des projets financés sur ressources extérieures et les comptes de la CNSS) et les comptes bloqués. Les dettes de l'État à l'égard du système bancaire incluent les concours de la banque centrale (à l'exclusion des crédits de la BCEAO à l'État liés aux financements du FMI), les concours des banques commerciales (y compris les titres d'État libellés en francs CFA détenus par les banques commerciales) et les dépôts aux CCP.

13. Le financement intérieur net non bancaire de l'État comprend : i) la variation de l'encours des titres d'État émis en FCFA (y compris sur le marché financier régional de l'UEMOA) non détenus par les banques commerciales togolaises, calculée sur la base de la souscription initiale ; ii) la variation des comptes de dépôts des correspondants du Trésor ; iii) la variation sur les divers comptes de dépôt (y compris comptes de consignation) au Trésor et des comptes des amendes et

condamnation à repartir ; iv) le remboursement d'autres dettes publiques intérieures (y compris des créances des banques sur l'économie prises en charge par l'État et les arriérés titrisés) à des entités non bancaires (y compris non résidentes) ; et les produits de privatisations. La prise en charge ou titrisation par l'État de dettes et arriérés est exclue de la définition du financement intérieur net, tandis que l'amortissement de cette dette par l'État y est inclus.

14. Le **financement non identifié** est la différence entre le financement total (financement intérieur net plus financement exceptionnel) et le solde global sur base caisse (y compris dons et variation des arriérés).

15. Le **crédit net du secteur bancaire** à l'État est calculé par la BCEAO. Le montant des bons et obligations du Trésor est déterminé par l'Agence UMOA-Titre. Le financement intérieur net non bancaire de l'État est calculé par le Trésor togolais. Leurs données feront foi aux fins du programme. Les données sont communiquées dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE statistique) préparé mensuellement par la direction de l'Économie au ministère de l'Économie et des Finances.

Délais de transmission

16. Les données concernant le financement intérieur net de l'État seront transmises sur une base mensuelle dans un délai de huit semaines à compter de la fin du mois.

17. Les détails concernant tout emprunt intérieur de l'État seront communiqués chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois. Les données sur les emprunts intérieurs seront regroupées en court terme (moins d'un an) et long terme (un an ou plus). Cette règle s'appliquera également aux garanties accordées par l'État pour les prêts intérieurs à ses fournisseurs et prestataires de services. Les données sur les emprunts intérieurs seront principalement établies à partir des estimations de la cellule de la dette.

D. Dettes extérieures nominales non concessionnelles contractées ou garanties par l'État

Définition

18. Autre que spécifié ci-dessous, L'État s'engage à ne contracter ni garantir financièrement aucun nouvel emprunt extérieur non concessionnel d'une échéance initiale égale ou supérieure à un an (critère de réalisation continu). La dette extérieure non concessionnelle est définie comme l'ensemble des dettes ayant un élément de don inférieur à 35 % (<http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/default.aspx>). Le niveau de concessionnalité des emprunts est calculé avec un taux d'actualisation de 5 %. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie préalablement au paragraphe 8 a) des Directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI jointe à la décision n° 15688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI, adoptée le 5 décembre 2014, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur

n'a été reçue. Ce critère ne s'applique toutefois pas aux rééchelonnements sous forme de nouvelles dettes, ni aux emprunts obligataires, aux bons du Trésor, et aux Sukuk et autres instruments émis en francs CFA sur le marché financier régional de l'UEMOA. Aux fins de ce critère de réalisation, « l'État » s'entend non seulement au sens qui lui est donné dans la définition au paragraphe 2 ci-dessus, mais également des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), des établissements publics administratifs (EPA), des établissements publics à caractère scientifique et technique, des établissements publics à caractère professionnel, des établissements publics de santé, des collectivités locales, des entreprises publiques, des sociétés d'Etat, et des sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière dont l'État détient au moins 50 % du capital) et des agences de l'État.

19. Ce critère de réalisation sera ajusté à la hausse en fonction du montant des emprunts extérieurs non concessionnels utilisés pour les opérations de gestion de la dette qui amélioreront le profil global de la dette publique. Pour les opérations de gestion de la dette exécutées en 2018 et 2019, cet ajustement sera plafonné à l'équivalent nominal de la valeur actuelle nette de 260,3 milliards de francs CFA après conversion de la dette extérieure non concessionnelle en francs CFA au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Pour les besoins de ce critère de réalisation, les « opérations de gestion de la dette » se limiteront à l'échange de la dette intérieure pour la dette extérieure non concessionnelle. La VAN de la dette intérieure à reporter est calculée comme la somme des flux de service de la dette actualisés en utilisant un taux d'actualisation de 5%. La VAN de la dette extérieure à acquérir est calculée de la même manière. L'effet net d'une opération de gestion de la dette sera calculé comme la différence entre la VAN de la dette intérieure à reprofiler, moins le coût net du rachat de dette intérieure, et la VAN de la dette extérieure à acquérir, plus les frais éventuels associée à l'émission de dette extérieure. L'effet net d'une opération de gestion de la dette doit être de réduire ou de laisser inchangé le stock total de dette publique en VAN. Au cas où une opération impliquant la contractualisation ou la garantie d'une dette extérieure non concessionnelle entraînerait une augmentation de l'encours de la dette en VAN, l'opération ne sera pas considérée comme une opération de gestion de la dette et constituerait un non-respect de ce critère de réalisation. Avant d'entreprendre des opérations de gestion de la dette, le gouvernement consultera le personnel du FMI et fournira au personnel du FMI des données sur les conditions de la dette à échanger et les conditions de la nouvelle dette non concessionnelle à contracter, ainsi que des données sur tous les frais et coûts associés à la transaction, ainsi que les coûts et les frais associés à l'indemnisation des porteurs d'obligations et des prêteurs actuels pour ne pas détenir la dette qui leur sera retirée jusqu'à l'échéance.

E. Emprunts intérieurs garantis par l'État à ses fournisseurs et prestataires de services

Définition

20. L'État s'engage à ne pas fournir de nouvelles garanties sur les prêts intérieurs à ses fournisseurs ou prestataires de services (critère de réalisation continu). Le concept « d'État » utilisé pour ce critère de réalisation inclut l'État comme défini au paragraphe 2, les établissements publics à

caractère industriel ou commercial (EPIC), les établissements publics administratifs (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les établissements publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés d'Etat, et les sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière dont l'État détient au moins 50 % du capital) et les agences de l'État.

F. Garanties de l'État portant sur les préfinancements bancaires des investissements publics

21. L'État s'engage à ne pas garantir de nouveaux préfinancements bancaires pour des investissements publics (critère de réalisation continu). Dans un arrangement de préfinancement typique, une entreprise privée à laquelle l'État octroie un contrat de travaux publics obtient un prêt auprès d'une banque commerciale nationale ou d'un groupe de banques commerciales. Le ministère de l'Economie et des Finances garantit ce prêt et signe en même temps un accord inconditionnel et irrévocable de *substitution au débiteur* pour honorer l'ensemble du principal et des intérêts qui sont automatiquement acquittés à partir du compte du Trésor à la BCEAO. Le concept « d'État » utilisé pour ce critère de réalisation comprend la définition d'État du paragraphe 2, les institutions publiques à caractère industriel ou commercial (EPIC), les organismes publics à caractère administratif (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les organismes publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés d'Etat, et les sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière, dont le gouvernement détient au moins 50% du capital) et les agences de l'État.

G. Recettes budgétaires globales (plancher)

Définition

22. Les recettes budgétaires globales comprennent les recettes fiscales et non fiscales et n'intègrent pas les dons extérieurs, les recettes des agences autonomes et les produits de privatisations. Les données sont calculées par les régies financières et sont reportées dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE statistique) préparé mensuellement par la Direction de l'Économie du ministère de l'Économie et des Finances. Les recettes s'entendent sur base caisse.

23. Les recettes seront calculées de façon cumulative à compter du début de l'année civile. Le recouvrement des recettes durant les périodes allant de fin décembre 2017 à fin juin 2018, à fin septembre 2018 et à fin décembre 2018, doit être supérieur ou égal aux montants indiqués au Tableau 1 joint au Mémoire de politiques économiques et financières. Le plancher des recettes est un objectif indicatif pour toute la durée du programme.

Délais de transmission

24. Ces informations seront communiquées mensuellement au FMI, dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.

H. Dépenses sociales financées sur ressources intérieures (plancher)

Définition

25. Les dépenses sociales totales (courantes et en capital) financées sur ressources intérieures sont calculées, pour chaque catégorie de dépenses courantes et des dépenses en capital (salaires, biens et services, transferts et subventions, autres) et du compte de capital et financées sur ressources intérieures. Dans le contexte national, sont considérées comme dépenses sociales, les dépenses publiques qui sont orientées vers les secteurs sociaux à savoir : (1) le ministère de l'éducation : enseignements primaire et secondaire, enseignement technique et formation professionnelle, enseignement supérieur pour ce qui concerne les bourses et allocations de secours : (i) les bourses sont attribuées aux étudiants de cas sociaux en parcours licence (article 21 du décret n° 2011-173/PR du 30 novembre 2011 portant réforme du régime des bourses d'études, de stages et des allocations de secours et article 1er du décret n° 2011-174/PR du 30 novembre 2011 fixant les taux des bourses d'études, de stage et des allocations de secours) ; (ii) les allocations de secours sont accordées aux étudiants reconnus comme relevant d'une catégorie défavorisée ou vulnérable (article 31 du décret n° 2011-173/PR du 30 novembre 2011 portant réforme du régime des bourses d'études, de stages et des allocations de secours et article 2 du décret n° 2011-174/PR du 30 novembre 2011 fixant les taux des bourses d'études, de stage et des allocations de secours) ; (2) le ministère de la Santé ; (3) le ministère de l'Action sociale, de la Promotion de la femme et de l'Alphabétisation ; (4) Le ministère du Développement à la base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes ; (5) Le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique ; (6) Le ministère des Mines et de l'Énergie (projets de l'électrification rurale) ; (7) Le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) : il intervient dans le financement des actions de développement socio-économique de base à travers la réalisation des projets et infrastructures socio-économiques en milieu rural et semi-urbain (écoles, centres de santé, points d'eau potable et d'assainissement de base, pistes rurales, aménagements hydro-agricoles, infrastructures de stockage et de transformation des produits agricoles, électrification rurale et plus généralement accès à toutes les sources d'énergie) ; (8) le Programme d'Appui aux Populations Vulnérables. Les dépenses sociales totales courantes et en capital financées sur ressources propres comprennent les dépenses sociales financées sur ressources intérieures, y compris les recettes, le financement intérieur, et l'appui budgétaire général extérieur, et excluent toutes les dépenses sociales financées par les dons ou les prêts spécifiques à un projet. Les données proviennent de la direction du Budget tirées du SIGFiP (du ministère de l'Économie et des Finances) et sont préparées à intervalle mensuel.

26. Les dépenses sociales financées sur ressources intérieures pour les périodes allant de fin décembre 2017 à fin juin 2018, à fin septembre 2018, à fin décembre 2018 doivent être supérieures ou égales aux montants indiqués au Tableau 1 joint au Mémoire de politiques économiques et financières. Les données fournies par la Direction du Budget et la Direction de l'Économie feront foi aux fins du programme. Le plancher des dépenses sociales financées sur ressources intérieures (courantes et en capital) est un objectif indicatif pendant toute la période du programme.

Délais de transmission

27. Les données sur les dépenses sociales financées sur ressources intérieures seront transmises mensuellement dans les huit semaines de la fin du mois.

I. Accumulation nette d'arriérés intérieurs (plafond)

Définition

28. Les arriérés de paiement intérieurs comprennent les créances intérieures sur l'Etat d'entités publiques ou privées non financières et le service de la dette intérieure (hors BCEAO) non réglés dans les 90 jours de l'échéance contractuelle (compte tenu des différés d'amortissement contractuels). Cette définition inclut, sans que cette liste soit exhaustive : (i) les anciens arriérés financiers ou commerciaux intérieurs (envers des fournisseurs privés nationaux), (ii) les anciens arriérés envers la CNSS (Caisse nationale de sécurité sociale) et la CRT (Caisse de retraite du Togo), (iii) l'encours des dettes des sociétés liquidées (TOGOPHARMA, SOTOCO, OTP, IFG, FER, FICAO et LIMUSCO) et (iv) les instances de paiement inscrites au Tableau des opérations financières de l'État (TOFE statistique) non réglées dans les 90 jours de leur échéance.

29. L'accumulation nette d'arriérés intérieurs sera calculée de façon cumulative à compter du début de chaque année civile. Les montants à la fin de décembre 2018 et de mars, juin et septembre 2019 doivent être inférieurs ou au plus égaux à ceux indiqués au tableau 1 joint au MPEF. Le plafond des arriérés est un objectif indicatif pour la durée du programme restant à courir après l'achèvement de la troisième revue.

30. **Ajusteurs.** Le plafond de l'accumulation nette d'arriérés intérieurs sera ajusté à la hausse à hauteur de la moitié du montant de toute différence entre le niveau prévu et le niveau effectif du financement extérieur dans le programme. S'il dépasse les niveaux prévus, le financement extérieur effectif du programme sera ajusté à la baisse à hauteur de la moitié du montant de tout financement excédentaire.

Délais de transmission

31. Les données sur l'accumulation nette d'arriérés intérieurs seront communiquées mensuellement dans les quatre semaines de la fin du mois.

RÉPÈRES STRUCTURELS

32. Aux fins du repère structurel de fin décembre 2018 relatif à la transmission mensuelle des données sur le stock des arriérés de paiement par âge, la méthodologie et les définitions suivantes s'appliquent :

- a. Les arriérés de paiement intérieurs sont définis comme les dettes intérieures du gouvernement envers des entités publiques et privées non financières et le service de la dette intérieure (à l'exclusion de la BCEAO) qui n'ont pas été payés dans les 90 jours suivant la date contractuelle due (en tenant compte des délais de grâce contractuels).
- b. La dette à taux variable désigne les obligations de l'État envers des entités publiques et privées non financières et le service de la dette intérieure (à l'exclusion de la BCEAO) qui n'ont pas été payés conformément aux conditions contractuelles en vigueur (en tenant compte des délais de grâce contractuels) et pour lesquels cette date d'échéance a été dépassée de moins de 90 jours.
- c. Les données concernant le stock d'arriérés de paiement intérieurs et la dette à taux variable par âge seront communiquées mensuellement dans les huit semaines suivant la fin du mois, à partir de juillet 2018, de manière continue jusqu'en décembre 2018.

33. Pour le repère structurel à fin décembre 2018 visant à renforcer le pilotage du plan de trésorerie et des autorisations d'engagement, les autorités veilleront à ce que le plan de trésorerie soit mis à jour mensuellement par le Comité du Trésor du Ministre de l'Économie et des Finances. Cette mise à jour mensuelle comprendra des mises à jour du plan d'engagement et du plan de passation de marchés, avec des données cohérentes entre les trois plans. Les autorités aligneront les autorisations de dépenses sur ces plans.

34. Pour le repère structurel à fin décembre 2018 visant à améliorer l'efficacité de l'investissement public, les autorités mettront en place des procédures formelles pour la préparation des projets d'investissement. Une circulaire sera envoyée à tous les ministères dépensiers afin de rendre obligatoire l'utilisation du guide méthodologique sur l'évaluation, la sélection et le classement ex ante des projets d'investissement. Seuls les projets sélectionnés et classés sur la base de ce guide seront inclus dans le PIP et le budget.

35. Pour le repère structurel à fin décembre 2018 sur l'enregistrement foncier, les actions ci-après seront lancées : numériser le stock des titres fonciers existants, ouvrir le guichet central pour la liquidation et le paiement des droits et apurer le stock de dossiers de mainlevées d'hypothèques en attente.

36. Pour le repère structurel à fin décembre 2018 sur la première banque publique, les autorités exécuteront toutes les diligences légales et réglementaires requises pour la privatisation, ce qui peut inclure la loi autorisant la privatisation de cet établissement. Elles s'efforceront de présenter un projet de contrat de vente qui pourrait être soumis à la Commission bancaire, en attendant l'accord de l'acquéreur éventuel.

37. Pour le repère structurel à fin décembre 2018 sur la deuxième banque publique, les autorités établiront, en consultation avec les services du FMI, un projet de mandat pour engager un conseiller

international en opérations pour la vente de cet établissement.

38. Pour le repère structurel à fin juin 2019 visant à renforcer les contrôles douaniers lors du dédouanement, un dépôt forfaitaire de 10 à 15 % sera prélevé sur les importations effectuées par des contribuables jugés inactifs par l'OTR (en d'autres termes, ceux qui sont exclus de la liste du Commissariat des impôts), l'objectif étant de limiter les pertes de recettes fiscales (et notamment de TVA) dues à des facturation fausses ou injustifiées et à des importations de marchandises par l'intermédiaire de personnes écrans, de « groupages » ou d'identifiants multiples. Ce dépôt, calculé à partir de la valeur imposable établie à la frontière douanière, est payable sur toutes les importations de marchandises à des fins commerciales sur le marché intérieur et est directement transféré aux services fiscaux. Il est déduit de l'impôt sur les bénéfices à la date de présentation des états financiers.

39. Pour le repère structurel à fin juin 2019 visant à renforcer les pouvoirs dont dispose l'administration fiscale pour recouvrer les créances fiscales en utilisant le numéro d'identification fiscale, l'administration des douanes interdira le dédouanement des biens importés par des mandataires ou propriétaires ayant des arriérés d'impôts (TVA, impôts sur les bénéfices et cotisations patronales à la sécurité sociale, par exemple) et les interceptera. Un dispositif de blocage au dédouanement sera activé pour les importateurs ayant également des arriérés d'impôts.

40. Pour le repère structurel à fin juin 2019 visant à renforcer la préparation de la loi de finances et l'orientation vers les résultats de la prise des décisions budgétaires, les autorités prépareront un document pour le budget programme de 2020-22. Elles déploieront par ailleurs tous les efforts nécessaires pour lancer les actions suivantes :

- (1) Cadre réglementaire : nominations aux postes de contrôleur financier dans les institutions et les ministères dépensiers ;
- (2) Systèmes d'information : finalisation des trois nouveaux modules de réécriture (développement, exécution et comptabilité) du système d'information (SIGFiP) nécessaires à l'exécution de la budgétisation par programme ;
- (3) Approbation par le Parlement : lancement des débats au Parlement sur les orientations budgétaires.

41. Pour le repère structurel à fin avril 2019 sur la deuxième banque publique, les autorités élaboreront un plan stratégique et les modalités de l'appel d'offres en consultation avec les services du FMI. Le plan indiquera comment la vente aux enchères sera exécutée et comment la priorité sera donnée aux éléments non financiers des soumissions (déposants et autres détenteurs de passifs, effectifs, plans possibles d'augmentation du bilan ou modernisation des systèmes par exemple) par rapport aux éléments financiers.

42. Pour le repère structurel à fin août 2019 sur la deuxième banque publique, les autorités lanceront l'appel d'offres pour la vente de la banque.

Délais de transmission

Les plans de trésorerie, d'engagement et de passation de marchés seront communiqués mensuellement dans les quatre semaines de la fin du mois.

TOGO

20 novembre 2018

TROISIEME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITERES DE REALISATION — ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE

Approuvé par
Dominique Desruelle (FMI) et
Paloma Anos Casero (IDA)

Préparé par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement.

Analyse de viabilité de la dette effectuée conjointement par la Banque mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur	Modéré ¹
Risque global de surendettement	Élevé
Niveau de détail dans la notation du risque	Espace considérable pour absorber des chocs sur la dette extérieure
Recours au jugement	Oui : vulnérabilité liée à une dette publique intérieure élevée

L'évaluation est inchangée par rapport à la précédente analyse de viabilité de la dette (AVD), publiée en juin 2018 : le Togo présente un risque global élevé de surendettement. Le risque de surendettement extérieur du Togo reste modéré ; bien que les résultats mécaniques laissent apparaître un risque faible, on a fait intervenir le jugement étant donné la vulnérabilité liée à une dette intérieure élevée. La charge de la dette publique intérieure du Togo reste lourde et tient, entre autres, au niveau élevé des déficits, des passifs conditionnels et des arriérés accumulés. Le pays ne dispose que d'un espace très restreint pour absorber les chocs sur la dette publique totale. Les projections de référence montrent que le ratio de la valeur actuelle de la dette totale contractée ou garantie par l'État par rapport au PIB va passer en-dessous du repère de 55% à partir de 2021, alors qu'il s'élevait à 71,2% en 2017 — cette dette étant essentiellement composée d'obligations intérieures. La présente analyse souligne le besoin d'un assainissement budgétaire durable, d'une amélioration de la gestion de la dette et de mesures macroéconomiques fortes afin de réduire le niveau de la dette publique à des niveaux prudents sur le moyen terme.

¹ L'indicateur composite du Togo s'élève à 2,89, ce qui correspond à une capacité d'endettement moyenne selon le nouveau cadre de viabilité de la dette en vigueur pour les pays à faible revenu (PFR), comme cela a été confirmé par les données des PEM d'octobre 2018 et l'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) 2017.

COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. La dette publique du Togo comprend les créances de l'administration centrale et des entités publiques. Les données relatives à la dette englobent les créances extérieures et intérieures de l'administration centrale, y compris les arriérés et la dette garantie, ainsi que la dette extérieure et intérieure des entreprises publiques. La dette intérieure est définie comme la dette libellée en franc de la Communauté financière d'Afrique (FCFA), alors que la dette extérieure correspond à la dette contractée ou remboursée dans une devise autre que le FCFA. La couverture basée sur la devise a été préférée à celle basée sur le lieu de résidence en raison de la difficulté à contrôler le lieu de résidence des créanciers de la dette négociée sur le marché régional de l'UEMOA.

Sous-secteurs du secteur public	Sub-sectors covered		
1 Administration centrale		X	
2 Administrations d'États fédérés et locales			
3 Autres éléments des administrations publiques			
4 dont : administrations de sécurité sociale			
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)			
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)		X	
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)			
8 Dette non garantie des entreprises publiques		X	
Couverture des données sur la dette publique du pays			
	Administration centrale, Dette garantie par l'État, Dette non garantie des entreprises publiques		
		Utilisés pour	
	Défaut	l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	0.0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	0.0	
4 PPP	35 pourcentage du stock e	6.8	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5.0	
Totale (2+3+4+6) (en pourcentage du PIB)		11.8	
1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1.). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1.) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.			

CONTEXTE DE LA DETTE

2. La dette publique a augmenté considérablement entre 2010 et 2016, sous l'effet des investissements dans les infrastructures financés par des emprunts intérieurs et extérieurs. La dette publique totale a dépassé 80% du PIB en 2016, alors qu'elle s'élevait à 47% du PIB en 2010. L'un des facteurs clés de cette hausse a été le recours accru au marché financier régional et au préfinancement des investissements. Entre 2013 et 2016, l'encours des titres publics sur le marché régional a augmenté de 15,2% à 28,8% du PIB, avec une utilisation croissante des bons et obligations du Trésor. Par ailleurs, l'encours des arriérés intérieurs, qui est comptabilisé dans la dette intérieure, est resté relativement élevé au cours de cette période, totalisant 334 milliards de FCFA (12,6% du PIB) à fin 2016².

3. Les autorités ont mis fin au préfinancement des investissements et remplacé les obligations y afférentes par des obligations à des conditions plus favorables. En 2013, elles ont mis en place un nouvel outil de financement consistant à faire participer des entrepreneurs du secteur privé au

² En s'appuyant sur le rapport préliminaire et leurs propres analyses, les autorités ont ramené leur estimation de l'encours total des arriérés à fin 2016 à 316 milliards de FCFA (11,9% du PIB). Les services du FMI continueront toutefois d'utiliser l'estimation de FCFA 334 milliards (12,6 % du PIB). Ils conserveront cette estimation des arriérés jusqu'à l'évaluation du rapport d'audit final.

préfinancement du développement des infrastructures publiques au moyen d'emprunts auprès de banques commerciales togolaises devant être remboursés par l'État. Les créances qui en découlaient n'étaient pas comptabilisées dans la dette publique. Les contrats de préfinancement étaient généralement conclus par le biais de négociations directes, sans appel d'offres. Les autorités ont mis fin à cette pratique problématique de gestion des finances publiques et ont remplacé les passifs du préfinancement par des instruments de dette présentant un taux d'intérêt inférieur et des échéances plus longues. Ainsi, le profil de la dette intérieure a été corrigé.

4. Sous l'effet du démarrage de l'assainissement budgétaire dans le cadre du programme appuyé par la FEC, la dette publique totale a commencé à baisser en pourcentage du PIB en 2017, une tendance qui s'est poursuivie au premier semestre 2018. L'assainissement budgétaire entamé en 2017 visait à orienter le ratio dette sur PIB à la baisse. À fin 2017, la dette publique totale avait diminué de 5,8% du PIB par rapport à l'année précédente, pour atteindre 75,3%, et l'encours de la dette intérieure avait baissé de 5,5% par rapport à 2016, jusqu'à 55,5%³. En juin 2018, la dette publique totale avait encore décliné à 75% du PIB. Toutefois, le Togo présente encore les ratios dette totale sur PIB et dette intérieure sur PIB les plus élevés au sein de l'UEMOA⁴.

5. La viabilité de la dette extérieure du Togo a été jugée modérée ces derniers temps, avec un risque global élevé de surendettement. Les indicateurs de l'endettement extérieur se sont inscrits en-deçà des seuils dans le scénario de référence, mais les tests de résistance ont indiqué que les seuils

Tableau du texte 2. Togo : composition de la dette publique, 2013 - 2018

	Fin 2013			Fin 2016			Fin 2017			Fin juin 2018		
	Milliards de FCFA	% de la dette publique	% du PIB	Milliards de FCFA	% de la dette publique	% du PIB	Milliards de FCFA	% de la dette publique	% du PIB	Milliards de FCFA	% de la dette publique	% du PIB
Dette publique totale	1,222	100.0	57.2	2,155	100.0	81.1	2,106	100.0	75.6	2,231	100.0	75.0
Administration centrale	1,106	90.5	51.8	2,066	95.8	77.7	2,016	95.7	72.4	2,140	96.0	72.0
Entreprises publiques	116	9.5	5.4	90	4.2	3.4	90	4.3	3.2	90	4.0	3.0
Dette extérieure	306	25.0	14.3	535	24.8	20.1	550	26.1	19.7	583	26.1	19.6
Administration centrale	295	24.1	13.8	519	24.1	19.5	538	25.6	19.3	571	25.6	19.2
Dette multilatérale	147	12.0	6.9	168	7.8	6.3	192	9.1	6.9	224	10.0	7.5
dont : FMI	69	5.7	3.2	42	2.0	1.6	69	3.3	2.5	80	3.6	2.7
Dette bilatérale ¹	25	2.1	1.2	43	2.0	1.6	41	1.9	1.5	41	1.8	1.4
Club de Paris	7	0.5	0.3	6	0.3	0.2	6	0.3	0.2	6	0.3	0.2
Hors Club de Paris	19	1.5	0.9	37	1.7	1.4	35	1.7	1.3	35	1.6	1.2
Banques commerciales ¹	123	10.1	5.8	308	14.3	11.6	306	14.5	11.0	306	13.7	10.3
Entreprises publiques	11	0.9	0.5	16	0.7	0.6	12	0.6	0.4	12	0.5	0.4
Dette multilatérale	1	0.1	0.1	3	0.1	0.1	2	0.1	0.1	2	0.1	0.1
Dette commerciale	9	0.8	0.4	14	0.6	0.5	9	0.4	0.3	9	0.4	0.3
Dette intérieure	916	75.0	42.9	1,621	75.2	60.9	1,556	73.9	55.9	1,648	73.9	55.4
Administration centrale	811	66.4	38.0	1,547	71.8	58.2	1,478	70.2	53.0	1,570	70.4	52.8
Bons du Trésor	111	9.1	5.2	189	8.7	7.1	148	7.0	5.3	138	6.2	4.6
Emprunts obligataires ²	213	17.4	10.0	574	26.6	21.6	807	38.3	29.0	910	40.8	30.6
Arriérés intérieurs	290	23.8	13.6	334	15.5	12.6	310	14.7	11.1	310	13.9	10.4
Avant 2006	249	20.4	11.7	173	8.0	6.5	173	8.2	6.2	173	7.8	5.8
Après 2006	-	0.0	0.0	122	5.6	4.6	100	4.8	3.6	100	4.5	3.4
Entreprises publiques liquidées	41	3.4	1.9	39	1.8	1.5	36	1.7	1.3	36	1.6	1.2
Système bancaire	196	16.1	9.2	451	20.9	17.0	213	10.1	7.7	212	9.5	7.1
Entreprises publiques	105	8.6	4.9	74	3.4	2.8	79	3.7	2.8	79	3.5	2.6

Sources : autorités togolaises; calculs des services du FMI.
¹ Les chiffres pour 2013 et 2016 diffèrent de ceux de l'AVD précédente, car certains emprunts qui ont par la suite été classés parmi la dette commerciale ont été déclarés comme dette bilatérale.
² Y compris sukuk.

³ Environ 0,5% de cette différence tient à un changement méthodologique dans la présentation des obligations en DTS.

⁴ Rapport des services de l'UEMOA, avril 2018 (Rapport pays du FMI No. 18/106).

pouvaient être dépassés en cas de chocs extérieurs ou de brusques changements d'orientation de la politique macroéconomique. Le risque de surendettement global est élevé en raison de l'importance de la dette publique intérieure.

PREVISIONS MACROECONOMIQUES

6. Les hypothèses macroéconomiques de la présente AVD reposent sur une croissance durable du PIB réel, des prix stables avec une inflation en-dessous du critère de 3% de l'UEMOA, une amélioration du solde des transactions extérieures courantes, et le maintien de la discipline budgétaire. Les projections de croissance à court terme ont été revues à la baisse en raison de tensions socio-politiques, le taux de croissance annuel moyen passant à 4,7% sur la période 2017-19. Toutefois, les investissements récents dans les infrastructures devraient améliorer la compétitivité et porter la croissance, notamment en développant la productivité et en stimulant l'activité du secteur privé. Cette dynamique nouvelle donnerait un coup de fouet à la croissance potentielle sur la période 2020-38, qui atteindrait une moyenne annuelle de 5,4%. Le solde primaire global (sur la base des engagements, dons compris) affiche un excédent de 1% du PIB sur la période 2019-28, avant de baisser et d'approcher un déficit de 2% du PIB d'ici à 2038. La dette totale contractée ou garantie par l'État passe en-dessous du nouveau repère (ratio VAN de la dette sur PIB de 55%) en 2021.⁵ Le déficit courant devrait converger aux alentours de 5% du PIB à moyen terme, sous l'effet de la baisse des importations liées aux investissements publics, avant de repartir à la hausse et de dépasser les 6% du PIB à long terme, dans le sillage de la relance de l'investissement public. L'inflation devrait rester bien en-deçà du critère régional de convergence de 3% fixé par l'UEMOA⁶.

7. La dette du Togo est financée sur les marchés intérieur, régional et extérieur. Les autorités entendent approfondir et diversifier la base de créanciers intérieurs et régionaux, ce qui passera notamment par une collaboration avec les institutions régionales pour développer le marché obligataire secondaire. Sur le marché régional, elles ont élargi l'éventail des instruments de dette en émettant des Sukuk. En 2017, par exemple, les besoins de financement du budget ont été couverts grâce à des fonds régionaux et aux marchés financiers, notamment par le biais d'emprunts obligataires et de Sukuk, et à l'aide de partenaires de développement internationaux. Le programme appuyé par la FEC inclut un plafond zéro pour de nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis. À compter de juin 2018, au vu du risque de surendettement extérieur « modéré », et afin d'alléger le fardeau du service de la dette, la conditionnalité du programme sur les emprunts non concessionnels a été modifiée : le Togo peut supporter des limites non nulles d'emprunts non concessionnels si ces emprunts sont liés aux opérations de gestion de la dette et n'entraînent pas de détérioration de la notation du risque extérieur. Même en envisageant une restructuration de la dette en 2019, le programme conserve son objectif de maintenir les indicateurs d'endettement extérieur du Togo largement en-dessous de 40% du PIB à la fin décembre 2019.

⁵ Il était prévu que le seuil de 38% initialement programmé dans le précédent cadre de viabilité de la dette pour les PFR serait atteint d'ici à 2026. Avec le nouveau cadre de viabilité de la dette pour les PFR et suite à la révision à la hausse de la capacité d'endettement du Togo, le seuil a été relevé de 35% du PIB à 55% aujourd'hui.

⁶ Par rapport à l'AVD de juin 2018, le solde des finances publiques dans l'AVD actuelle est abaissé de 1% du PIB sur la période 2019-28. Les autres hypothèses macroéconomiques clés restent globalement inchangées.

Néanmoins, malgré l'absence d'opérations de gestion de la dette, il convient de préserver l'assainissement budgétaire en cours afin de faire face au fardeau de la dette.

Encadré 1. Principales hypothèses dans le cadre macroéconomique

- Il est actuellement prévu que la croissance du PIB réel se tasse à moyen terme, avant de retrouver progressivement son potentiel. Les prévisions de croissance pour 2017–19 ont été révisées à la baisse à 4,7% en raison de la persistance des tensions socio-politiques dans le pays. Pour 2020–37, la croissance devrait atteindre 5,4% en moyenne, à condition que les effets du choc politique se dissipent et que les réformes structurelles en cours portent leurs fruits.
- L'investissement public a baissé à 6,3% du PIB en 2017 et on estime qu'il devrait atteindre 8 à 10% à moyen et long terme. Le financement extérieur devrait rester aux alentours de son niveau actuel.
- Les projections de prix des principaux produits de base (à savoir le pétrole, les phosphates, le coton, le cacao et le café) jusqu'à 2023 sont tirées des projections établies par les Perspectives Economiques Mondiales du FMI en août 2018 et devraient rester constantes en termes réels sur le reste de la période de prévision.
- Les prévisions d'inflation à moyen terme restent inchangées par rapport à l'AVD précédente. L'inflation moyenne est passée de 0,9% en 2016 à -0,7% en 2017, ce qui s'explique principalement par la chute marquée des prix des produits alimentaires et de l'énergie, et peut-être par le ralentissement de la demande intérieure. Elle devrait reprendre légèrement pour atteindre 0,7% en 2018 et 2% à moyen terme, soit en-deçà du critère de convergence de l'UEMOA.
- Les projections relatives aux recettes totales dons compris restent globalement inchangées par rapport à l'AVD précédente et devraient s'établir à 23,2% du PIB pour 2017-19. Si l'impact des récentes tensions sociopolitiques sur la croissance s'estompe, les recettes devraient atteindre 25% du PIB à long terme.
- Le solde budgétaire primaire global (base engagements, dons compris) devrait présenter un déficit de 0,7% du PIB en 2018, contre un excédent de 1,5% en 2017, sachant toutefois que l'assainissement budgétaire va reprendre en 2019. Sur la période 2019–28, le solde primaire global (base engagements, dons compris) affiche un excédent de 1% du PIB, avant de diminuer et d'approcher un déficit de 2% du PIB d'ici à 2038.
- Le déficit courant reste globalement inchangé par rapport à l'AVD précédente, à 8% du PIB en 2018. Il va continuer de diminuer sur le moyen terme, sous l'effet de la réduction des importations de biens d'équipement, pour se situer aux alentours de 5% du PIB en 2021.
- L'investissement direct étranger, qui a été très volatile, devrait se stabiliser aux alentours d'un afflux équivalent à 1,5% du PIB par an sur le long terme. Toutefois, ces flux, ainsi que les dons, sont exposés à des risques importants, qui pourraient modifier fortement la dynamique de la dette prévue dans le scénario de référence.

Box 1. Encadré 1. Principales hypothèses dans le cadre macroéconomique (suite et fin)

Togo : principales hypothèses macroéconomiques (AVD de décembre par rapport à AVD de juin 2018)		
	2017-19	2020-28
Croissance du PIB réel (%)		
AVD décembre 2018	4.7	5.4
AVD juin 2018	4.7	5.4
Recettes totales (% du PIB)¹		
AVD décembre 2018	23.2	24.7
AVD juin 2018	23.2	24.7
Exportations de biens et services (% du PIB)		
AVD décembre 2018	32.8	33.1
AVD juin 2018	31.2	30.6
Sources : autorités togolaises et calculs des services du FMI.		
¹ Y compris dons.		

8. Le réalisme des scénarios de référence pour la dette extérieure et publique ne laisse apparaître aucun fait exceptionnel par rapport aux distributions internationales ou à l'historique du Togo.

i. Facteurs déterminants de la dynamique de la dette. L'évolution de la projection des ratios dette extérieure sur PIB et dette publique sur PIB est cohérente entre les éditions actuelle et précédentes de l'AVD, malgré des écarts majeurs par rapport à l'AVD réalisée il y a cinq ans. Cela tient au fait que le ratio de la dette publique a considérablement augmenté après 2013 pour atteindre son niveau le plus élevé en 2016, d'où des inquiétudes quant à sa viabilité. S'agissant des projections, le programme appuyé par la FEC, qui vise à placer la dette sur une trajectoire viable, constitue le principal facteur de divergence entre les éditions actuelle et précédentes de l'AVD, et l'AVD préparée en 2013. Les flux générateurs d'endettement pour la dette extérieure sont dans l'ensemble comparables s'agissant des projections et des variations historiques, ainsi que de la distribution à travers les pays à faible revenu. Toutefois, le Togo se distingue par des flux générateurs d'endettement et une variation inattendue de la dette en raison des changements structurels requis dans le cadre du programme, qui vise un assainissement budgétaire significatif, une hausse du potentiel de croissance et une réduction sensible de la dette. À l'avenir, le solde primaire et la croissance du PIB réel seront des facteurs déterminants de l'évolution du ratio d'endettement (figure 3).

ii. Assainissement budgétaire. Par rapport aux PFR ayant sollicité des programmes appuyés par le FMI, qui sont généralement confrontés à la nécessité de rééquilibrer leurs finances publiques, le

rééquilibrage budgétaire prévu pour le Togo sur la période 2018–20 se situe aux environs de la médiane de la distribution, ce qui sous-tend que cette hypothèse ne signale aucun optimisme potentiel (figure 4)⁷.

iii. Assainissement budgétaire et trajectoire de croissance. Alors que la conditionnalité du programme en cours implique un ambitieux rééquilibrage budgétaire, l'activité économique et le solde budgétaire devraient s'inscrire en-deçà des prévisions en 2018. En 2019, malgré le rééquilibrage budgétaire, la croissance devrait accélérer légèrement, grâce à la récente modernisation des infrastructures qui pourrait stimuler la productivité et encourager l'investissement privé. Par conséquent, l'expansion budgétaire de l'exercice en cours et le rééquilibrage projeté n'entraînent pas d'écart majeur du taux de croissance par rapport à son potentiel avec une sélection de multiplicateurs budgétaires plausibles (figure 4).

iv. Investissement public et croissance. Les projections de l'investissement public et privé dans l'AVD précédente et l'AVD actuelle ne présentent pas de divergences, la contribution de l'investissement public à la croissance étant légèrement inférieure à la moyenne historique. Le programme en cours vise à rationaliser l'investissement public. Quant aux réformes structurelles favorables à la croissance, qui passent notamment par l'ouverture de certains secteurs stratégiques aux investisseurs étrangers et l'amélioration du climat des affaires, elles devraient relancer l'investissement privé, qu'il soit intérieur ou étranger (graphique 4).

CLASSIFICATION DU PAYS ET DETERMINATION DES TESTS DE RESISTANCE PAR SCENARIOS

9. Le Togo présente une capacité d'endettement moyenne. L'introduction d'un indicateur composite, qui tient compte de l'impact de différents facteurs par le biais d'une moyenne pondérée d'un indicateur institutionnel⁸, de la croissance du PIB réel, des envois de fonds, des réserves internationales et de la croissance mondiale, montre que la capacité d'endettement s'est améliorée pour passer de « faible » à « moyenne » entre l'édition précédente et l'édition actuelle de l'AVD. Après deux désignations consécutives dans la nouvelle catégorie, la capacité d'endettement du Togo est relevée à « moyenne » dans la présente AVD. De la capacité d'endettement dépendent les seuils de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État et les repères pour la dette publique totale.

10. Les tests de résistance normalisés indiquent que la dette extérieure est résiliente alors que la dette publique totale se trouve dans une situation difficile. Dans les tests de résistance normalisés, tous les indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État restent en-dessous des seuils correspondants dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure (tableau 3 et figure 1). Cependant, avec le repère de 55%, le ratio VA de la dette publique sur PIB ne tombe en-dessous du seuil qu'en 2021 dans l'analyse de viabilité de la dette publique (tableau 4 et figure 2). Le Togo ne présente pas de

⁷ La politique budgétaire dans la note d'orientation se rapporte à la période du programme (fin 2016 à fin 2019), avec un rééquilibrage très marqué en 2017. La politique budgétaire dans ce contrôle du réalisme de l'AVD se rapporte à la période allant de fin 2017 à fin 2020, qui exclut ce rééquilibrage majeur en 2017.

⁸ Évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) de la Banque mondiale.

caractéristiques économiques marquées telles que des catastrophes naturelles, ou une dépendance notable à l'égard des exportations de produits de base ou du financement sur les marchés, etc., qui nécessitent des tests de résistance adaptés complémentaires ou d'autres modules. S'agissant du test de résistance relatif aux passifs conditionnels, nous utilisons une valeur par défaut de 5% pour les marchés financiers, mais nous ajustons la dette des partenariats public-privé (PPP) à 6,8% du PIB et la dette des entreprises publiques à 0% du PIB car elle est déjà incluse dans la dette publique (tableau du texte 1).

Tableau du texte 3. Togo : capacité d'endettement et seuils applicables

Capacité d'endettement et seuils applicables			
Pays	Togo		
Code pays	742		
Capacité d'endettement	Moyenne		
Final	Classification basée sur l'AVD en cours	Classification basée sur l'AVD précédent	Classification basée sur les deux AVD précédents
Moyenne	Moyenne 2.89	Moyenne 2.86	Médiocre 3.00
Seuils applicables			
APPLICABLE		APPLICABLE	
Seuils d'endettement EXTÉRIEUR			
VA de la dette en % de			
Exportations	180		
PIB	40		
Service de la dette en % de			
Exportations	15		
Recettes	18		
		Repère dette publique TOTALE	
		VA du total de la dette publique en % du PIB	55

ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE EXTERIEURE

Scénario de référence

11. Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette extérieure du Togo restent en-dessous de leurs seuils indicatifs sensibles à l'action des pouvoirs publics (tableau 1, graphique 1). La valeur actuelle de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État devrait s'établir à 17,2% du PIB en 2018 et tomber à 12,9% d'ici à 2038. Le ratio restera en-dessous du seuil de 40% dans le scénario de référence durant toute la période de projection⁹. De la même manière, les indicateurs du service de la

⁹ Il est supposé que la dette commerciale devrait reprendre après la fin du programme appuyé par la FEC, au niveau de la moyenne historique.

dette restent bien en-deçà de leurs seuils respectifs et suivent globalement une tendance baissière. Les améliorations apportées aux pratiques de gestion de la dette dans le programme des autorités appuyé par la FEC vont renforcer la résilience aux chocs sur les besoins en matière de service de la dette (graphique 1)¹⁰.

Autres scénarios et tests de résistance

12. Les autres scénarios ne révèlent aucun dépassement des seuils correspondants (figure 1).

Dans le scénario de choc le plus extrême, le ratio valeur actuelle de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État sur PIB ainsi que le ratio dette extérieure contractée ou garantie par l'État sur exportations restent en-dessous des seuils correspondants sur la période de projection. Il en va de même pour les ratios service de la dette sur exportations et service de la dette sur recettes. Un test de résistance adapté simulant un choc combiné sur les passifs conditionnels ne provoque pas de dépassement des seuils correspondants. Dans le scénario historique, qui fixe les principaux paramètres macroéconomiques au niveau de leurs moyennes historiques sur 10 ans, tous les indicateurs restent en-dessous de leurs seuils de référence respectifs, si l'on excepte que le ratio valeur actuelle de la dette sur PIB dépasse le seuil après 2024. Ces résultats soulignent l'importance d'une politique macroéconomique appropriée.

ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE PUBLIQUE

13. L'inclusion de la dette publique intérieure du Togo dans l'analyse souligne la vulnérabilité du scénario de référence et conduit à une évaluation de risque global élevé de surendettement s'agissant de la dette publique totale (tableau 2, graphique 2). Le poids de la dette intérieure du Togo s'explique par la récurrence de déficits élevés ces dernières années, par la reconnaissance de la dette de l'État liée à l'accumulation de passifs par des entreprises publiques déficitaires liquidées et par l'accumulation d'arriérés. La mauvaise gestion des finances publiques, notamment caractérisée par une capacité limitée de gestion de la dette, a contribué à cette évolution. La dette intérieure devrait continuer à diminuer progressivement après avoir atteint son niveau le plus élevé en 2016, à 61% du PIB. À la fin de la période de projection, le remboursement des arriérés ainsi que l'important rééquilibrage budgétaire devraient réduire considérablement la dette intérieure et la dette totale contractée ou garantie par l'État.

Scénario de référence

14. Que ce soit dans le scénario de référence ou dans les autres scénarios, les indicateurs du poids de la dette publique totale (extérieure et intérieure) laissent apparaître des vulnérabilités considérables. Le ratio VA de la dette publique sur PIB en 2017 se situe au-dessus du niveau de référence de 55%. Le programme des autorités appuyé par la FEC comprend un assainissement budgétaire

¹⁰ Le résidu historique et prévisionnel élevé au graphique 1 tient en partie aux définitions différentes utilisées dans les statistiques du cadre de viabilité de la dette et de la balance des paiements. Dans le cadre de viabilité de la dette, la définition de la dette extérieure est basée sur la monnaie de libellé de la dette alors que toutes les données de la balance des paiements sont basées sur le lieu de résidence des agents impliqués. Par conséquent, les flux générateurs de dette extérieure nette identifiés à partir des statistiques de la balance des paiements ne seront pas reportés en tant que dette extérieure dans le cadre de viabilité de la dette, alors que ces flux sont financés en empruntant des francs CFA à des créanciers dans d'autres pays de l'UEMOA.

important, alliant réduction des dépenses et mobilisation des recettes. Le solde primaire global atteindra 1% du PIB d'ici à 2019. S'il peut être maintenu à ce niveau, le ratio dette publique totale sur PIB atteindrait le nouveau repère de 55% d'ici à 2021, avant de passer progressivement en-dessous (graphique 2).

Toutefois, dans le scénario historique et plusieurs tests de résistance normalisés, le ratio valeur actuelle de la dette publique sur PIB reste au-dessus du repère pendant l'intégralité ou la plus grande partie de la période de projection car le pays accumule davantage de dette afin de financer des déficits budgétaires plus élevés. Ces scénarios (qui n'envisagent que des changements mineurs par rapport aux performances antérieures et actuelles) mettent en exergue les risques pesant sur la viabilité de la dette si les autorités ne procèdent pas aux réformes qui s'imposent. Un choc de grande ampleur sur les entreprises publiques pourrait également se traduire par la matérialisation de passifs conditionnels, ce qui pourrait accroître notablement les niveaux d'endettement, même si ces risques sont difficiles à quantifier.

NOTATION DU RISQUE ET VULNERABILITES

15. Le Togo continue de présenter, selon l'évaluation, un risque modéré de surendettement public extérieur et un risque élevé de surendettement public global. Le Togo présentait le ratio dette globale sur PIB le plus élevé de l'UEMOA en 2017, à 75,3% du PIB (72,1% en excluant la dette des entreprises publiques). Le ratio VAN de la dette publique totale sur PIB dépasse les niveaux prudentiels, restant au-dessus de ce repère indicatif jusqu'à 2021 — mais en étant fermement orienté à la baisse, en partant de l'hypothèse de la poursuite de l'assainissement budgétaire et d'une forte réduction de la dette intérieure. Pour la dette extérieure, le scénario de référence voit tous les indicateurs de viabilité de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État rester bien en-dessous de leurs seuils indicatifs sur l'ensemble de la période de projection (2018–28). Toutefois, la notation finale de surendettement extérieur est également influencée par le risque de surendettement public global, qui est jugé élevé. Par conséquent, le risque de surendettement extérieur est jugé modéré. Cela s'explique par le fait que le surendettement public et les coûts élevés du service global de la dette pourraient créer des situations où le paiement du service de la dette extérieure pourrait passer après des dépenses primaires prioritaires et le paiement du service de la dette intérieure.

POINT DE VUE DES AUTORITES

16. Les autorités souscrivent globalement à l'évaluation de la situation de la dette publique du Togo et aux recommandations en matière de politique de gestion de la dette. Elles s'accordent avec les services du FMI à reconnaître que des progrès ont été réalisés dans la réduction de la dette publique totale (en pourcentage du PIB) depuis le lancement du programme appuyé par la FEC. Elles reconnaissent toutefois que le niveau d'endettement actuel du Togo reste le plus élevé parmi les membres de l'UEMOA et que le risque global de surendettement demeure élevé : il convient donc de poursuivre l'assainissement budgétaire afin de ramener la dette publique à un niveau viable. Les autorités soulignent les améliorations apportées à la gestion de la dette, tout en reconnaissant qu'elles doivent consentir davantage d'efforts dans ce domaine. Elles entendent utiliser pleinement l'assistance technique et les formations du FMI pour renforcer leurs capacités dans ce domaine. Les autorités réitèrent qu'elles préféreraient exclure les établissements publics du secteur public, estimant que cette dette ne représente pas de risque budgétaire

pour l'administration centrale. Les services du FMI vont revoir la définition de la dette publique du Togo afin de veiller à ce que les classifications utilisées soient conformes aux lignes directrices du FMI.

**Tableau 1. Togo : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, scénario de référence, 2015–38
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)**

	Projections										Moyenne 8/ Scénario historique	Projections	Définition de la dette extérieure/intérieure Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Basés sur la devise Oui		
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028					2038	2044
Indicateurs de viabilité																
VA de la dette extérieure	...	161	172	184	178	174	174	169	164	164	128	128	129			
VA de la dette extérieure CGE/exportations	...	485	531	561	545	534	511	492	38.4	37.9	37.9	37.9	37.9			
Ratio service de la dette CGE/exportations	4.1	4.9	5.8	4.2	4.0	3.9	3.5	3.6	4.2	4.6	4.6	4.6	4.6			
Ratio service de la dette CGE/recettes	7.5	9.3	10.7	6.8	6.5	6.4	5.7	5.9	6.9	7.2	7.2	7.2	7.2			
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0.6	0.8	0.6	0.6	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.6	0.6	1.2			
Principales hypothèses macroéconomiques																
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.7	5.6	4.4	4.7	5.0	5.3	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4			
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-13.6	1.6	2.4	1.1	1.0	4.4	3.6	3.9	3.5	3.0	3.0	3.0	3.0			
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	1.7	1.8	2.0	1.5	1.3	1.3	1.4	1.5	1.6	1.8	1.7	1.4	1.6			
Croissance des exportations de biens & services (\$ en %)	-17.5	5.3	1.1	9.5	7.1	9.2	9.2	11.4	9.5	8.7	8.7	8.7	8.7			
Croissance des importations de biens & services (\$ en %)	-8.5	-0.7	0.5	9.4	3.5	7.1	7.2	10.1	9.5	8.5	8.5	8.9	8.9			
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	43.7	39.3	39.0	39.0	39.0	39.0	39.0	39.0	39.0	39.0			
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	19.5	18.6	18.2	20.4	19.3	19.9	20.0	20.2	20.4	21.1	22.1	22.1	22.1			
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.6	0.7	0.7			
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	6.6	5.8	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0			
PIB nominal (milliards de dollars EU)	4	4	5	5	6	6	7	7	8	12	28	28	28			
Croissance du PIB nominal en dollars	-8.6	7.3	6.9	12.2	6.1	9.9	9.2	9.5	9.0	8.6	8.6	8.6	8.6			
Pour mémoire :																
VA de la dette extérieure 7/	172	184	178	174	169	164	164	128	128	129			
En pourcentage des exportations	53.1	56.1	54.5	53.4	51.1	49.2	38.4	37.9	37.9	37.9			
Ratio service de la dette/exportations	4.1	4.9	5.8	4.2	4.0	3.9	3.5	3.6	4.2	4.6	4.6	4.6	4.6			
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	485	531	561	545	534	511	492	38.4	37.9	37.9			
(VAE - VA)/PIBIC-1 (en pourcentage)	0.9	1.0	1.1	1.2	1.3	1.3	1.3	1.6	1.6	1.6			
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	7.1	10.9	7.9	3.5	5.3	6.3	5.4	5.2	5.4	5.1	5.1	4.8	4.8			

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Compris à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $(r - g - p) / (1 + g - p - g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'alègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'alègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

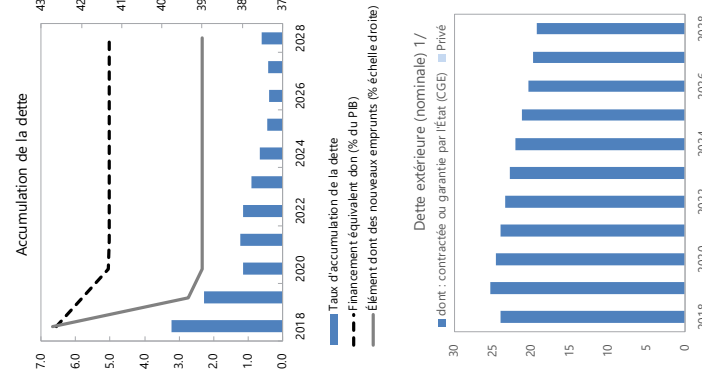


Tableau 2. Togo : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2015–38
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Projections											Moyenne 6/ historique	Projections				
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028	2038						
Dette du secteur public 1/	72.1	81.1	75.6	74.1	69.9	65.3	60.9	56.8	52.9	36.3	36.0	66.3	53.9	22.4	24.4	66.3	53.9
dont : libellée en devises	21.7	20.1	19.7	19.7	25.3	24.6	24.0	23.4	22.7	19.3	20.0	24.4	22.4	24.4	24.4	24.4	22.4
Variation de la dette du secteur public	9.3	9.0	-5.5	-1.5	-4.2	-4.6	-4.4	-4.1	-3.9	-3.0	0.4	-4.1	-3.9	-3.3	-3.3	-3.3	-3.3
Flux générateurs d'endettement identifiés	5.5	5.2	-5.3	-1.3	-3.6	-4.3	-4.1	-3.8	-3.6	-2.9	0.4	-4.1	-3.8	-3.6	-3.6	-3.6	-3.6
Déficit primaire	6.5	7.1	-1.5	0.7	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0
Recettes et dons	21.8	21.5	21.4	24.3	24.0	24.0	24.1	24.3	24.5	25.3	23.9	24.3	24.5	25.3	23.9	24.3	24.5
dont : dons	2.3	2.8	3.2	3.9	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1
Dépenses primaires (hors intérêts)	28.3	28.6	19.9	25.0	23.0	23.0	23.1	23.3	23.5	24.2	25.9	23.3	23.5	24.2	25.9	23.3	23.7
Dynamique automatique de la dette	-1.0	-1.9	-3.8	-2.0	-2.6	-3.3	-3.1	-2.8	-2.7	-1.9	-1.7	-3.1	-2.8	-2.7	-1.9	-1.7	-1.7
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-2.9	-2.4	-2.0	-2.4	-2.3	-2.8	-2.7	-2.5	-2.4	-1.3	-1.1	-2.7	-2.5	-2.4	-1.3	-1.1	-1.1
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	0.6	1.4	1.4	1.0	1.3	0.7	0.7	0.7	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.7	0.7	0.7
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-3.4	-3.8	-3.4	-3.4	-3.6	-3.5	-3.3	-3.1	-2.9	-2.0	-1.8	-3.3	-3.1	-2.9	-2.0	-1.8	-1.8
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	1.9	0.5	-1.8
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de la dette (initiative PPE et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Résiduel	3.8	3.7	-0.2	0.2	-1.0	-0.8	-0.7	-0.6	-0.5	-0.7	-0.6	-0.6	-0.5	-0.7	-0.6	-0.6	-0.6
Indicateurs de viabilité																	
VA de la dette du secteur public 2/	71.2	67.7	62.9	58.5	54.2	50.3	46.5	29.7	28.8	50.3	46.5	29.7	28.8	50.3	46.5
Ratio VA de la dette public/recettes et dons en (%)	333.1	278.6	262.2	243.5	225.0	206.8	190.2	117.7	120.7	206.8	190.2	117.7	120.7	206.8	190.2
Ratio service de la dette/recettes et dons en (%) 3/	58.3	55.5	95.4	39.0	36.7	35.5	30.1	30.5	16.3	30.1	30.5	20.2	16.3	30.1	30.5
Besoin de financement brut 4/	19.2	19.1	18.9	10.2	8.0	7.8	7.6	6.3	6.5	4.1	5.9	6.3	6.5	4.1	5.9	6.3	6.5
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires																	
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.7	5.6	4.4	4.7	5.0	5.3	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.9	1.8	2.1	1.5	1.4	1.3	1.4	1.5	1.6	1.8	1.7	1.4	1.5	1.6	1.8	1.7	1.6
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	1.0	2.6	2.4	2.2	3.2	2.0	2.0	2.1	2.0	1.8	2.5	2.1	2.0	1.8	2.5	2.1	2.1
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	10.7	2.3	-9.5
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	3.5	1.9	0.4	1.9	2.3	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	15.1	6.7	-27.3	31.6	-3.4	5.2	5.9	6.4	6.1	5.8	5.6	6.4	6.1	5.8	5.6	6.4	6.1
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-2.8	-1.8	4.0	2.2	3.2	3.6	3.4	3.1	2.9	2.0	1.7	3.1	2.9	2.0	1.7	3.1	2.9
VA des passifs conditionnels (non inclus dans la dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Couverture de la dette: Administration centrale. Dette garantie par l'Etat. Dette non garantie des entreprises publiques. La définition de la dette extérieure est basée sur la devise.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB sous-jacent à la DSF publique diffère du DSF externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente, and other debt creating/reducing flows.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (- : excédent primaire), qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Scénario	Historique	Projections
66.3	53.9	22.4

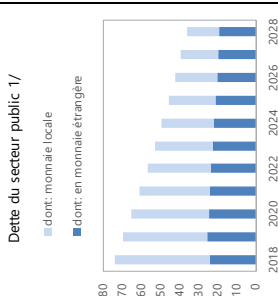


Tableau 3. Togo : analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État, 2018-2028
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	17	18	18	17	17	16	16	15	14	13	13
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 2/	17	21	24	29	34	39	44	48	52	57	61
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	17	19	18	18	17	17	16	15	14	14	13
B2. Solde primaire	17	21	22	22	21	21	21	21	20	19	18
B3. Exportations	17	22	28	27	26	25	24	23	22	21	19
B4. Autres flux 3/	17	24	31	30	29	27	26	25	24	22	21
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	17	23	18	18	17	17	16	15	14	13	13
B6. Combinaison de B1-B5	17	25	27	26	26	25	24	22	21	20	19
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	17	22	21	21	20	20	20	19	18	18	17
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	53	56	55	53	51	49	47	45	42	40	38
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 2/	53	63	75	89	103	117	131	144	157	170	182
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	53	56	55	53	51	49	47	45	42	40	38
B2. Solde primaire	53	63	69	67	64	64	64	62	59	57	55
B3. Exportations	53	76	113	110	104	100	96	91	86	81	77
B4. Autres flux 3/	53	75	94	91	86	82	79	75	71	67	63
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	53	56	43	43	41	40	38	36	34	32	31
B6. Combinaison de B1-B5	53	78	79	91	86	83	79	75	71	67	64
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	53	67	66	64	61	61	61	58	55	53	52
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	4	4	4	3	4	4	5	5	5	5	5
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 2/	4	4	4	4	5	6	7	9	9	10	10
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	4	4	4	3	4	4	5	5	5	5	5
B2. Solde primaire	4	4	4	4	4	5	5	6	6	6	6
B3. Exportations	4	5	6	6	6	7	8	8	8	8	8
B4. Autres flux 3/	4	4	4	5	5	5	6	6	6	7	7
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	4	4	4	3	3	4	5	5	5	5	4
B6. Combinaison de B1-B5	4	4	5	5	5	6	6	7	7	7	7
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	4	4	4	4	4	5	5	6	6	6	5
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	7	7	6	6	6	7	8	9	9	8	7
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 2/	7	7	7	7	8	10	12	14	14	15	16
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	7	7	7	6	6	7	8	9	9	8	7
B2. Solde primaire	7	7	7	6	7	8	8	9	9	9	9
B3. Exportations	7	7	7	7	7	8	9	10	10	10	10
B4. Autres flux 3/	7	7	7	8	8	9	9	10	10	10	11
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	7	8	8	7	7	8	9	10	10	10	8
B6. Combinaison de B1-B5	7	7	8	7	7	8	9	10	10	10	10
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	7	7	7	6	6	7	8	9	9	9	8
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.
1 / Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.
2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.
3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 4. Togo : analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette publique, 2018-2028

	Projections 1/										
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	68	63	58	54	50	47	43	39	36	33	30
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 2/	68	66	65	64	62	61	60	59	58	58	57
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	68	64	61	57	53	50	46	43	40	37	34
B2. Solde primaire	68	69	71	66	62	58	54	50	46	42	39
B3. Exportations	68	66	68	63	58	54	50	47	43	39	36
B4. Autres flux 3/	68	69	71	66	62	58	53	50	46	42	38
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	68	63	57	52	47	42	37	33	28	24	20
B6. Combinaison de B1-B5	68	66	62	53	49	45	42	38	34	31	28
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	68	73	68	64	59	55	51	47	43	40	36
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Public debt benchmark	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	279	262	243	225	207	190	174	159	144	130	118
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 2/	279	275	270	263	257	250	244	238	232	228	223
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	279	266	251	234	217	202	187	172	159	146	134
B2. Solde primaire	279	288	295	275	255	237	217	199	183	168	153
B3. Exportations	279	275	281	261	241	222	204	188	171	156	141
B4. Autres flux 3/	279	287	297	275	254	235	217	199	183	167	150
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	279	267	241	218	195	173	153	133	115	97	81
B6. Combinaison de B1-B5	279	278	261	222	204	187	171	153	137	125	113
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	279	304	284	264	244	225	206	189	173	158	144
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	39	38	37	36	30	30	28	27	25	22	20
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 2/	39	37	37	36	31	34	32	30	27	25	24
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	39	38	37	36	31	32	30	29	27	24	22
B2. Solde primaire	39	38	38	39	33	39	42	35	27	26	27
B3. Exportations	39	38	37	37	31	31	29	28	25	24	22
B4. Autres flux 3/	39	38	37	37	32	32	29	28	26	24	23
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	39	36	36	35	30	30	27	27	25	23	20
B6. Combinaison de B1-B5	39	36	36	35	30	30	30	29	24	23	21
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	39	38	39	38	32	42	39	29	27	26	25
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

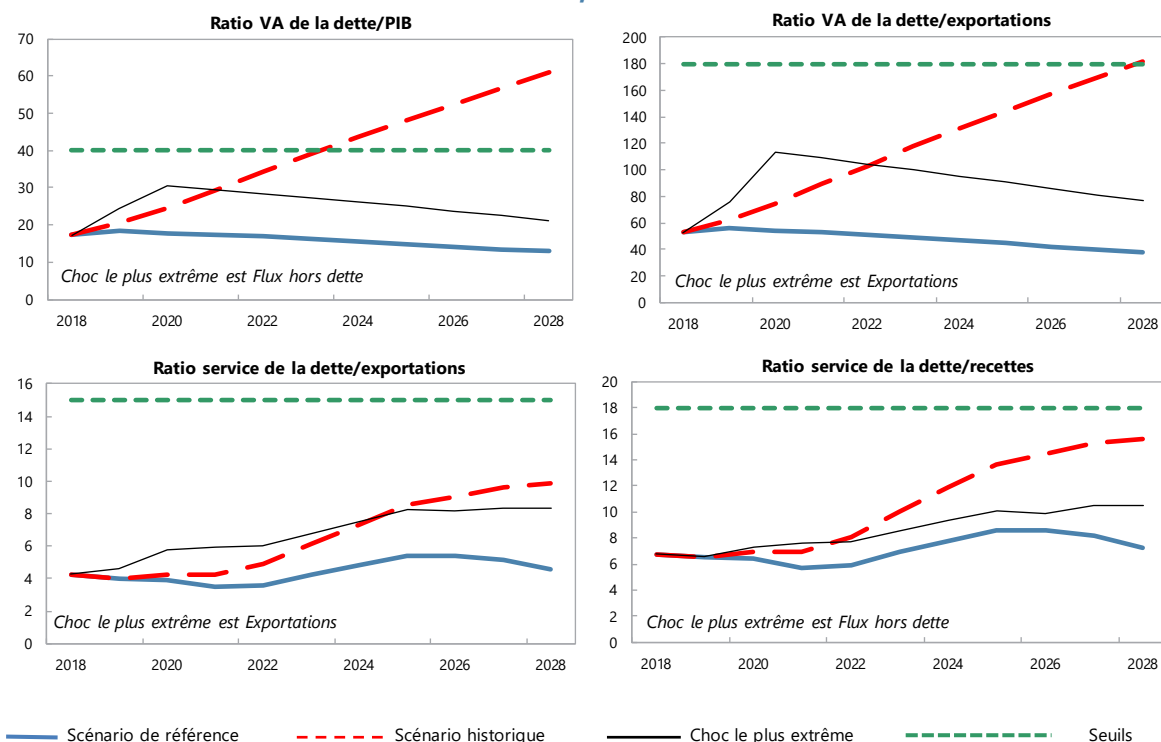
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1 / Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB et le déficit primaire en pourcentage du PIB.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Graphique 1. Togo : indicateurs de la dette extérieure garantie par l'État dans des scénarios alternatifs, 2018-2028 ^{1/}



Personnalisation des paramètres par défaut

	Taille	Interactions
Tests adaptés		
Passifs conditionnels	Oui	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base ^{2/}	n.a.	n.a.
Financement de marché	n.a.	n.a.

Remarque: "Oui" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de contrainte. "n / a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses d'emprunt pour les tests de résistance *

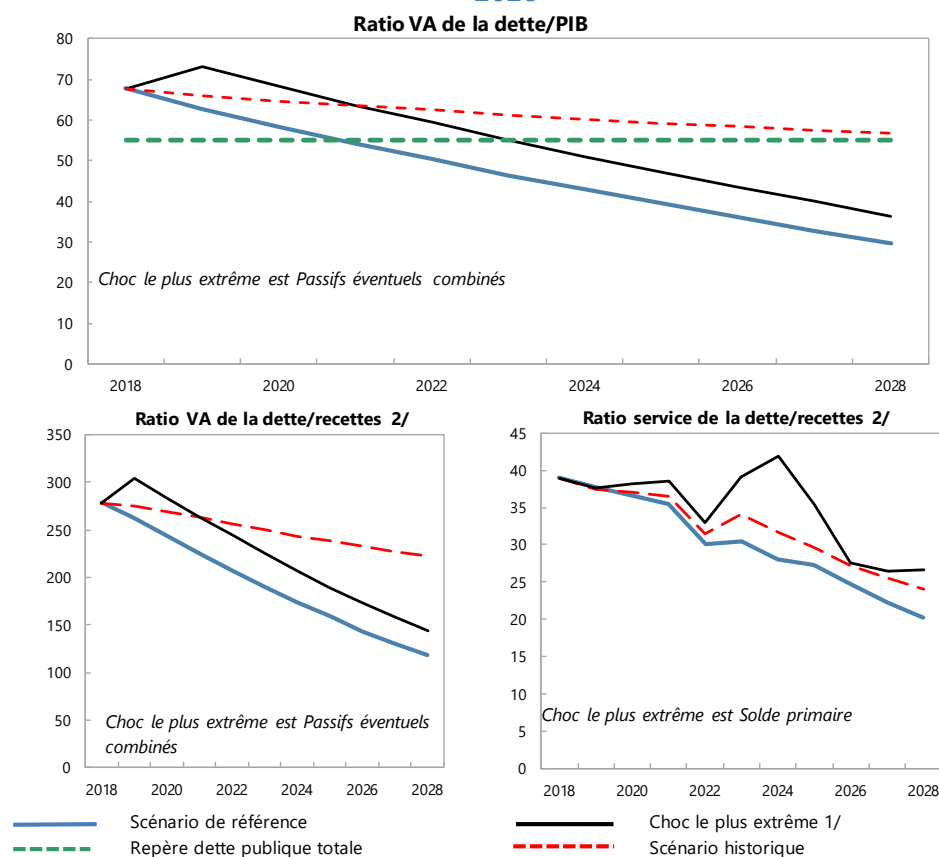
	Défaut	Défini par l'utilisateur
Actions de dette marginale		
External PPG MLT debt	100%	
Conditions de la dette marginale		
Moy. taux d'intérêt nominal sur les nouveaux emprunts en USD	2.2%	2.2%
Taux d'escompte en USD	5.0%	5.0%
Moy. maturité (y compris délai de grâce)	27	27
Moy. délai de grâce	7	7

* Remarque: tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs subis lors des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette à long terme externe de CGE dans l'AVD externe. Les conditions par défaut de la dette marginale sont basées sur des projections de base sur 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

- 1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en 2023 ou avant. 2028 Les tests de résistance avec dépassement exceptionnel des seuils sont eux aussi présentés (le cas échéant), mais ce dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel fait apparaître le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.
- 2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Graphique 2. Togo : indicateurs de la dette publique dans des scénarios alternatifs, 2018-2028



Hypothèses d'emprunt pour les tests de résistance *	Default	User defined
Actions de dette marginale		
CGE extérieure à moyen et long terme	46%	46%
Intérieur à moyen et long terme	54%	54%
Intérieur à court terme	0%	0%
Conditions de la dette marginale		
Dette extérieure MLT		
Moy. taux d'intérêt nominal sur les nouveaux emprunts en USD	2.2%	2.2%
Moy. maturité (y compris délai de grâce)	27	27
Moy. délai de grâce	7	7
Dette intérieure MLT		
Moy. taux d'intérêt réel sur les nouveaux emprunts	3.6%	3.6%
Moy. maturité (y compris délai de grâce)	5	5
Moy. délai de grâce	3	3
Dette intérieure à court terme		
Moy. taux d'intérêt réel	3.7%	3.7%

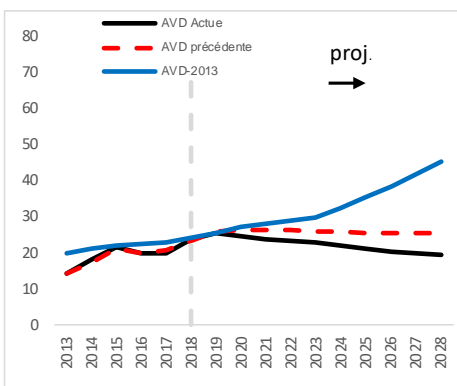
* Remarque: l'AVD publique permet au financement intérieur de couvrir les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs subis lors des stress tests de l'AVD publique. Les conditions par défaut de la dette marginale sont basées sur des projections de base sur 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ 2028. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

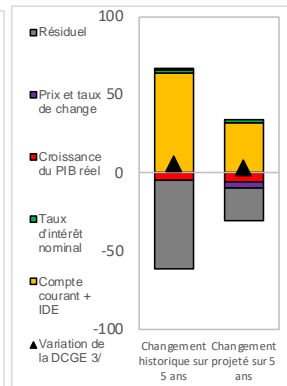
Graphique 3. Togo : facteurs de la dynamique de la dette – scénario de référence

Deette Extérieure Brut, Nominale
(en pourcentage du PIB; anciennes AVDs)

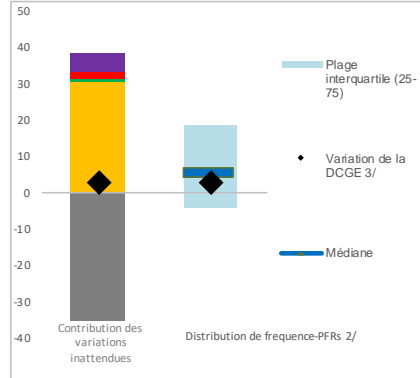


Deette extérieure

Flux Créateurs d'Endettement
(en pourcentage du PIB)

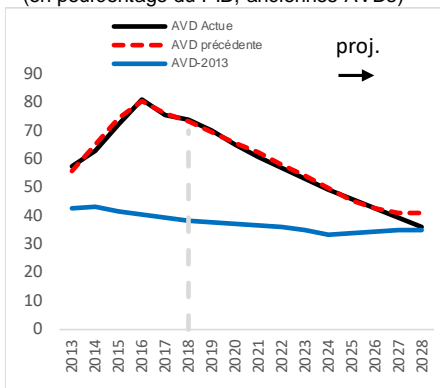


Variations de la Dette Inattendues 1/
(5 dernières années, en pourcentage du PIB)

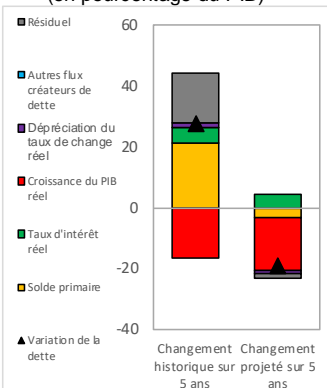


Deette publique

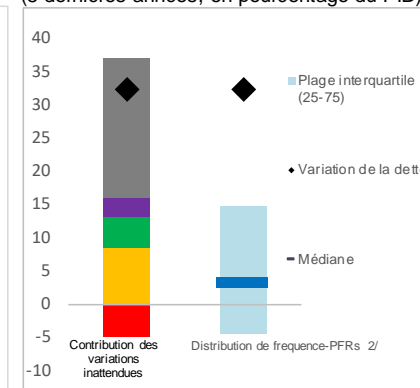
Deette Publique Brut, Nominale
(en pourcentage du PIB; anciennes AVDs)



Flux Créateurs d'Endettement
(en pourcentage du PIB)



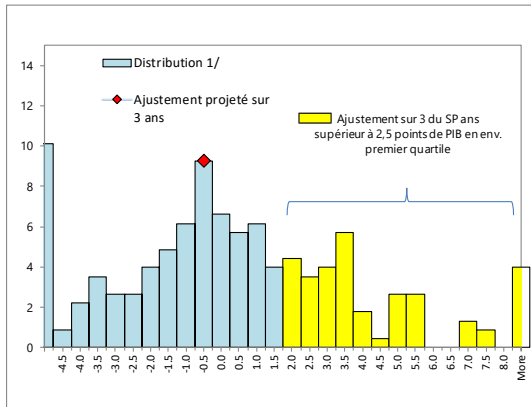
Variations de la Dette Inattendues 1/
(5 dernières années, en pourcentage du PIB)



- 1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement
- 2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.
- 3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

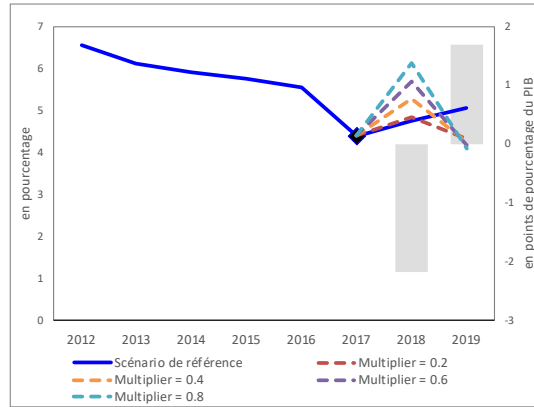
Graphique 4. Togo : outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire
(points de pourcentage du PIB)



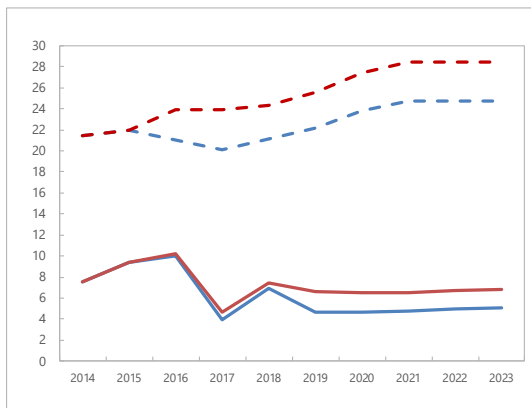
1 / Les données couvrent les programmes financés par le Fonds pour les pays à faible revenu (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement sur trois ans à compter de la création du programme se trouve sur l'axe horizontal; le pourcentage de l'échantillon se trouve sur l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1 /



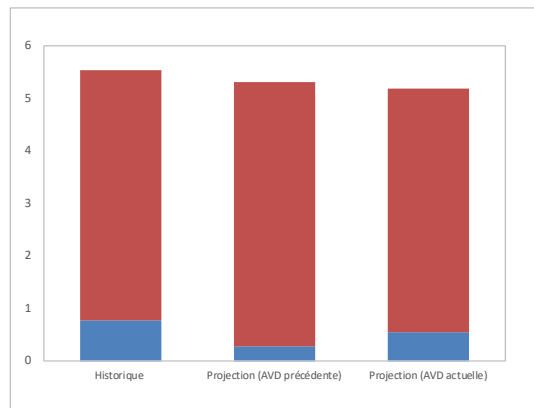
1 / Les barres représentent l'ajustement budgétaire annuel projeté (échelle de droite) et les lignes indiquent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel avec différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).

Taux d'investissement public et privé
(pourcentage du PIB)



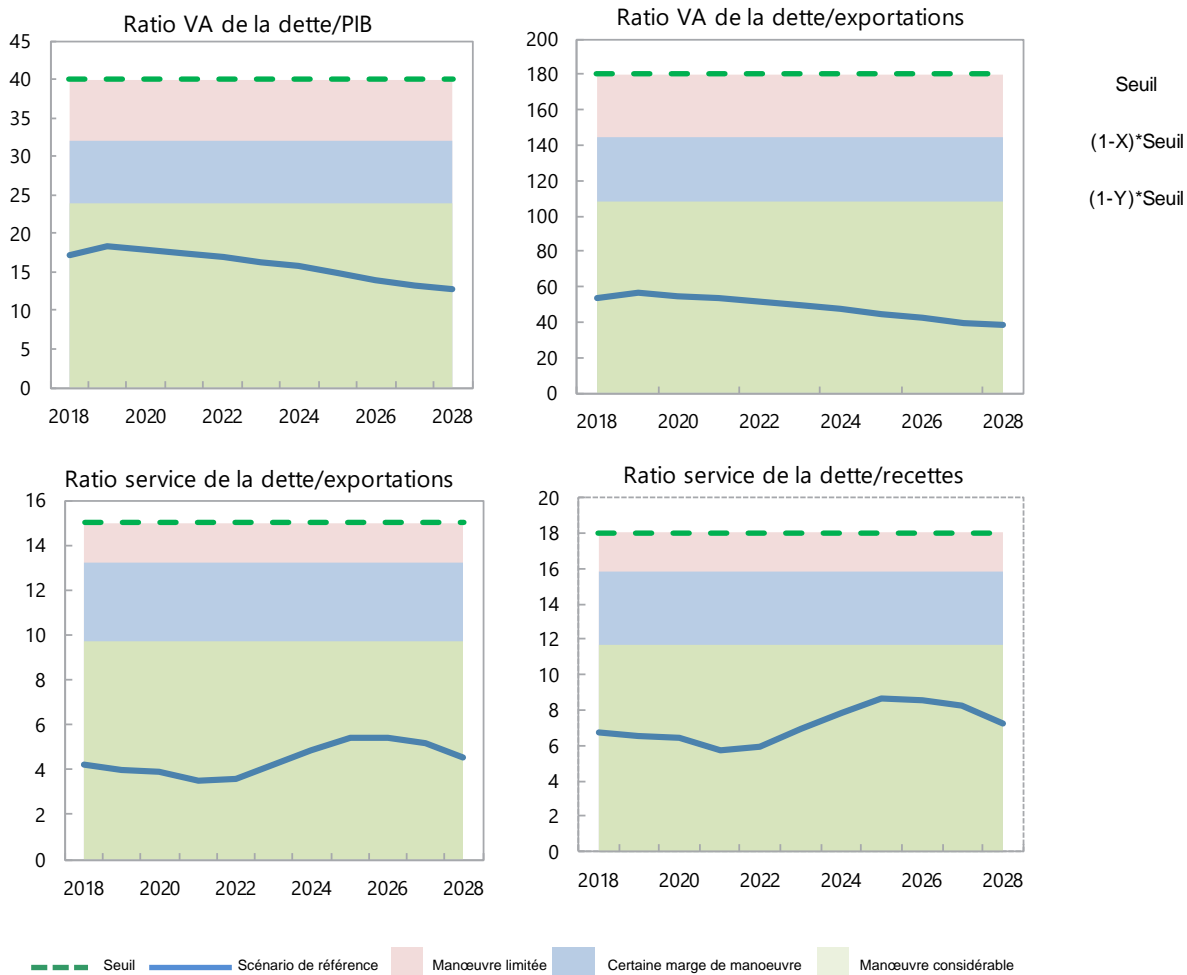
— Investissement public - AVD précédente — Investissement public - AVD actuelle
- - - Investissement privé - AVD précédente - - - Investissement privé - AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB réel
(pourcentage, moyenne sur 5 ans)



■ Contribution des autres facteurs
■ Contribution des capitaux publics

Graphique 5. Togo : accession à la catégorie modérée, 2018-2028 ^{1/}



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1 / Pour les seuils dette PV / PIB et dette PV / exportations, x est égal à 20% et y à 40%. Pour les seuils de service de la dette / exportations et de service de la dette / recettes, x est de 12% et y de 35%.

**Déclaration de M. Raghani, administrateur pour le Togo, et de Mme BoukpeSSI,
Conseillère de l'administrateur
10 décembre 2018**

Introduction

Au nom de nos autorités togolaises, nous voudrions remercier les services du FMI de la franchise de leur rapport et du dialogue constructif de politique économique qui a eu lieu dans le cadre de la troisième revue du programme FEC.

Les autorités apprécient l'engagement continu du FMI à l'égard du Togo. Le programme appuyé par la FEC aide le pays à maintenir la stabilité macroéconomique et financière, à amener la dette publique sur une trajectoire de baisse viable et à faire avancer le programme de réforme nécessaire dans le cadre du *Plan National de Développement* couvrant la période 2018-22. Sur tous ces plans, des progrès encourageants ont été effectués récemment dans un contexte interne difficile. Pour l'avenir, les autorités sont déterminées à poursuivre les efforts destinés à atteindre les grands objectifs du programme FEC qui sont inscrits dans leur MPEF et ancrés par leur PND, notamment la promotion d'une croissance durable et inclusive.

Nous sommes largement d'accord avec l'évaluation faite par les services du FMI des défis macroéconomiques et structurels ainsi que des risques auxquels le pays est confronté et nous accueillons favorablement les recommandations de politique économique formulées dans leur rapport.

Évolution économique récente, résultats du programme et perspectives

Après un ralentissement en 2017, lié à des tensions socio-politiques, l'économie du Togo se redresse et on prévoit une croissance de 4,7 % en 2018 grâce à une bonne performance des secteurs de l'agriculture (coton) et des mines (phosphates) ainsi qu'à l'augmentation de l'activité du port de Lomé. La reprise – toutefois hésitante dans le secteur des services – est soutenue par la progression du crédit au secteur privé. L'inflation est devenue positive, avec un taux de 0,9 % en septembre 2018 (en glissement annuel), et on s'attend à ce que le déficit des paiements courants s'élève quelque peu en 2018 surtout en raison de l'évolution défavorable des termes de l'échange. Le robuste assainissement budgétaire entrepris en 2017 s'est poursuivi et a donné des résultats remarquables, notamment en matière de recouvrement des recettes qui ont augmenté de 16 % par rapport au premier semestre de 2017 et dépassent largement les projections au premier semestre de 2018. En outre, l'exécution plus lente que prévu des investissements a contribué à maintenir les dépenses publiques en deçà des objectifs. Dans ces conditions, le solde budgétaire global sur la base des engagements s'est amélioré et a atteint 0,7 % du PIB au premier semestre de 2018, tandis que le ratio dette publique/PIB a continué à baisser, notamment d'environ 5 points de PIB en 2017-18 ; et il est estimé à 71,3 % en 2018. Les autorités ont poursuivi leurs efforts pour prévenir les retards de paiement dépassant 90 jours – qui constituent des arriérés – ce qui a permis une diminution de l'encours de ceux-ci.

Cette bonne application de la politique économique a contribué à la réalisation des objectifs macroéconomiques. Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FEC restent satisfaisants, puisque tous les critères de réalisation quantitatifs (CRQ) pour la fin juin 2018 ont été respectés ainsi que l'un des deux objectifs indicatifs (OI). Il convient de noter que certains critères de réalisation, dont le plancher du solde budgétaire primaire et le plafond du financement interne net de même que l'OI sur le recouvrement des recettes, ont été respectés avec des marges significatives. L'OI sur les dépenses sociales financées sur ressources intérieures n'a pas été atteint en raison de difficultés dans l'exécution du budget, mais les autorités prennent rapidement les mesures de correction nécessaires. Sur le plan structurel, tous les repères structurels (RS) sauf deux ont été mis en œuvre. L'un des deux ne l'ayant pas été compte tenu du changement de stratégie à l'égard des deux banques publiques – qui doivent maintenant être privatisées. L'autre RS non appliqué, qui concerne l'analyse coût-efficacité des projets d'investissement public, est sur le point d'être finalisé avec l'aide de l'assistance technique du FMI. Les deux actions préalables concernant l'adoption par le cabinet d'un budget 2019 conforme aux objectifs du programme et la rédaction d'un cahier des charges pour recruter une société d'audit chargée d'évaluer la valeur économique de l'une des deux banques publiques ont aussi été effectuées.

Les perspectives à court et moyen terme du Togo sont favorables. On prévoit une croissance du PIB réel d'environ 5 % en 2019 et cette dynamique devrait se perpétuer à moyen terme sous l'effet de la récente amélioration des infrastructures et d'une forte activité des principaux partenaires commerciaux régionaux. Le déficit de la balance courante se réduira du fait d'une hausse des exportations et de la baisse des importations de biens de capital pour le secteur public. L'inflation demeurera bien inférieure au critère de convergence de l'UEMOA de 3 %. Le ratio dette publique/PIB devrait fléchir en deçà de 60 % d'ici 2022 grâce aux rigoureuses mesures d'assainissement et à la croissance économique. Les autorités reconnaissent que ces perspectives restent sujettes à de sérieux risques négatifs, notamment la persistance d'un contexte socio-politique difficile, une dégradation de l'environnement externe économique ou financier ainsi qu'une insuffisance de la production d'électricité. Pour atténuer ces risques, les autorités s'en tiennent à leur engagement de prendre les mesures nécessaires pour améliorer la résilience économique, renforcer les amortisseurs, encourager le développement du secteur privé et promouvoir une croissance inclusive. Dans cet esprit, elles apprécient la collaboration étroite avec le FMI et l'assistance sous formes multiples des partenaires au développement.

Politiques macroéconomiques et réformes structurelles pour la suite

Nos autorités Togolaises ont l'intention de pratiquer une politique macroéconomique axée sur la viabilité à long terme du budget et de la dette ainsi que le renforcement de la stabilité du secteur financier en liaison étroite avec la Commission bancaire régional. Elles mettront en œuvre leur programme de réformes structurelles dans le but de stimuler la compétitivité, de créer un environnement porteur pour les entreprises et d'attirer les investisseurs privés en s'appuyant sur les progrès encourageants réalisés dans le développement des infrastructures, la gouvernance et la facilité de faire des affaires. En outre, elles réaffirment leur engagement de contribuer à la constitution de réserves de change dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) en appliquant des politiques saines compatibles avec la réglementation des changes.

Politique et réformes budgétaires

Les autorités ont mis en place une politique fiscale et des mesures administratives visant à mobiliser plus de recettes publiques intérieures, à rationaliser les dépenses tout en protégeant le volet social et à améliorer les contrôles pour prévenir l'accumulation d'arriérés de paiement internes. Ainsi, le cadre budgétaire de 2019 prévoit de réduire le déficit total y compris dons à 1,5 % du PIB l'année prochaine, alors qu'il s'élevait à 9,5 % du PIB en 2016. Cet assainissement sans précédent permettra d'abaisser à 70 % en 2019 le ratio dette publique/PIB qui était de 77,7 % en 2016. De ce fait, tous les critères de convergence de premier rang de l'UEMOA devraient être respectés en 2019.

Au-delà de 2019, les autorités chercheront à augmenter durablement la marge budgétaire nécessaire pour satisfaire les besoins sociaux et d'infrastructures. En matière de recettes, les principales mesures consistent à rendre plus efficaces l'imposition des revenus du capital ainsi que les impôts sur les sociétés et le patrimoine et élargir l'assiette de la TVA. Des réformes structurelles sont aussi envisagées pour renforcer l'efficacité de l'administration des impôts et des douanes, notamment un rapprochement des opérations des contribuables et une rigueur accrue dans la collecte et l'évaluation des droits de douanes.

En matière de dépenses, les autorités poursuivront les économies en cours qui sont basées sur les recommandations issues de la revue des dépenses qui a été réalisé en 2017 avec l'aide d'une société internationale de conseil. En outre, elles sont en train de mettre au point un manuel des programmes d'investissement public qui s'appuie sur une analyse coût-efficacité de tous les projets. La chaîne de dépenses est renforcée, notamment par la synchronisation mensuelle des marchés publics et les plans d'engagement et de trésorerie, tandis que le compte unique du Trésor est rendu opérationnel. Enfin, les autorités organisent la transition vers une budgétisation axée sur les programmes conformément à la directive de l'UEMOA.

Gestion de la dette

Les autorités togolaises souscrivent largement à l'évaluation faite par les services du FMI de la dette du Togo et à leurs recommandations sur la politique de gestion de la dette. Elles réitèrent leur engagement à amener résolument et rapidement la dette publique à un niveau soutenable en poursuivant l'assainissement budgétaire, en tirant parti du contexte de taux d'intérêt bas et des prévisions favorables sur le taux de change, en reprofilant la dette ainsi qu'en renforçant les capacités de l'unité de gestion de la dette avec l'assistance du FMI et de la Banque mondiale. Grâce à cette stratégie multiforme, dès l'année prochaine le critère de convergence de l'UEMOA qui limite la dette publique à 70 % du PIB sera respecté par le Togo, dont le ratio fléchira à 67,5 % en 2019.

Secteur financier

Préserver la stabilité et la résilience du secteur financier reste une priorité majeure des autorités dans le cadre de leur PND. C'est pourquoi elles relancent le processus de privatisation des deux dernières banques publiques. Les autorités sont très engagées vis-à-vis de cette nouvelle stratégie et sont en train de prendre les mesures de sauvegarde nécessaires à son application. Elles continueront à s'appuyer sur le cadre juridique togolais et les meilleures pratiques internationales ainsi que sur les consultations avec les services du FMI et l'évaluation par la commission bancaire de l'UEMOA des acheteurs potentiels pour choisir les nouveaux actionnaires. Enfin, le

Gouvernement étant conscient de l'incidence possible de ces privatisations, en particulier sur le personnel des deux banques, il prévoit de conserver une petite participation dans leur capital afin d'assurer une transition en douceur.

Les autorités continueront à prendre des mesures pour renforcer le système financier et remédier aux faiblesses qui demeurent, dont le montant élevé des prêts non productifs, en collaboration étroite avec les autorités régionales. En outre, elles s'attacheront à augmenter fortement l'accès au crédit et à faire progresser l'inclusion financière.

Réformes structurelles

La transformation économique est au cœur du plan de développement des autorités (PND) pour la période 2018-2022. Il s'agit de faire du Togo une plateforme logistique, un centre d'affaires et financier régional ainsi qu'une base solide pour l'agriculture, l'industrie manufacturière et les activités extractives. Cela permettra de réaliser une croissance plus forte et plus inclusive, de créer des emplois et améliorer les conditions de vie. Les autorités font beaucoup d'efforts pour faire participer davantage le secteur privé à l'économie compte tenu de son rôle primordial dans le financement du PND. Outre le retrait de l'État de domaines essentiels, dont le secteur financier et les télécommunications, les autorités continueront à chercher à améliorer l'environnement des affaires et à promouvoir une croissance tirée par le secteur privé. Par ailleurs, les investissements dans le secteur social, notamment la santé et l'éducation, figurent au premier rang de leurs priorités afin d'augmenter la productivité tout en réduisant la pauvreté et les inégalités.

Le rapport 2019 de la Banque mondiale sur la facilité de faire des affaires place le Togo en tête des réformateurs en Afrique dans les domaines de la création d'entreprise, des permis de construire, du raccordement à l'électricité, du paiement des impôts, du transfert de propriété et de l'exécution des contrats, ce qui lui fait gagner 19 places dans le classement global. On peut citer d'autres réformes structurelles importantes adoptées pour favoriser la création d'entreprise et l'activité : le nouveau mécanisme de sélection des projets d'investissement qui donne la priorité à ceux contribuant au PND, le nouveau guichet unique pour la délivrance de titres de propriété foncière, le nouveau service chargé du transfert de la propriété de biens fonciers et la mise en place du système national de paiement électronique TogoPay. Un travail est en cours, avec l'aide des partenaires au développement, pour l'établissement d'un cadastre et le géoréférencement des titres de propriété foncière existants.

Les autorités feront adopter les réformes nécessaires pour relever les défis structurels qui subsistent dans l'économie, notamment la suppression des goulets d'étranglement dans les infrastructures routières et ferroviaires, l'Internet, les télécommunications et l'électricité. La participation du Togo à l'Initiative Compact with Africa du G20 (CwA) devrait favoriser les réformes de l'environnement des affaires et attirer ainsi des investissements étrangers privés.

Les autorités prennent aussi des dispositions pour améliorer la gouvernance et lutter contre la corruption. Celles-ci incluent le code pénal et la loi de 2018 sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT) qui correspond aux normes de l'UEMOA et du GAFI. On peut citer d'autres actions destinées à réduire la corruption : la récente activation d'une commission spécialisée – la *Haute Autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA)* – le travail de prévention et d'investigation du service de lutte contre la corruption de l'Office togolais des recettes et le virement des soldes de trésorerie sur le compte unique du Trésor.

Conclusion

En dépit d'un contexte interne et externe encore difficile, le Togo a réalisé une bonne performance économique dans le cadre de son programme appuyé par la FEC. Les autorités se sont engagées à continuer leur politique macroéconomique et leur programme de réformes tout en poursuivant leurs objectifs de transformation sociale et économique. Sur cette base, elles apprécieraient que le Conseil d'administration approuve la troisième revue au titre de l'accord FEC et accepte leur demande de modification de critères de performance sur le financement interne net pour permettre un suivi plus proche.